

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 avril 2018 s'est réuni le jeudi 12 avril 2018, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Madame Patricia Astruc-Gavalda, Monsieur Noël Boursin, Madame Renée Wojeik, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Madame Ségolène Durand (jusqu'au point n° 13), Monsieur Anthony Lemond, **Adjoints**

Monsieur Jean-Claude Coulleau, Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Mohamed Mokeddem, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur François Kalfon (à partir du point n° 10), Madame Bénédicte Monville De Cecco, Monsieur Thomas Guyard (à partir du point n° 10), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Romaric Moyon (à partir du point n° 14), Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Alexandra Duverne, Madame Jennifer Milbine, Monsieur François Kalfon (jusqu'au point n° 9 inclus), Madame Djamila Smaali Paille, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard (jusqu'au point n° 9 inclus), Madame Marine Gagnard

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Romaric Moyon a donné pouvoir à Madame Ségolène Durand, Madame Ségolène Durand a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Rodriguez (à partir du point n° 14), Monsieur Xavier Luciani a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Christian Clause a donné pouvoir à Monsieur Noël Boursin

SECRETAIRE :

Monsieur Gérard Pillet

Monsieur Vogel : J'ai d'abord une information à vous donner. Je vous informe de la démission de Corinne Aubanel parce qu'elle déménage, elle change d'emploi, donc conformément au Code électoral, c'est Jennifer Milbine qui va prendre sa place au sein du Conseil Municipal. Comme le délai est très court entre la démission et aujourd'hui, Jennifer ne peut pas être là ce soir mais elle est très heureuse de nous rejoindre.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Dans l'ordre du tableau, il s'agit de Monsieur Pillet.

Monsieur Vogel : Monsieur Bourquard, vous m'avez adressé une série de questions orales, mais vous savez qu'il n'y a pas de questions orales. Il faut m'envoyer des questions écrites. Il n'y a pas de procédure question orale préalable. Et puis aussi, vous me demandez un vœu mais vous êtes hors délai. Donc vous êtes hors règlement. Vous savez, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère, donc il faut respecter le règlement intérieur. On l'a changé tout spécialement pour améliorer le fonctionnement de notre assemblée alors non.

Monsieur Bourquard : Alors première chose, les questions orales, c'est une politesse, puisque nous allons formuler des questions orales lors de ce Conseil ; que vous nous y autorisiez, tant mieux, c'est de la démocratie. Concernant le vœu, c'est le vœu qui vous avait été transmis il y a déjà plus d'un mois, donc il n'est pas hors délai pour ce soir.

Monsieur Vogel : Il faut le représenter, ce n'est pas automatique.

Monsieur Bourquard : Non, Monsieur le Maire. Citez-moi l'article du Code des Collectivités Territoriales qui dit qu'il faut le représenter.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas automatique. Un vœu, il est délibéré au moment du Conseil qui suit ce vœu.

Monsieur Bourquard : Monsieur le Maire, n'anticipez pas votre poste ministériel sur la justice pour créer de la loi. La loi ne dit pas...

Monsieur Vogel : Vous voyez là, vous êtes complètement hors sujet.

Monsieur Bourquard : Vous avez la police du Conseil Municipal. L'autre jour vous m'avez dit que le vœu n'était pas recevable parce qu'il était en retard donc il était normal que vous le présentiez aujourd'hui puisqu'il n'est plus en retard.

Monsieur Vogel : Non, non, non. Un vœu se présente à chaque Conseil Municipal. D'ailleurs vous reconnaissez vous-même que vous étiez en retard.

Monsieur Bourquard : Donnez-moi le texte de loi qui dit cela.

Monsieur Vogel : C'est le texte de notre règlement. Vous devez déposer votre vœu avant le Conseil.

Monsieur Bourquard : Mais il a été déposé plus d'un mois avant le Conseil donc... Monsieur le Maire, là je le dis, vous faites obstruction.

Monsieur Vogel : Voilà.

Monsieur Bourquard : Vous faites obstruction à l'expression et au travail des conseillers municipaux. Le sujet du vœu, en plus, je vous en ai fait un mail pour vous en expliquer l'intérêt. Madame le Maire de Nemours a pris ce même type de disposition. Madame le Maire de Villeneuve Saint Georges a pris ce même type de disposition.

Monsieur Vogel : Je ne suis pas Madame le Maire de Nemours ni Madame le Maire de Villeneuve Saint Georges.

Monsieur Bourquard : Justement. Peut-être qu'une certaine féminisation peut être utile dans la réactivité face aux inondations. Quant au fait de refuser ce vœu, rassurez-vous, nous ferons en sorte de le représenter. Et nous informerons la population que vous refusez de travailler sur ce domaine.

Monsieur Vogel : Boum ! Voilà.

Monsieur Bourquard : Mais c'est de l'obstruction, je le dis, et ce sera écrit.

Monsieur Vogel : Un règlement intérieur, ça existe et c'est fait pour être respecté. C'est la garantie du bon fonctionnement.

Monsieur Bourquard : Il est respecté. Nous ferons appel au juge pour savoir s'il est respecté ou pas.

Monsieur Vogel : Il est garant du bon fonctionnement de notre assemblée. Donc on passe à la délibération 2.

Monsieur Bourquard : J'ai deux motions préalables sur certaines délibérations que nous demandons à ce qu'elles soient reportées, dans la mesure où les pièces importantes de ces deux délibérations ne nous ont pas été communiquées.

Monsieur Vogel : Vous nous direz au moment des délibérations.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Gérard Pillet en qualité de secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2018

Monsieur Vogel : Est-ce que vous avez des observations sur ce compte-rendu ?

Monsieur Bourquard : Oui moi j'ai quelques petites remarques, deux mots. Sur le compte-rendu, à un moment il est question de...excusez-moi je reprends mon texte.

Monsieur Vogel : Oui vous êtes énervé, calmez-vous un petit peu.

Monsieur Bourquard : Non j'arrive à me calmer relativement bien.

Madame Monville de Cecco : Monsieur le Maire. Je pense que vous n'avez pas à nous dire de nous calmer ou pas de cette façon-là. Vous n'êtes pas ici dans la position d'un professeur d'école.

Monsieur Vogel : Je n'ai pas le sentiment de jouer le professeur d'école, ce n'est pas le rôle du Maire.

Madame Monville de Cecco : Mais quand même, Monsieur Vogel. Je voudrais vous dire que, ce vœu, nous vous l'avons envoyé il y a plus d'un mois. Vous nous avez dit, vous-même, dans la mesure où effectivement, vous considérez que nous étions en retard sur le délai, même si ce n'est pas très clair pour nous, on le représenterait au Conseil Municipal suivant. Aujourd'hui, vous revenez là-dessus, voilà. Les choses qui se passent sont celles-là. Donc, je rappelle aussi que vous avez changé le règlement intérieur sur les questions : nous ne pouvons plus poser des questions écrites au Conseil Municipal qui sont débattues en Conseil Municipal ; or débattre une question en Conseil Municipal, c'est faire en sorte que le débat ait lieu publiquement. Nous ne pouvons plus faire ça. De la même manière, moi, j'ai quelque chose à dire sur les comptes-rendus des séances que vous nous avez envoyés, qui ne sont plus attachés à l'ensemble du dossier du Conseil Municipal, mais sont détachés au prétexte qu'ils sont trop volumineux. Peut-être, mais on sait très bien que cela ajoute de la complexité pour lire ces comptes-rendus. Déjà qu'on sait qu'il n'y a pas beaucoup de citoyens de la ville qui lisent ces comptes-rendus, alors même que l'ensemble des citoyens devraient les lire parce qu'il y a des choses à l'intérieur de ces comptes-rendus qui les concernent, et qui nous concernent tous et pleinement. Moi je pense que vous êtes doucement en train de faire en sorte que, dans ce Conseil Municipal, on ne discute plus des sujets qui fâchent, des choses dont on n'est pas d'accord, et que tout se passe de la manière la plus lissée possible. Ce n'est pas comme ça, et ce n'est pas notre conception du débat démocratique. Donc en effet nous irons voir le juge du Tribunal Administratif pour savoir si oui ou non vous aviez raison, aujourd'hui, de nous interdire de présenter ce vœu.

Monsieur Vogel : Madame Monville de Cecco, simplement pour vous répondre en ce qui concerne les documents lourds, ils sont sur notre site. Donc tout le monde y a accès.

Madame Monville de Cecco : Ceux qui ont internet.

Monsieur Vogel : Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Alors des petites choses. Tout d'abord un petit préliminaire. Je dois remercier tous les gens qui font ces comptes-rendus parce que je pense que c'est un sacré boulot de retranscrire tout ce que nous disons, parfois en s'énervant comme vous dites, ou parfois trop techniques donc ce n'est pas facile à suivre et je les remercie pour ce travail.

Monsieur Vogel : Merci aux services.

Monsieur Bourquard : Et il n'y a pas que les services d'ailleurs.

Monsieur Vogel : Et à Marie-Rose qui les relit tous pour les remettre en bon français.

Monsieur Bourquard : Page 9, il ne s'agit pas d'un bassin des eaux mais de régulation des

eaux. Bassin des eaux, c'est un terme hospitalier, et qui n'est peut-être pas idéal.

Monsieur Vogel : OK.

Monsieur Bourquard : Page 5, ce n'est pas baisse des services à la population dont j'ai parlé, c'est la baisse des tarifs des services à la population. C'est bien évident, je ne vais pas prôner la baisse des services à la population.

Monsieur Vogel : D'accord.

Monsieur Bourquard : Voilà, c'était les deux remarques que j'avais à faire sur mes interventions.

Monsieur Vogel : Nous allons en tenir compte.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 29 janvier 2018.

3 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2018

Monsieur Vogel : Est-ce que vous avez des observations sur ce compte-rendu ?

Monsieur Bourquard : Alors là, ça concerne toujours ce que j'ai pu dire, mais ce que vous avez dit aussi Monsieur le Maire, puisque le même terme a été repris. Quand on a parlé de l'école maternelle, il ne s'agissait pas d'assistant administratif mais d'assistant éducatif. Donc il faut corriger le terme à la fois pour moi et pour vous.

Monsieur Vogel : D'accord. Merci pour moi.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 15 février 2018.

4 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Est-ce que vous avez des observations ?

Madame Monville de Cecco : Alors, attendez que je reprenne mes notes.

Monsieur Bourquard : Oui, on en avait discuté en budget lors du Vote du Budget puisque j'avais proposé un amendement sur les tarifs des foyers résidence de personnes âgées, et là j'aimerais que vous me confirmiez ces décisions : vous avez pris une décision pour augmenter les tarifs et, un petit peu plus tard, une décision qui supprimait la décision pour augmenter les tarifs. Là je dois dire que je suis satisfait parce que l'argument qu'on vous avait donné c'était

de dire qu'augmenter les tarifs des foyers résidence de personnes âgées alors qu'on ne connaissait pas réellement l'impact de l'augmentation de la CSG pour les retraités, ce n'était peut-être pas la meilleure idée. Au vu en plus de l'excédent qui est constaté dans le budget que l'on va voter ce soir, ça ne pose pas un problème financier monstrueux, ça ne va pas couler la Ville de ne pas augmenter les tarifs.

Monsieur Vogel : D'accord. C'est bon donc.

Madame Monville de Cecco : Non il y a d'autres points. Sur le marché 180016, page 11 du pdf : le portail numérique patrimonial, en fait c'est une question, juste pour savoir ce que c'est. Est-ce un portail qui recense le patrimoine de la Ville ? Qu'est-ce que c'est ?

Monsieur Mebarek : C'est l'outil de numérisation des archives.

Madame Monville de Cecco : D'accord. Et une dernière question sur les ateliers philo. J'avais été destinataire d'un mail de la médiathèque donc je savais qu'il y avait ces ateliers philo, ce qui est très bien. Est-ce les bibliothécaires qui sont en charge de la programmation ? Oui ? D'accord. Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

5 - ASSOCIATION POUR LES RELATIONS INTERNATIONALES DE LA VILLE DE MELUN (A.R.I.M.) - DESIGNATION DE DEUX DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Vous savez que l'association pour les relations internationales de la Ville de Melun, donc l'ARIM, s'occupe de nos échanges scolaires, culturels, sportifs, notamment avec les villes jumelles de Melun. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation en son sein de deux représentants au conseil d'administration de cette association pour la durée de leur mandat municipal. Les deux candidats que je propose sont Christelle Marosz, conseillère municipale en charge des jumelages et des relations internationales, et Henri Mellier, conseiller municipal délégué en charge de l'éducation. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non. Est-ce que quelqu'un s'oppose au vote à main levée ? On peut donc voter à main levée. D'abord pour Christelle. Qui est-ce qui est pour ? Qui est-ce qui s'abstient ? Qui est-ce qui est contre ? Unanime. Ensuite, Henri. Qui est-ce qui est pour ? Qui est-ce qui s'abstient ? Qui est-ce qui est contre ? Unanime. OK. Merci.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Madame MAROSZ et Monsieur MELLIER comme représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour les Relations Internationales de la Ville de Melun (A.R.I.M.).

**6 - RÉTROCESSION PAR MESSIEURS DESGRANGES DE LA PARCELLE
CADASTRÉE SECTION AL N° 162 P D'UNE CONTENANCE DE 20 M² ENVIRON,
SISE 25 RUE DES MEZEREAX
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Millet : Il s'agit de la rétrocession d'une petite parcelle qui concerne une propriété qui donne à la fois sur l'avenue de Meaux et la rue des Mézereaux. Propriété sur laquelle il y a deux maisons, donc le propriétaire étant décédé, la propriété est coupée en deux parties, on sépare les deux maisons : une ayant son entrée sur l'avenue de Meaux et l'autre sur la rue des Mézereaux. On profite de cette division pour récupérer une petite bande de terrain en face du cimetière, de façon à pouvoir progressivement élargir le trottoir de cette rue, qui est relativement étroit de ce côté-là. Donc il s'agit de récupérer 20 m² à l'euro symbolique.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame Monville de Cecco.

Madame Monville de Cecco : Une observation. La lettre que vous avez envoyée au propriétaire. Dans cette lettre vous dites : « je profite du présent courrier pour vous informer que la société blabla va procéder à la réalisation de 37 logements sur le terrain sis rue des Mézereaux ». Donc il s'agit bien du terrain contigu à l'école, on est d'accord, Monsieur Millet ?

Monsieur Millet : Quel rapport avec cette délibération ?

Madame Monville de Cecco : Je vous retourne la question, c'est vous qui l'avez noté dans la lettre que vous avez envoyée aux propriétaires. Donc j'imagine que vous avez estimé qu'il fallait les informer. Je profite de cette délibération pour vous rappeler notre totale opposition au fait que vous construisiez à cet endroit-là, dans la continuité de l'école, sur un endroit qui était jusqu'à présent un terrain naturel à côté de l'école.

Monsieur Millet : Bon écoutez, cela n'a aucun rapport avec la délibération.

Madame Monville de Cecco : C'est vous qui l'avez noté dans la lettre, Monsieur Millet.

Monsieur Millet : Je suis d'accord qu'on examine vos questions quand ça a un rapport, mais ce n'est même pas du même côté. On a envoyé, effectivement, un courrier pour informer les riverains. Ca n'a aucun rapport avec cette délibération qui concerne simplement les propriétaires de ce terrain, on divise le terrain, et on récupère une bande de 20 m² pour élargir le trottoir, non pas du côté du cimetière mais de l'autre côté. Voilà, point.

Monsieur Vogel : Bien. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès de Messieurs Desgranges la parcelle cadastrée section AL n° 162p, d'une contenance d'environ 20 m², au prix de 1 euro.

DECIDE d'affecter cette parcelle à un usage de voirie communale et de la classer dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Isabelle Albert, Notaire à Melun, 1 rue Saint Sauveur, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de géomètre seront pris en charge par la Ville de Melun.

PRECISE que les frais de notaire, inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Ville de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2018.

**7 - RETROCESSION PAR MONSIEUR ET MADAME FUSTEC DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AY N°272, D'UNE CONTENANCE DE 74 M², SISE 13 RUE DAUBIGNY
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Millet : Il s'agit d'une opération un peu du même ordre, qui concerne cette fois-ci le quartier de l'Ermitage. Lorsque le lotissement de l'Ermitage a été mis en place dans les années 30 du siècle précédent, il n'y a pas eu de rétrocession des emprises correspondant à la voirie. Chaque parcelle avait la propriété du trottoir et de la moitié de la rue. Chaque fois qu'il y a une transaction, on récupère cette partie de la voirie, que la Ville entretient bien entendu, et il s'agit là aussi de récupérer 74 m² au prix d'un euro. Sachant que, chaque fois qu'il y a une opération, on fait cette transaction, on est en train de monter un dossier – puisque la loi le permet maintenant – pour avoir une procédure qui nous permette de faire une récupération globale. En attendant, chaque fois que l'occasion se présente, on récupère déjà la parcelle.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès de Monsieur et Madame Fustec, la parcelle cadastrée section AY n° 272, d'une contenance d'environ 74 m², au prix de 1 euro.

DECIDE de classer la parcelle dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 1 rue Saint Sauveur, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de géomètre seront pris en charge par la Ville de Melun.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018.

**8 - RÉTROCESSION PAR LA SOCIÉTÉ LINKCITY ÎLE-DE-FRANCE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AP N° 159, D'UNE CONTENANCE DE 80 M² ENVIRON, SISE RUE DU CAPITAINE BASTIEN
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Millet : Là aussi, il s'agit d'une rétrocession d'une parcelle. Cette fois-ci, il s'agit d'une parcelle concernée suite au départ de l'IUFM et à la vente par le Département du terrain de l'IUFM. Vous savez que dans le cadre de l'aménagement de l'emprise de l'hôpital Marc Jacquet, la rue du Capitaine Bastien doit être prolongée et doit rejoindre la future voie de desserte interne de l'hôpital. Pour ce faire, il fallait que, effectivement, on récupère cette parcelle d'une contenance de 80 m², là aussi pour la somme symbolique de 1 euro.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Madame Monville de Cecco : On était sur la délibération 8, c'est ça ? Moi j'ai une question sur la délibération 8. Sur la délibération 8, c'est de l'accession à la propriété ? C'est de la location ? Qu'est-ce que vous allez faire là ?

Monsieur Millet : Et bien, c'est déjà construit en grande partie, puisque vous savez que l'opération qui se déroule sur le terrain de l'IUFM va comporter trois parties : une partie en accession à la propriété, une résidence séniors, et une partie en locatif social en reconstitution de l'offre.

Madame Monville de Cecco : L'offre ? C'est-à-dire ? Parce qu'il y avait un ancien IUFM.

Monsieur Millet : Si vous voulez, il y a, à Melun, une offre locative sociale. Dans le cadre du PRU, la Ville s'était engagée à reconstituer autant de logements sociaux qu'il en était démoli. Donc une partie de cette reconstitution de l'offre de logement social se fait sur ce terrain.

Madame Monville de Cecco : D'accord. Et c'est du logement social de quelle catégorie ? Parce qu'il y a trois catégories.

Monsieur Millet : Alors, je n'ai pas le détail ici. Mais il y aura certainement des logements, comme c'est la reconstitution de ce qui a été démoli sur les Hauts de Melun, ce sera des logements de même type que ceux qui ont été démolis. Sachant que là, je ne peux pas vous dire s'il y aura davantage de PLI ou d'autres types de logements. Mais globalement, à l'échelle de la reconstitution, il a été démoli un peu plus de 400 logements de modes locatifs et de modes de financements variés, et on reconstitue la même chose.

Madame Monville de Cecco : Je voudrais savoir aussi combien de logements sont construits à cet endroit-là. Parce que, quand on voit de l'extérieur les immeubles qui sont en train d'être construits, c'est énorme.

Monsieur Millet : Ca doit être de l'ordre de trois cents à peu près.

Madame Monville de Cecco : Trois cents logements ? A la place de l'ancien IUFM ? On est d'accord ? Trois cents logements seulement ? Parce qu'il y a la résidence aussi, c'est ça ?

Monsieur Millet : Ah non, non. La résidence séniors est comprise dedans.

Monsieur Vogel : Trois cent vingt logements. Donc on revote sur la délibération 8. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès de la société Linkcity Ile-de-France, la parcelle cadastrée section AP n° 159, d'une contenance de 80 m² environ, au prix de 1 euro.

DECIDE d'affecter cette parcelle à un usage de voirie communale et de la classer dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 1 rue Saint Sauveur, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de géomètre ont été pris en charge par la société Linkcity Ile-de-France.

PRECISE que les frais de notaire, inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018.

9 - ÉCHANGE FONCIER ENTRE LA COMMUNE DE MELUN ET LA SCI DYNAMIC-IMMO AFFECTATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur Millet : Il s'agit d'un échange foncier qui concerne le quartier de l'Almont et l'ancien bâtiment dans lequel se trouvait l'Ordre des Médecins. Ce bâtiment a été vendu, racheté par une SCI qui en aura un usage tertiaire, disons. Il se trouve que pour créer un certain nombre de parkings, la SCI avait besoin d'une bande de terrain appartenant à Melun. Par ailleurs, il y avait un chemin public qui était sur le terrain de cette propriété. L'opération est donc de faire passer dans le domaine public cette petite voirie, ce chemin piétonnier, et en échange de céder une petite parcelle à la SCI Dynamic - Immo. L'échange concerne une parcelle de 82 m² que récupère la Ville de Melun, et la Ville de Melun cède une parcelle de 76 m².

Monsieur Vogel : Des questions ?

Madame Monville de Cecco : Oui. D'après ce qu'on voit sur le dessin, et puis on est allé

regarder aussi, grâce aux machines qui nous surveillent, Google Maps Satellite, on a vu qu'à priori il y avait déjà des parkings là. Et il s'agit en fait de privatiser une partie, mais pas de construire à nouveau du parking sur un endroit où il n'y en aurait pas. Est-ce que vous pouvez me le confirmer ?

Monsieur Millet : C'est ça, oui. Absolument.

Madame Monville de Cecco : D'accord. Et ça va concerner combien de places, sur l'ensemble des places ?

Monsieur Millet : Cinq.

Madame Monville de Cecco : Et il y a combien de places de disponibles, là, vous avez une idée ?

Monsieur Millet : Oh, je ne peux pas vous dire combien de places il y a exactement, mais ça en concerne cinq.

Madame Monville de Cecco : Et c'est du stationnement en zone blanche ou du stationnement en zone bleue ?

Monsieur Millet : Il n'y a pas de stationnement payant sur l'Almont, donc c'est du stationnement normal. Il n'y a pas de zone bleue non plus.

Madame Monville de Cecco : C'est juste pour que les riverains, les gens qui habitent là, soient informés qu'il y a cinq places de ce parking qui seront maintenant privatisées. Visiblement il y a de la place pour se garer dans le quartier, donc ce n'est pas un problème. Mais c'était pour savoir exactement de quoi il s'agissait. Enfin, j'espère que ce n'est pas un problème pour eux en tout cas.

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'échange foncier suivant :

- Cession par la SCI Dynamic-Immo à la Commune de Melun, de la parcelle cadastrée section A0 n° 244 d'une superficie totale de 82 m² ;
- Cession par la Commune de Melun à la SCI Dynamic-Immo, de la parcelle cadastrée section AO n° 246 et d'une superficie de 76 m².

PRECISE que cet échange foncier se fera au prix d'un euro symbolique entre la Ville de Melun et la SCI Dynamic-Immo.

DECIDE d'affecter la parcelle cadastrée section A0 n° 244 à un usage de voirie communale et de le classer dans le domaine public de la Commune.

CONFIRME que les frais notariés relatifs à cet échange, ainsi que les frais de géomètre, seront à la charge exclusive de la Ville.

DESIGNE Maître Pierre-Alain Le Gal, Notaire à Melun, 3 place Chapu, aux fins de rédaction de l'acte d'échange.

AUTORISE le Maire à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

10 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU TERRAIN SIS LES HAUTS MEZEREAX A MELUN, ISSU D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION ZA N°223P - EN VUE D'UNE CESSION ULTERIEURE

Monsieur Millet : Il s'agit là d'un terrain qui se trouve derrière la mosquée. La mosquée manque de places de parking, et les jours de cérémonie, effectivement, cela pose un certain nombre de problèmes dans le quartier. Donc il est proposé de céder à la Fédération Musulmane Cultuelle de Melun une parcelle de 800 m² qui se trouve donc à l'arrière. Mais finalement, au départ on était parti sur une parcelle de 800 m² mais il y a du mobilier urbain existant qui ne peut pas être déplacé, donc la parcelle qui va être cédée sera seulement de 700 m². L'avis de France Domaine avait fixé la valeur vénale du terrain au prix de 35 000 euros, mais la Ville a souhaité que cette parcelle soit réservée à du stationnement et ne puisse pas faire l'objet de construction. Donc il y aura une servitude non aedificandi sur cette parcelle, ce qui change, bien entendu, la valeur du terrain. A ce niveau-là, la Ville fixera un prix pour la cession du terrain mais ne suivra pas la recommandation des Domaines, de 35 000 euros, puisqu'il ne s'agit plus de terrain constructible.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Bourquard ?

Monsieur Bourquard : Ca nécessite une explication de notre vote. Nous allons voter contre cette délibération. Pas du tout parce qu'elle concerne un culte, ce n'est pas du tout l'objet. Mais parce qu'elle s'inscrit dans une certaine haine de la nature sur cette ville, où petit à petit toutes les parcelles un peu naturelles sont vendues – je parle du terrain de boules, je parle du terrain des Mézereaux à côté de l'école, et maintenant celui-ci. Et je vais utiliser l'argumentaire de Madame Péresse de ce matin, lors de la cérémonie officielle de création de l'Agence Régionale Biodiversité. Elle a souhaité qu'effectivement la Région, à toutes – elle a bien dit à toutes – ses échelles de territoire, redevienne productrice nette d'espaces verts. C'est-à-dire que le nombre de création d'espaces verts soit supérieur au nombre de destruction. Elle a précisé qu'elle souhaitait que cette production nette soit prise en compte dans l'urbanisation. Sur Melun, ça n'est pas le cas. On a encore une délibération ce soir où on supprime des espaces verts et où effectivement, le bilan de la mandature sera bien, sur Melun, une destruction nette d'espaces verts. Mais quand même, je crois qu'il faut recadrer ça dans une préoccupation éthique et sociétale. Et je pense que là-dessus, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est Lucas Badi, ce matin, directeur de l'institut d'écologie, président du conseil scientifique du muséum, vice-président de l'agence française de la biodiversité, qui a dit qu'il fallait cesser de se contenter des pensées ringardes. Et ce qu'il appelait les pensées ringardes, c'est notre façon de voir la ville, c'est notre façon, par une espèce de haine ancestrale, de supprimer tout espace vert dans la ville. Donc voilà pourquoi nous voterons contre cette disposition.

Monsieur Vogel : D'accord. Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Oui. Sur ce sujet-là, il y a quelques remarques qui s'imposent. Moi je n'ai, à priori, pas envie de voter contre, il n'y a pas de raison, simplement quelques questions que

je livre, qui sont des questions que je me fais à moi-même, et que, pour le coup, je partage avec le Conseil Municipal. Le sujet est un sujet de stationnement, mais j'imagine que vous avez des réponses à nous fournir, puisque c'est une parcelle municipale, on est bien d'accord ? A ce stade, qu'est ce qui empêcherait la Ville, tout simplement, d'organiser un parking public sur cette parcelle ? Puisqu'apparemment c'est l'unique destination, à moins qu'il y en ait d'autres et il faut nous le préciser. Et moi je vais être un peu plus transparent encore, parce qu'il y a des sujets qui existent quant au culte, quel qu'il soit, notamment au succès du culte, et qui peuvent occasionner des besoins, pourquoi pas, qu'il y ait plus de places sur des périodes dans l'année. Je voudrais que le Conseil Municipal soit très transparent là-dessus. Si ce n'est qu'un sujet de stationnement, alors il y a une alternative qui est d'organiser un parking public gratuit. Moi je ne suis absolument pas choqué qu'un lieu, quelle qu'en soit la nature, qui accueille du public, puisse bénéficier, puisqu'il y a régulièrement une forte fréquentation, d'un lieu de stationnement. Et d'une certaine manière, quand il n'y a pas de succès du stationnement lié à la fréquentation de ce lieu cultuel, il bénéficierait aux habitants du quartier. Et je pense que dans ce quartier, on peut avoir besoin de stationnement, eu égard aux véhicules ventouses qui peuvent exister ailleurs. Ca c'est le premier point. Est-ce que derrière il y a une discussion ? Et je pense qu'il faut la partager, parce qu'on est toujours gêné aux entournures quand il s'agit des cultes. Est-ce qu'il s'agit derrière, notamment pour la période du ramadan, pour le culte en question – j'ai bien entendu que ce n'était pas constructible – qu'il y ait des tentes comme cela peut arriver à Dammarie ? Mais à ce moment-là, assumons-le, et disons-le, et informons-nous collectivement de ces sujets-là au Conseil Municipal car Melun est une petite ville. Ca nous intéresse, alors merci de nous transmettre les plans, les photos, etc., afin de nous permettre d'avoir une information complète. Si ce n'est qu'un sujet de stationnement je le répète, alors l'alternative est de construire du parc public qui bénéficiera à tous sans aucune distinction. Je ne le souhaite pas payant, je suis en cohérence, c'est du stationnement public, y compris aux Mézereaux.

Madame Wojeik : Monsieur Kalfon, pour habiter le quartier, et vous savez où j'habite, j'imagine comme l'ensemble de ce Conseil, le problème de stationnement n'est pas permanent dans le quartier des Mézereaux, mais il y est vendredi, jour de prière, en période de ramadan le soir, avec des troubles pour l'ensemble des habitants de ce quartier parce qu'il y a une forte fréquentation les vendredis entre autres, les dimanches après-midis et les soirs de jeûne. Donc ce parking, c'est vrai, sera attribué à ce lieu de culte. Ils en ont de gros besoins. Et comme vous le rappeliez en période de ramadan il est important d'organiser l'après-jeûne et de partager le repas comme cela se fait dans beaucoup de nos cultes, quels qu'ils soient, et que ce parking, donc, il revient à cette association de l'organiser, de le réaliser et de le financer parce qu'il leur sera exclusivement réservé. Mais vraiment, dans le quartier, je vous l'affirme, il n'y a pas de problèmes de stationnement récurrents au quotidien. Soyons clairs, cela ne justifierait pas un investissement sur un parking. On sait ce que coûte la réalisation d'un parking comme celui-ci avec les réserves qui sont faites sur les lieux de stationnement avec un certain nombre de véhicules, ça ne justifiera pas une dépense de la collectivité.

Monsieur Kalfon : Question complémentaire, parce que finalement, je trouve que votre réponse appelle une question. Vous avez dit au moment du ramadan, il y a un besoin de partager le culte ou pourquoi pas la rupture du jeûne. Je ne fais que répéter vos propos, Madame Wojeik, sous votre contrôle. Si je les ai mal compris, vous pouvez me le dire. Mais du coup, le sujet c'est : est-ce que pour l'association culturelle, c'est en permanence du stationnement ou est-ce que cela peut être d'autre usage en fonction du public qui arrive, et notamment, pourquoi pas, une extension du lieu de prière ? Je le dis de façon très transparente.

Madame Wojeik : C'est au quotidien, donc toutes les semaines c'est du parking. Je vous invite, le vendredi, à venir dans le quartier, ça crée même quelques tensions quelques fois c'est bien dommage. Parce que le vendredi, c'est de 13h00 à 15h00 ou 16h00 et il y a là un vrai problème de sécurité routière donc c'est vraiment du parking. Mais après, on a bien, nous, nos parkings publics qu'on utilise à bon escient lors de manifestations ponctuelles, parlons de Vivaldi par exemple, où il y a d'autres manifestations qui sont organisées quelques fois pour lesquelles au départ, du stationnement était prévu.

Monsieur Kalfon : D'accord, ça fait partie des éléments de discussion mais c'est tout à fait assumé que ça puisse être une extension du terrain pour d'autres activités ?

Madame Wojeik : Non.

Monsieur Kalfon : Mais c'est ce que vous venez de dire, Madame Wojeik. Moi, je veux juste une information précise et claire. Mais apparemment vous allez pouvoir nous éclairer, Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : J'interviens en tant que lecteur du dossier. Des courriers sont échangés afin d'acquiescer ce terrain en vue d'une extension du parking. C'est la demande qui a été formulée à la Ville. La mairie a répondu favorablement compte tenu des difficultés de stationnement. Point final, il n'y a pas de sujet. Vous parlez de parking public. La Ville a déjà engagé il y a quelques années maintenant, cinq ans peut-être, la création d'un parking public pour le coup, dans le cadre de l'ouverture du Centre Social des Mézereaux, avec une trentaine de places. Le parking public est adjacent et permet d'être utilisé à la fois par les riverains et les gens de la mosquée. Mais la demande est bien celle d'une extension de parking.

Madame Monville de Cecco : Oui. Il y a un sujet Madame Wojeik. Et le sujet, c'est la disparition progressive dans la ville des espaces verts. Et là-bas, il se trouve que c'est un espace vert. Alors, vous nous dites en plus que ça ne sert pas tant que ça. Bon. Donc il y a encore plus un sujet. Et il y a d'autant plus un sujet, je regrette que Monsieur le Maire n'écoute pas parce que, quand même c'est important. Il y a d'autant plus un sujet qu'il faut diminuer la place de la voiture dans la ville, on le sait tous. C'est urgent, c'est important, c'est essentiel pour la santé des riverains. Et donc, diminuer la place de la voiture dans la ville, ça veut dire construire des alternatives pour que les gens puissent se déplacer dans les meilleures conditions possibles, rapidement, efficacement, partout où ils ont à se déplacer. Ce que montre cette affaire-là, c'est que les gens qui se rendent à la mosquée, n'ont pas d'alternative qui pourrait leur permettre de ne pas prendre la voiture. Il faut travailler sur ces alternatives. Et on sait très bien qu'à Melun, en particulier à Melun, quand il s'agit d'aller à la gare, il y a des bus qui partent d'à peu près tous les quartiers. Quand il s'agit d'aller d'un quartier à un autre quartier, ou d'une ville à côté de la ville de Melun, c'est déjà beaucoup plus compliqué. Ce n'est pas le fait de Melun seulement, c'est le fait d'un aménagement du territoire qui a été pensé globalement dans notre pays comme ça. Aujourd'hui, il faut impérativement réduire la place de la voiture. Donc construire des parkings supplémentaires, c'est complètement rétrograde. Là je comprends, il y a un souci et il faut répondre à ce souci. Mais plutôt que d'envisager les choses sur le long terme, à Melun, on a l'impression qu'on répond toujours au coup par coup. Et on répond au coup par coup en abimant notre ville parce qu'on supprime les espaces verts.

Madame Wojeik : Ecoutez, Madame Monville de Cecco, je vous invite à venir demain vers 13h00 dans le quartier des Mézereaux, vous allez découvrir ce qu'est la réalité des choses.

Monsieur Vogel : Bien, je propose qu'on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté par 2 voix contre et 31 voix pour, le Conseil Municipal :

CONSTATE la neutralisation et de la désaffectation matérielle de l'emprise de 700 m² faisant partie de la parcelle cadastrée section ZA n° 223 située au lieudit Les Hauts Mézereaux.

PRONONCE le déclassement de l'emprise susvisée afin de l'incorporer dans le domaine privé communal.

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de la Ville de Melun.

11 - RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Monsieur Millet : Vous savez que nous avons un règlement de la publicité à Melun, depuis déjà fort longtemps. Mais depuis l'élaboration de ce règlement de publicité, la législation a été modifiée, en particulier par un article du Code de l'Environnement qui prévoit que le règlement doit être soit révisé, soit modifié, avant une date limite qui est le 13 juillet 2020. Il vous est proposé là de procéder à cette révision du règlement local de publicité, qui doit prendre en compte les modifications qui peuvent résulter de la loi de juillet 2010, sachant que cette réforme a entraîné un certain nombre de modifications en termes de densité de la publicité, etc., pour les enseignes, les pré-enseignes, et que cela concerne aussi les bâches publicitaires, et le micro affichage. Le lancement de la révision du règlement local de la publicité permettra de lancer l'opération, et en particulier de fixer les règles d'un nouveau zonage dans l'Ecoquartier. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est de prendre la décision de principe puisque la révision du règlement suivra les procédures habituelles, et donc de lancer la concertation, comme c'est nécessaire, par différents moyens, et d'établir un nouveau règlement suite à cette concertation. Voilà.

Madame Monville de Cecco : Donc, effectivement, dans la délibération on voit qu'il va y avoir une concertation de lancer, mais rien n'est précisé sur ses modalités et les délais. D'autre part, et ça c'est une question qui s'adresse à vous Monsieur le Maire : Pourquoi est-ce que la Ville ne s'inscrit pas dans un mouvement de réduction drastique, voire même de disparition, de la publicité sur les espaces qu'elle possède, comme le font certaines villes ? A commencer par Grenoble. Je rappelle que la publicité a pour objectif principal de nous faire consommer. Et nous faire consommer à un moment où l'on s'inquiète, par exemple, de la gestion des déchets dont on ne sait que faire et qui envahissent nos espaces au point d'entraîner la disparition du monde animal, c'est peut-être une question qu'il faut qu'on se pose. C'est comme les espaces verts, c'est des questions qu'il faut se poser dans cette ville. Puis, sur la publicité, je voudrais quand même attirer votre attention sur une chose, c'est que dans le dernier Melun Magazine, la quatrième de couverture était entièrement consacrée à un événement organisé par l'association Les Copains du Coin. A l'intérieur du numéro, il y avait un article sur l'association Les Copains du Coin. Alors, pour tout vous dire, je n'ai rien contre l'association Les Copains du Coin, mais je trouve que ça commence un peu à bien faire. Il y a

tout un tas d'associations dans cette ville qui font un travail remarquable. Nous avons nous-mêmes été contactés par certaines de ces associations, dont une que je vais citer ce soir, qui s'appelle la Boussole Urbaine, qui distribue à manger aux SDF dans Melun, qui vous a demandé d'avoir un local digne pour accueillir ces gens, et qui n'a eu que pour réponse de votre part d'aller se mettre sous le parking du Mail Gaillardon. Je trouve qu'ici, il y a deux poids deux mesures. On parle d'une association qui fait du divertissement. Ils le font très bien, formidable, c'est super. On va tous aux soirées des Copains du Coin, on s'amuse bien. Mais enfin, il ne faut pas exagérer : il y a des gens dans notre ville qui dorment dehors, il y a des gens dans notre ville qui n'ont pas à manger, il y a des gens dans notre ville qui ont des difficultés à faire travailler leurs enfants, et il y a des associations qui font ça. Et il y en a plein. Et il y a des assos super. Et bien ces assos, elles n'ont pas le même soutien de la part de la Ville, et c'est le moins qu'on puisse dire, que l'association Les Copains du Coin. Donc encore une fois, je trouve dommage – j'ai attendu, ça fait un moment que ça dure, un moment que j'observe ça ; j'ai attendu avant de le dire – mais vraiment je trouve que vous devriez regarder ce qu'il se passe autour de vous et traiter avec équité le monde associatif.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : On a eu une délibération un peu factuelle. On a une note de présentation qui présente bien les choses. L'une des questions qui est posée, c'est quand même le cadre de vie dans lequel nous sommes. Il y a une espèce d'équilibre qui est de dire qu'il faut réduire la pollution visuelle, dans la note, et permettre l'attractivité commerciale. J'ai envie de vous dire, l'affichage en 4 par 3, ce n'est pas les commerçants du centre de Melun qui en font. Donc moi j'aimerais qu'on prenne des engagements plus clairs, et j'aimerais vous entendre, ceux qui ont la délégation du commerce, sur ces sujets-là. Je pense qu'il est important, vous l'aviez dit, c'est dans les axes de Melun Cap 2020, de redonner un cadre plus qualitatif à notre ville. Et effectivement, ça passe par une réduction de la publicité. Alors certes, il y a des impératifs financiers. Mais je pense qu'on peut prendre un engagement, notamment par la réduction des 4 par 3. Et j'ai envie de dire que les 4 par 3, on a deux lignes. Je ne sais plus exactement comment c'est rédigé : permettre l'attractivité commerciale / réduire la pollution visuelle. La vérité des 4 par 3, c'est qu'il n'y en a que pour les grandes surfaces, qui sont en dehors de Melun, et qui réduisent l'attractivité commerciale de notre commerce de proximité, le moins polluant puisque le plus en circuit-court. Donc moi je pense qu'il faudrait prendre des engagements plus précis de réduction. Et peut-être un état des lieux plus précis, c'est peut-être d'ailleurs dans les annexes, de réduction de ces fameuses pollutions visuelles, qui étaient à la mode à une certaine époque. On pensait que le progrès c'était la consommation. Mais je pense que quand on voit tel ou tel centre de distribution nous expliquer qu'on a 8 côtelettes pour le prix de 3, ce n'est pas très qualitatif. Et on pourrait, collectivement, surtout avec le rétablissement des finances n'est-ce-pas, prendre, puisque c'est parfois des concessions, des emprises de voirie, quelque chose de beaucoup plus contraignant visant à une réduction chiffrée de la publicité en ville. Moi je pense que ça, c'est important. Et d'ailleurs ce n'est pas politique, c'est du bon sens. Je vois d'ailleurs approuver, par le visage, ce que je dis-là ; on en a soupé de ce grand truc. Le gouvernement vient d'annoncer, et là encore, ce n'est pas droite / gauche, une reconquête des centres-villes. Et bien dans la reconquête des centres-villes, il y a la qualité de ce qu'on voit et d'arrêter avec ces grandes surfaces qui tuent notre proximité. On ne peut pas, d'un côté, soutenir le commerce par des subventions, que nous soutenons toujours à ce Conseil, et de l'autre, organiser que les gens prennent leurs voitures pour aller dans les grandes surfaces tout autour de Melun. Donc moi je demande à ce qu'on ait des engagements plus précis, et je souhaiterais pouvoir être rejoint, je n'en voudrais aucune paternité parce que je pense que c'est un constat qu'on peut tous faire.

Monsieur Millet : Je vous répondrai simplement que le règlement actuel, quand on l'a mis en place, a été extrêmement restrictif puisqu'il a entraîné la suppression de dizaines de panneaux 4 par 3. Donc la restriction a déjà été faite en grande partie. Ce qui vous est présenté ce soir, ce n'est pas une opération bouclée. Rien n'est arrêté. C'est simplement de lancer la procédure de concertation. Et cette procédure de concertation est obligatoire. Elle se fera avec les moyens de communication habituels : avec une réunion, avec des groupes de travail qui associent effectivement les publicitaires et les commerçants – c'est la procédure habituelle. Donc à partir de là, on verra bien en tenant compte, bien sûr, de la réglementation, ce qu'il est possible d'améliorer. Je signale que, depuis que nous avons mis en place, dans un premier temps, la ZAC PPAUP, qui est devenue l'AVAP etc., les grands panneaux en centre-ville ont quasiment disparu. Il en subsiste peut-être quelques-uns parce que ce sont des contrats qui vont jusqu'à leur expiration. Mais dans le centre-ville, il n'y a pratiquement plus de grands panneaux. A l'époque, même certains commerçants du centre-ville ont trouvé qu'on y allait un peu fort. Mais ceci dit, tout ça sera mis sur la table. Il y a une nouvelle réglementation. Et déjà, première chose, ça sera de se mettre en conformité avec la réglementation. Et deuxième chose, ce sera de voir si on peut effectivement améliorer encore le système en diminuant encore la pollution visuelle. Il ne se passe pas de semaine sans qu'une lettre de rappel ne soit envoyée à tout un tas de personnes qui ne respectent pas le règlement actuel et qu'on y est particulièrement vigilant.

Monsieur Vogel : Je voudrais répondre à Madame Monville de Cecco sur les associations. Il n'y a pas les bonnes associations et les mauvaises associations. La Ville soutient toutes les associations qui animent cette ville. Cela fait partie de notre programme ; et on veut animer la ville grâce aux associations parce que l'action publique trouve aujourd'hui, malheureusement, très rapidement ses limites. Quant à la Boussole Urbaine, ce n'est pas tout à fait juste ce que vous avez dit. Je les ai reçus. On est bien au-delà de la situation que vous avez décrite et je suis en train de leur trouver des locaux. Ils bénéficient du soutien de la mairie au même titre que les Copains du Coin. Il n'y a pas de traitement discriminatoire d'une association par rapport à une autre.

Madame Monville de Cecco : La Boussole Urbaine était un exemple d'association qui nous avait contactés et pour laquelle on était au courant. Voilà.

Monsieur Vogel : Donc, on s'en occupe.

Madame Monville de Cecco : Très bien. C'est formidable, et ils nous tiendront au courant des résultats. Monsieur Millet, j'ai quand même demandé quand pour la concertation, et vous n'avez pas répondu là-dessus. Si vous pouviez le faire. Et j'ajoute juste une chose : pourquoi seulement publicitaires et commerçants ? Il n'y a pas des représentants des citoyens de la ville qui sont associés aux réunions dont vous avez parlé ?

Monsieur Millet : Mais si. J'ai ajouté que l'on consulterait aussi les publicitaires et les commerçants. D'ailleurs je crois que c'est obligatoire. Mais, toute la partie qui est citée dans la délibération, si ça ne concerne pas les habitants... les réunions de concertation, ce n'est pas un public ciblé, ce sont les habitants qui sont concernés. Les encarts dans le bulletin municipal, la presse locale, etc., ça concerne la population. C'est même, je dirais, l'essence de la délibération. J'ai ajouté qu'il y aurait d'autres concertations, effectivement, parce que la loi les prévoit.

Monsieur Vogel : D'accord. Monsieur Guyard, et Monsieur Kalfon.

Monsieur Guyard : Pour revenir sur ces affiches de 3 mètres par 4, j'ai pu observer, récemment, dans la ville, des camions qui promènent ces affiches et je suis surpris que l'Etat n'ait pas interdit ce genre de dispositifs. A défaut de loi interdisant ces camions, il me semble que la municipalité devrait les interdire, parce que la pollution est visuelle, mais c'est une véritable pollution et il paraît incompréhensible que de tels camions puissent circuler aujourd'hui en ville.

Madame Stentelaire : Dès qu'on le voit ou qu'on peut le savoir, évidemment, on appelle la Police Municipale qui va leur demander de partir, mais parce qu'ils stationnent. S'ils circulent, on ne peut pas faire grand-chose.

Monsieur Millet : Alors, attention. Parce qu'il y a un certain nombre de véhicules, qui servent au transport de sportifs, qui ont été financés par des annonceurs. Donc, là, je pense que nos amis des clubs sportifs ne seraient pas tout à fait d'accord si l'on interdisait ces véhicules.

Monsieur Guyard : Ce n'est absolument pas ce dont je parle. Je parle des camions où il y a un conducteur seul, qui balade un panneau gigantesque, et qui ne fait que ça.

Monsieur Kalfon : Moi ce que je voulais dire, c'est que se dégage, et je pense, de façon assez sincère, une forme de consensus sur l'agression publicitaire constituée par ces affichages. Je suis assez d'accord sur le fait, même si j'ai une vision impressionniste et non pas quantifiée, qu'on en voit peu sur le centre-ville. Mais par contre, on en voit dans les Hauts de Melun sur les grandes avenues, des affiches 4 par 3, et quand même elles ont été refaites – vous ne nous avez jamais entendu critiquer le caractère qualitatif des avenues telles qu'elles ont été refaites – c'est un peu dommage de trouver encore ces fameux 4 par 3. Ces panneaux, qui en plus sont, les moyens si j'ose dire, les artères, quasiment au sens organique, qui permettent de rentrer ou de sortir de la ville. Et en général, sont vantées les grandes surfaces qui sont à Sénart, qui sont juste à côté, on le voit bien. Attirer, finalement, le public vers ses grandes surfaces. Moi je pense que, c'est bien la concertation, et je suis la remarque qui a été faite par ma collègue, il faut qu'il y ait des citoyens. Mais c'est bien qu'on puisse, nous, les élus, prendre nos responsabilités. Et dans la prise de responsabilités, je pense qu'il faut que nous puissions nous entendre, et je fournis un chiffre qui me paraît être raisonnable -- beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire -- sur une réduction de l'agression publicitaire de l'ordre de 30 % dans le prochain schéma que nous adopterons. 30 %, voilà un chiffre sur lequel j'aimerais que les uns et les autres puissent se prononcer. 30 % : plus, moins, pas assez, d'accord. Mais dire simplement comme une déclaration d'intention, on va réduire, ça ne me semble pas être sérieux. Il faut être tout à fait clair. Et les attendus, c'est la pollution visuelle, et la défense de nos commerçants. Parce que, si par le passé, ils pouvaient être en capacité d'acheter ce genre de publicité, force est de constater qu'ils ne le sont plus. Et que c'est les grands réseaux qui continuent à vider notre centre-ville de ceux qui viennent y faire leurs courses. Ensuite, il ne nous interdit pas, je n'ai pas pu vérifier cette histoire de la publicité mobile, mais d'être particulièrement proactifs : on parle d'une concertation, elle peut commencer dans ce Conseil Municipal, sur ce qui nous semble constituer -- il y a de très bonnes idées qui ont jailli -- finalement, une vision plus complète de cette lutte contre l'agression publicitaire. Une a été citée avec ses camions mobiles. En même temps que je vous parle, je regardais, parce qu'on n'est pas omniscients, s'il y a une base légale ou réglementaire pour en limiter les agissements si j'ose dire ; et si cette base existe, pourquoi pas emprunter ce type de base. Alors, évidemment, si le camion s'arrête et qu'il ne paye pas le ticket horodateur, c'est relativement simple. Par contre, cette histoire de la publicité mobile, il m'étonnerait qu'elle ne soit pas encadrée. Vérifions s'il y a des encadrements.

Monsieur Vogel : On va vérifier Monsieur Kalfon. On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder à la révision du Règlement Local de Publicité sur le territoire communal.-

APPROUVE les objectifs poursuivis par la révision du Règlement Local de Publicité, à savoir :

- Mettre le RLP en conformité avec les évolutions du cadre législatif et réglementaire, actualiser le document pour le mettre en adéquation avec la réalité locale,
- Maîtriser l'implantation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes sur le territoire communal,
- Participer au dynamisme de l'activité commerciale, artisanale, industrielle de la Commune tout en préservant le cadre de vie des habitants et la qualité paysagère du territoire,
- Réduire la pollution visuelle.

DECIDE de conduire la concertation prévue aux articles L. 103-2 et L. 103-4 du Code de l'Urbanisme selon les modalités suivantes :

- Affichage à l'Hôtel de Ville de la délibération de prescription de la révision du RLP et des modalités de concertation, et ce, durant 2 mois,
- Mise à disposition du public à l'Hôtel de Ville 16 rue Paul Doumer – Service Commerce – d'un dossier de concertation destiné à la présentation du RLP et de la démarche de révision, et d'un registre d'observations voué à recueillir les remarques et propositions de la population et des acteurs locaux,
- Utilisation de différents supports d'information et moyens de communication : information auprès de la presse locale, dans le magazine municipal, et sur le site internet de la Ville de Melun,
- Organisation d'une réunion publique destinée aux habitants (date, lieu et horaire préalablement communiqués à minima dans la presse locale et sur le site internet de la Ville de Melun),
- Organisation d'une réunion publique destinée aux professionnels compétents en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes (date, lieu et horaire préalablement communiqués à minima sur le site internet de la Ville de Melun).

DECIDE de conduire la concertation comme prévue aux articles L. 103-2 et L. 103-4 du Code de l'Urbanisme.

DECIDE d'associer à cette concertation les personnes publiques mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 153-16 du Code de l'Urbanisme.

12 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX APPARTENANT A LA VILLE DE MELUN : AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur Millet : Vous savez que rue du Parc, la Ville est propriétaire d'un bâtiment qui, jusqu'à maintenant, était occupé pour partie par le Pain de l'Espoir, et pour autre partie par l'épicerie solidaire Melisa. Le Pain de l'Espoir a quitté les lieux à la fin de l'année dernière. L'épicerie solidaire avait émis le souhait de récupérer ces locaux. C'est vrai que cette épicerie est ouverte tous les jours, est animée par une soixantaine de bénévoles, et est un peu à l'étroit dans les locaux qui lui avaient été attribués. Etant donné qu'il y avait un partage des locaux, le fonctionnement était quelques fois gêné. Là, le local adjacent est libéré donc il est proposé de confier à cette association l'ensemble du bâtiment et d'autoriser Monsieur le Maire de signer une nouvelle convention de mise à disposition avec l'épicerie solidaire.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? Bien. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

On passe à toute une série de délibérations financières, de la 13 à la 21. Kadir.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'association « Mélisa » la Convention de mise à disposition des locaux appartenant à la Ville de Melun, sis 2 rue du Parc à Melun, ci-annexée.

13 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Mebarek : Merci Monsieur le Maire. Donc effectivement plusieurs délibérations. Ce que je vous propose, c'est de passer la délibération sur le Compte de Gestion qui est une formalité, puis de faire un exposé du Compte Administratif ; ça évite au Maire de sortir à deux reprises sur les votes des comptes administratifs. Alors rapidement, sur le Compte de Gestion, il s'agit de prendre acte, compte-tenu des chiffres qui sont mentionnés dans la présentation, que le Compte de Gestion correspond en tout point aux chiffres du Compte Administratif. Il n'y a pas d'observations particulières de notre part en ce qui concerne ce Compte de Gestion donc il vous est proposé de l'approuver.

Monsieur Vogel : Pas de questions ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Madame Monville de Cecco : Attendez. C'est le Compte Administratif.

Monsieur Vogel : C'est adopté. C'est le Compte de Gestion, Madame Monville de Cecco, n'ayez pas peur, vous n'avez rien raté. On vous attend.

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal :

ARRETE le Compte de Gestion 2017 dressé par le Trésorier Principal, visé par

l'Ordonnateur ;

DECLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Mebarek : Alors, ce Compte administratif marque incontestablement la confirmation de cette trajectoire d'amélioration des finances de la Ville, qui est entreprise depuis plusieurs années maintenant. On l'a initiée avant même la sortie des emprunts structurés, puisque déjà, nous avons une amélioration de nos différents ratios de gestion qui avait été constatée dès 2011 – 2012. On a entrepris un chantier assez conséquent de sortie des emprunts structurés, ce qui nous a permis de renforcer cette trajectoire d'amélioration de nos finances. Et cette trajectoire, on la renforce davantage depuis deux ans avec le désendettement vers lequel nous nous sommes engagés depuis maintenant deux ans. Donc les chiffres qui vous sont présentés ce soir illustrent cette tendance durable qu'il va absolument falloir conserver compte-tenu des enjeux, notamment d'investissements auxquels la Ville devra répondre dans les prochaines années. En ce qui concerne les chiffres pour cette année, vous constatez un résultat global de clôture de 9 691 000 euros. Ce résultat de clôture, qui est en très forte augmentation, tient à plusieurs éléments. On a, même si c'est inférieur aux résultats de 2016, encore un résultat de fonctionnement qui est très satisfaisant, alors même que nos recettes ont diminué en 2017, on le verra tout à l'heure, les dotations ont continué de baisser en 2017, c'était la dernière année de réduction des dotations aux collectivités sous cette forme-là. Et donc, malgré cette baisse des dépenses, nous avons un résultat de gestion qui est encore très favorable. Il tient en particulier aux efforts soutenus qui ont été faits par les services depuis plusieurs années maintenant, en matière de réduction des dépenses dans tous les domaines. L'autre élément qui explique également ce résultat global de clôture record de 9.7 millions tient également à la reprise des résultats 2016 ; résultats qui avaient déjà été très, très positifs, et ces résultats sont donc repris dans nos comptes, et on les retrouve dans le résultat global de clôture de 9.6 millions. Cette amélioration, confirmée maintenant, et qui, j'espère, sera structurelle, on la retrouve également sur les différents ratios qui seront auscultés, à la fois par l'Etat dans le cadre de la contractualisation qu'il nous impose, mais également par les différents financeurs, et je pense demain à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Et donc ces différents ratios sont également en amélioration. La capacité d'autofinancement nette, elle continue à progresser : elle est, en 2017, à quasiment 2.9 millions d'euros, en augmentation constante depuis maintenant quatre ans, et malgré, j'insiste, les pertes en fonctionnement que la Ville a dû constater. A titre d'information, on vous a inséré dans la note différents graphiques qui sont très parlants, puisqu'un certain nombre de ces ratios sont en progression depuis maintenant quasiment huit ans. Quand nous allons dans le détail, comment ont progressé nos dépenses de fonctionnement ? Comme je le disais tout à l'heure, les efforts qui ont été entrepris depuis plusieurs années sont poursuivis en 2017, puisque nos dépenses réelles de fonctionnement ont été quasiment stables à + 0.19 % lorsque l'on retire des transferts qui ont eu lieu en direction de l'Agglomération que sont l'UIA et l'Office du Tourisme, avec sur ce volume global de +0.19 % une tendance à la baisse qui se poursuit en ce qui concerne les charges à caractère général puisqu'elles sont, en 2017, de - 4.6 %, qui s'ajoutent aux - 3 de l'année 2016, aux - 3 de l'année 2015, et je pourrais poursuivre comme ça sur les années qui précèdent. De mémoire, nous avons quasiment économisé 2 millions d'euros de dépenses à caractère général en cinq années. Sur cet exercice 2017, on a

quelques explications, en particulier sur cette réduction des dépenses. On va retrouver notamment le travail très important et très efficace qui a été mené par la Direction des Finances, et en particulier un agent qui a été dédié à cette fonction en matière de dégrèvement de fiscalité puisqu'elle est allée à la chasse à des trop-perçus de fiscalité par l'Etat, ce qui a permis de générer des dégrèvements à hauteur de 400 000 euros en 2017, au bénéfice de la Ville. Ces efforts, les services les vivent quasiment au quotidien. Ça les contraint dans leur façon d'approcher le service à la population ; mais pour autant, on constate que le service parvient à rester qualitatif et même, parfois, à se développer puisque de nouvelles offres sont proposées aux citoyens. Ça c'est un élément important, parce qu'il aurait été compliqué d'annoncer cette baisse des dépenses depuis maintenant plusieurs années, tout en constatant une baisse du service, ce qui est loin d'être le cas. Concernant les dépenses de personnel, elles sont relativement stables en 2017 en évolution à + 1.5 %. C'est très notable comme chiffre, quand on prend en compte le point d'indice qui a été augmenté en début d'année 2017 ; malgré cette hausse du point d'indice, malgré également les priorités qui avaient été affichées par la Municipalité en matière de renforcement de la Police Municipale, en matière de renforcement également des effectifs de la Propreté Urbaine, nous avons malgré tout stabiliser ces dépenses de personnel, avec, compte-tenu du nombre de recrutements en Police Municipale et en Propreté Urbaine, un nombre de TP qui évolue de + 26 % en 2017. Les autres charges de gestion courante, essentiellement les subventions aux associations, elles ont été augmentées à quasiment 4 % pour être portées à 1.6 millions d'euros. Un petit clin d'œil à Madame Monville de Cecco qui, tout à l'heure, faisait état de la politique de la Ville en matière d'associations, donc là vous constatez 1.6 millions d'euros en subventions aux associations, un montant très conséquent. Autre point de satisfaction, ce sont les charges financières, donc les intérêts de la dette qui sont finalement en réduction puisqu'elles baissent de 1.5 % environ, ces charges d'intérêts. Elles sont liées mécaniquement à la réduction du taux d'emprunt de la Ville, du niveau d'endettement de la Ville, puisque depuis deux années maintenant, nous avons réduit de manière assez drastique le recours à l'emprunt et ça se traduit sur la charge d'intérêts que la Ville a à payer tous les ans. Face à ces dépenses, comment ont évolué nos recettes ? Point très important, ces recettes sont en baisse. On voit que nous maîtrisons nos dépenses et, malgré tout, nos recettes de fonctionnement sont en baisse puisqu'elles ont réduit de 7 % en 2017. Cette baisse importante des produits de fonctionnement, elle est liée, en particulier, à la réduction des cessions d'actifs, puisque l'année 2016 avait été une année faste en la matière, avec des grosses cessions d'actifs, ce qui n'est pas du tout le cas en 2017, puisque face aux 6.5 millions de cessions d'actifs en 2016, ça a été à peine 300 000 euros en 2017. Malgré ces recettes qui ont baissé en 2017, autre élément de satisfaction, la Ville continue à ne pas subir d'effet ciseaux sur l'évolution de ses dépenses puisque les dépenses continuent à évoluer à un rythme beaucoup moindre qu'évoluent les produits de gestion. Sur les éléments des produits de ressources, rapidement. La fiscalité, le produit fiscal, a été relativement stable en 2017 par rapport à l'année précédente puisque c'est globalement 300 000 euros supplémentaires sur une masse de fiscalité de 28 millions, c'est relativement faible. On a constaté également, en 2017, une progression assez notable des produits de gestion, en particulier au titre des Foyers Résidences et des recettes du cinéma – là encore, élément de satisfaction, nous avons fait le choix de garder le cinéma en régie, on a amélioré la gestion de ce cinéma, la preuve en est que les recettes continuent à progresser d'une sur l'autre. Éléments sur les impôts indirects, ce sont les droits de mutation qui sont toujours en forte augmentation, à + 21.5 % par rapport à 2016, 17 % pardon, et elles avaient également augmenté de 21 % en 2016 ; donc 1.2 millions de droits de mutation, c'est quasiment un record dans notre budget, ce qui témoigne du marché immobilier qui est très

dynamique sur notre ville. Les dotations, comme je le disais, elles ont continué à baisser. La Dotation Globale de Fonctionnement, globalement elle est équilibrée puisqu'on progresse d'1 % par rapport à l'année dernière, mais avec une forte réduction de la dotation forfaitaire puisqu'elle a baissé de plus de 12 %. Mais elle est compensée, cette baisse, par la Dotation -- très notable -- de Solidarité Urbaine, dont je rappelle que ce n'est pas le but. Voilà concernant les éléments de recettes. Comme à l'accoutumée maintenant depuis deux ans, on vous indique à titre d'illustration dans le dossier, symboliquement, cette fameuse page avec le billet de 100 euros. Comment la Ville utilise les 100 euros qu'elle a dans son budget ? Qu'il s'agisse de produit fiscal, de dotation de l'Etat ou de subventions diverses, comment elle les utilise dans les intérêts des Melunais. Et là, on constate des éléments qui se passent de commentaires et qui permettent de tordre le coup à certaines idées reçues. Quand nous additionnons, sur 100 euros, les dépenses que la Ville engage sur les postes de la jeunesse, de l'enfance, de l'éducation, de la culture et de la solidarité, donc ce sont des politiques éminemment humaines, qui sont sur le champ. L'humain c'est l'enfance, c'est l'éducation de nos jeunes, c'est la culture, et la solidarité. Et donc sur 100 euros, la Ville engage 45 euros – et je n'ai pas parlé du sport – sur ces dépenses qui sont aujourd'hui des dépenses prioritaires pour nous. Quand on met en corollaire d'autres dépenses qui sont des hiatus, bah je prends la Prévention Sécurité et Salubrité, l'ensemble est plus large que la seule Police Municipale, et c'est 5.6 euros qui y sont consacrés dans le cadre de ce budget, voilà. En face de ces dépenses, comment sont-elles financées ? Bah elles sont financées principalement par le contribuable.

Monsieur Kalfon : Par la poche des Melunais.

Monsieur Mebarek : Par le contribuable, oui, 41 euros. Ce qui est logique Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Bah non. La bonne gestion consisterait à...

Madame Monville de Cecco : ... (pas audible)

Monsieur Mebarek : Dites-le à votre confrère de gauche. Donc j'insiste.

Monsieur Vogel : Dites-le à Monsieur Kalfon. On continue.

Monsieur Mebarek : J'insiste : effectivement, c'est le contribuable qui finance essentiellement les services à la population, c'est un point important. Et lorsqu'on regarde la part de l'utilisateur et qu'on revient à nos débats relatifs à l'augmentation des tarifs, où systématiquement on nous oppose une hausse injuste etc., on constate que sur 100 euros de ressources, la part des usagers ne représente que 5 euros. Donc ça permet de relativiser nos discussions sur ce sujet-là et de remettre les choses en perspective. Concernant l'investissement.

Monsieur Salah : C'est pénible. Le Conseil Municipal avec un bruit de fond comme ça, c'est pénible. Là, c'est technique, moi je ne comprends rien, du moins pas grand-chose et j'ai besoin de me concentrer pour pouvoir comprendre. Arrêtez !

Monsieur Mebarek : Merci Monsieur Salah. L'investissement en 2017, il a été en petite réduction par rapport à l'année 2016. 12 millions de dépenses d'équipement. Cette réduction de dépenses d'équipement elle s'explique en particulier par le Programme de Renouvellement Urbain qui touche à sa fin, puisqu'on est sur la fin du Programme de Rénovation Urbaine 1, avec des opérations qui sont, pour certaines, complètement terminées, pour d'autres, qui sont

en attente, et relancées cette année 2018 donc ça explique cette réduction. Pour autant, la Ville continue à être parmi celles qui dépensent le plus en investissement. Lorsque l'on compare les ratios en investissement, 246 euros par habitants dépensés pour les villes de la même strate, quand la Ville de Melun en dépense 300. Donc 300 euros, Melun, en 2017, pour 12.2 millions d'euros donc on est en année basse, et pourtant on continue d'être au-dessus de la moyenne en investissement. Et par ailleurs, lorsqu'on additionne les investissements sur les cinq années qui précèdent, depuis 2012, on est sur une enveloppe globale de 100 millions d'euros qui ont été investis sur le territoire. Et quand on sait que l'investissement sur le territoire permet, outre d'améliorer le cadre de vie des Melunais, de pérenniser de l'emploi ; c'est une formule qu'Henri Mellier avait le réflexe souvent d'employer « 100 000 euros d'investissement engagés par la Ville, c'est n emploi préservé sur le territoire ». Donc cet élément est important. Je ne vais pas exposer dans le détail la totalité des opérations qui ont été financées en 2017, vous les avez dans la note de présentation. Simplement pour dire que, outre le Programme de Renouvellement Urbain pour lequel nous avons dépensé 2.6 millions d'euros, le principal poste de nos dépenses d'investissement, c'est la rénovation de nos bâtiments et de nos voiries -- 35 % de nos investissements en 2017 ont eu pour objet de rénover nos bâtiments et nos voiries. Vous avez le détail des différentes rues qui ont été traitées en 2017 et ce programme important de rénovation des voiries se poursuit en 2018, comme vous l'avez relevé lors du vote du Budget Primitif. Secteur également d'investissement important, c'est le sport et la jeunesse avec, en particulier, les équipements sportifs qui ont été largement pourvus en 2017. En particulier l'aménagement des terrains de foot à Paul Fischer pour 1.6 millions d'euros. Voilà je vais passer sur le détail des opérations, vous les avez dans la note. Comment ont été financés ces investissements ? Globalement, on est sur une répartition qui est assez équilibrée, puisque 4/4 : ¼ financé par l'autofinancement – c'est notable et absolument indispensable pour confirmer l'amélioration de nos finances, le recours à l'emprunt doit être limité pour préserver nos marges de manœuvre futures, ¼ financé par les subventions de nos partenaires, ¼ par le FCTVA et la Taxe d'Aménagement, et enfin ¼ seulement par le recours à la dette – c'est-à-dire 3 millions d'euros en 2017 pour financer nos investissements. Par rapport à 2014, on a réduit le recours à l'emprunt de 3. On a divisé, pardon. Nous empruntons 3 fois moins qu'en 2014. Et ça se traduit dans les résultats que j'évoquais tout à l'heure. Et ça se poursuit en 2018 puisqu'on a également voté un niveau d'emprunt à 3 millions d'euros. Sur l'endettement, j'en terminerai par-là, cette politique de désendettement que nous avons initiée il y a deux ans porte ses fruits. L'encours de la dette est en réduction d'un peu plus de 2 % par rapport à l'année 2016. Il avait déjà été en réduction d'1.7 % par rapport à l'année 2015. Donc tendance baissière sur le niveau de dette. Et au-delà du fait que nous empruntons moins (3 millions) face à un remboursement en capital qui est plus important (un peu plus de 5 millions), on va encore un peu plus loin dans le désendettement parce que, chaque fois que c'est possible, on rembourse par anticipation certaines lignes d'emprunt. C'est ce qui a été fait en 2017, puisque nous avons anticipé un remboursement à hauteur de 550 000 euros pour accentuer cette réduction d'emprunt, enfin de dette ; ce qui permet de porter le niveau de dette à 101.7 millions d'euros en 2017. J'espère annoncer en 2018 que ce niveau d'emprunt sera descendu en dessous des 100 millions, nettement en dessous des 100 millions puisque c'est ce que nous avons voté ensemble au Budget Primitif. Je ne reviens pas sur la structure de notre dette qui est aujourd'hui intégralement sécurisée. 96.2 % de notre dette est, aujourd'hui, en taux fixe et en taux classique, avec un niveau d'emprunt à risque égal à 0 %. Enfin, dernier ratio important, c'est la capacité de désendettement de la Ville. Elle est, en 2017, à 11.8 années, en réduction constante depuis maintenant deux ans. Elle était passée à 16 années en 2015, à 14 années en 2016, et elle passe désormais à 11.8 années en 2017. En conclusion, je vous le disais tout à l'heure, trajectoire d'amélioration des finances, initiée depuis plusieurs années, qui se

poursuit, malgré des efforts considérables faits en investissement, qui se poursuivent et qui seront renforcés dans le futur, malgré une poursuite d'un programme d'économie de dépenses sur les années écoulées qui a été très, très concret – en moyenne 4 % de réduction de nos dépenses générales sur les quatre dernières années. La nouveauté pour laquelle nous sommes contraints de rester attentifs pour les années qui suivent, c'est cette problématique de contractualisation que l'Etat fixe désormais, qui va nous forcer à poursuivre cette trajectoire puisque nous n'avons plus le choix, contractuellement, nos dépenses ne devront progresser qu'à un niveau contractualisé avec l'Etat – entre 1.2 et 1.4 %, on verra – c'est une contrainte, on le reconnaît, parce que c'est compliqué à gérer au quotidien pour les services de la Ville, mais c'est un élément qui reste, somme toute, positif, puisque ça participe de l'amélioration de nos finances sur les années qui viennent tout en continuant à mettre en œuvre nos priorités affichées en début de ce mandat, en particulier sur le terrain de la Sécurité, de la Tranquillité, le Cadre de Vie et la Propreté. Voilà. Merci de votre attention.

Monsieur Vogel : Merci. Monsieur Kalfon, et Monsieur Bourquard.

Monsieur Kalfon : Oui. Moi, je ne partagerai pas l'enthousiasme de Monsieur Mebarek sur la dette. On est quand même à plus de 101 millions de dette, c'est-à-dire 100 % du budget de Melun, on est même moins bons que l'Etat central. Je ne vais pas faire toute l'intervention sur la dette, parce que je pense quand même que des choses s'améliorent, et du coup, ça a un certain nombre de conséquences. Et je trouve intéressant d'éclairer nos débats sur les conséquences. Vous avez omis de dire, et je crois que chaque Melunais sera heureux de le savoir, que les 3 millions d'emprunt, le taux moyen à taux fixe sur 30 ans est de 4.93 %, quand les taux de marchés sont entre 0 et 1. Donc il faut savoir que votre bonne gestion, dont vous vous vantez, et c'est le prix de vos négociations de sortie des emprunts structurés, sont sur des emprunts négociés avec ceux qui avaient contractualisé avec nous ces taux léonins, sur des emprunts qui sont totalement hors marché. 3 millions à 4.93 vs 3 millions à presque 1 %, bien évidemment que le résultat pour la Ville n'est pas le même. Mais j'ai presque envie de dire que ça, Monsieur Mebarek, c'est l'héritage ; c'est le poids de l'héritage, le poids de la dette, et le poids des emprunts structurés que nous avons dénoncés, emprunts toxiques, et de la stratégie que vous avez prise, qui n'était pas forcément la meilleure. Laissons cela, si j'ose dire, et reprenons un peu de hauteur, encore que nous aimerions avoir vos réponses là-dessus. Finalement, ce que vous nous expliquez, c'est deux choses sur l'exécution budgétaires. C'est que les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter, et je pense qu'il faut qu'on rentre de manière un peu fine dans ce qui continue d'augmenter. Continue d'augmenter d'abord par des effets que vous omettez un peu, qui est de transférer à Paul ce qui vient de Pierre si j'ose dire, c'est-à-dire de la Ville de Melun vers la CAMVS, puisqu'il y a un transfert de 9 personnels TP vers la Communauté d'Agglomération, c'est ce que nous dit la note présentation, avec une création de 13 postes de policiers municipaux, là encore je reprends la note. Il y a déjà un choix qui est fait : malgré tout, vous augmenté les dépenses de fonctionnement alors que, avec ces transferts, si vous étiez raisonnables sur vos investissements en matière de sécurité publique, sécurité municipale, on a déjà eu le débat, vous auriez l'opportunité, d'abord, de réduire les dépenses de fonctionnement, et ensuite, peut-être, de ne pas, parce que je pense aux services et je leur rends hommage ici, de ne pas organiser une certaine forme d'austérité dans les personnels de Melun, parce qu'il y a un certain nombre de choix qui ont été faits. Il y a même un choix unique qui a été fait, finalement, de favoriser la sécurité. Donc ça, j'en parle pour l'aspect gestion. Ensuite, en ce qui concerne vos politiques d'investissement, on vous l'a déjà dit, c'est bien de nous dire toutes les rues qui sont traitées, il y avait une urgence terrible, et il y a encore beaucoup de choses à faire. J'ai envie de dire que, finalement, ce qu'on nous a vendu lors des élections

municipales en 2014 sur des chantiers structurants, j'aurai le caractère douloureux de vous les rappeler, mais après tout, ça vous fait mal à entendre et c'est pourtant ce qu'on voit. C'est que, aucun des emplois structurants que vous aviez promis dans votre campagne ne sera réalisé au terme du mandat. Aucun, je dis bien aucun. Aucune des places de Melun ne sera refaite. Et personne n'a fait injure, même lorsque vous avez recouvert d'asphalte la Place Saint Jean, avec un enrobé couché et quelques couleurs, et quelques pots de fleurs, qui ont coûté très cher – et nous avons collectivement, et je rends, à Madame Monville de Cecco, l'hommage qui lui revient sur le fait qu'il y avait des alternatives de fleurissement qui ne sont pas celles que vous avez choisies, c'était plusieurs dizaines de milliers d'euros, mais après tout – la valorisation de l'Axe Seine, ça n'existe pas, la valorisation de la Place Praslin, rien ne sera fait, la Place saint Jean, rien ne sera fait, et toute la restructuration et la requalification liée au TZen, rien ne sera fait d'ici les élections municipales. Je ne parle même pas d'un certain nombre d'aspects. Vous aviez promis, parce qu'il faut se souvenir des promesses, que nous aurions sans doute une nouvelle locomotive commerciale avec, pourquoi pas, un cinéma qui serait situé dans le quartier piétonnier sur une emprise municipale, rien ne sera fait. Alors, vous vous réjouissez qu'enfin il y ait un peu de recettes de trésorerie sur un cinéma qui est en régie, d'accord. Nous sommes d'accord avec vous. Mais nous avons une réflexion urbaine sur, finalement, la récréation d'une locomotive urbaine, entre un supermarché de proximité, pourquoi pas, un cinéma, un centre culturel, soit là où vous aviez décidé de le faire, ou dans l'Espace saint Jean. Rien ne sera fait. C'est-à-dire que vous cochez les cases des investissements qui signent, finalement, ce qu'est la Ville de Melun. La seule chose que vous pourrez mettre à votre haut de bilan, si j'ose dire, ce sont les cessions de terrains et les constructions d'immeubles de promoteurs sur les différentes parcelles que vous vendez, que vous égrenez, ce qui est vraiment une stratégie de la rustine. Tout comme les nids de poule, bien heureux que vous le fassiez, et nous ne le critiquerons pas, que vous remplissez. Donc ça c'est sur l'aspect investissement avec une sous-consommation structurelle. Vous avez beau mettre des tableaux, des billets, faire de la comm, une sous-consommation structurelle. Vous nous dites un ratio par habitant de l'investissement, des crédits d'investissement, parce que vous n'arrivez pas, même sur la faible ambition qui est la vôtre, à délivrer les travaux que vous nous faites voter dans le Budget primitif. Alors bien sûr, c'est la météo, c'est la défaillance des entreprises, c'est la faute à tout le monde sauf à vous, mais à l'arrivée, ce sont les Melunais qui payent par une absence d'investissement. Alors, il y a une opportunité quand même, et je vous la donne, je vous la propose, qui est de réparer le mensonge initial du mandat qui est le vôtre. Le mensonge initial, c'est la stabilité de la pression fiscale. Vous avez commencé par mentir en augmentant le budget des Melunais. Et bien, si vous aviez une vision plus équilibrée, une vision plus dynamique comme nous vous le proposons, pas une vision démagogique qui coûte la création de 13 postes quand il y en a 9 qui sont transférés à l'Agglomération, j'en passe et des meilleures. Et bien, vous pourriez rendre aux Melunais ce que vous leur avez indûment pris, et je crois que c'est une question de justice, en baissant les impôts des Melunais pour que la pression fiscale sur l'ensemble du mandat puisse, effectivement, être stable, et je vous accorde le bénéfice de l'inflation, bien évidemment. Ca, c'est une opportunité. On vous attend. Plutôt que d'avoir une discussion ligne à ligne, sur les lignes aussi on peut discuter, mais on vous attend pour nous dire l'année prochaine, puisque vous vous réjouissez sur un certain nombre de fondamentaux, et, on vous a donné des axes pour améliorer l'amélioration, on vous attend particulièrement à prendre l'engagement de rendre aux Melunais, par une baisse d'impôts, ce que vous leur avez pris indûment sans leur dire, et pour s'engager ici, à partir de maintenant, c'est parfaitement clair, à une stabilité de la tarification municipale qui, elle, ne cesse d'augmenter. Là-dessus, on veut vous entendre. Et votre billet, excusez-moi du peu, les Melunais, vous pouvez toujours le découper comme vous voulez sur les notes de présentation, ils savent très bien ce que vous en avez fait du billet dans

la poche des Melunais ; c'est-à-dire que vous leur avez pris l'argent à l'époque de l'héritage de la folie des emprunts structurés dans laquelle cette ville est rentrée. Oui, il y a une certaine réparation. Et bien maintenant, Monsieur Mebarek, Monsieur Vogel, Monsieur Mellier puisque vous êtes responsable d'une partie du bilan, je ne vous dis qu'une seule chose.

Monsieur Mellier : Moi je suis responsable ?

Monsieur Kalfon : Oui. Sur les emprunts structurés, vous en êtes responsable.

Monsieur Mellier : Vous, vous êtes irresponsable, c'est normal.

Monsieur Kalfon : Merci de me laisser terminer mon intervention. C'est vrai que vous êtes responsable des emprunts structurés Monsieur Mellier. Je ne vous dis qu'une seule chose...

Monsieur Mellier : C'est votre marronnier, à chaque fois, ça suffit.

Monsieur Kalfon : Oui je sais ça vous chatouille, c'est un caillou dans votre chaussure, Monsieur Mellier. Mais je ne vous dis qu'une seule chose, rendez l'argent aux Melunais. Rendez-leur leur argent vous aurez fait un acte essentiel, un acte de sincérité, un acte d'honnêteté oserais-je dire, par rapport aux engagements que vous avez pris et que vous n'avez pas tenus.

Monsieur Vogel : Merci bien Monsieur Kalfon. Monsieur Bourquard. On fera une réponse globale. Oui, et Madame Monville de Cecco.

Monsieur Bourquard : Par rapport à ce qui nous a été présenté, on en a discuté en commission des finances, il y a un certain nombre d'indicateurs, qui sont intéressants, mais il y a des indicateurs qui n'apparaissent pas parce qu'ils sont séparés, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas comparés. Quand on parle essentiellement de l'annuité de la dette par habitant, ça ne veut pas dire grand-chose en soi le montant de l'annuité par habitant parce qu'il faut pouvoir le comparer à quelque chose. Cette annuité de la dette par habitant, il faut la comparer au revenu par habitant. Ça permet de savoir quelle est la stratégie que l'on adopte financièrement par rapport à l'aspect social de la ville que l'on gère. Or, à Melun, c'est écrit, mais c'est écrit de façon séparée dans le rapport qui nous est proposé, le Compte Administratif, le revenu par habitant de Melun est faible par rapport à sa catégorie. D'autres villes ont, justement pour traiter ce problème-là, fait un ratio supplémentaire, qui est celui de l'annuité de la dette par habitant au rapport du revenu par habitant. A Melun, on a une annuité de la dette par habitant qui est de 210.56 euros, au rapport d'un revenu par habitant qui est de 11 476 euros. Ce qui nous donne un pourcentage de 1.83 %. Toujours dans ce rapport, si je vais chercher des chiffres de la catégorie de villes de Melun, on a 142 euros -- ce sont vos chiffres donc je pense qu'ils sont bons, les services de la Ville ne se trompent pas généralement -- pour un revenu par habitant, toujours dans la même catégorie, de 14 979 euros. C'est-à-dire que le pourcentage, pour notre catégorie de ville, il est en moyenne de 0.95 %. A Melun, c'est le double. Comment travailler là-dessus, sur le débat qu'on a en commission des finances, sur la recette via l'impôt ou les tarifs. La dette est généralement quelque chose à long terme, ce n'est pas le problème, c'est rarement de la dette à court terme. Donc l'impôt, il va en partie abonder sur la dette à long terme. La Ville fait des excédents actuellement. Pas depuis longtemps, mais maintenant elle fait des excédents. La question est de savoir socialement comment on intervient : est-ce que j'interviens sur la baisse des impôts ou est-ce que j'interviens sur ce que l'on appelle la socialisation des tarifs ? Si effectivement, nous sommes largement en-dessous

du revenu par habitant par rapport à la moyenne, j'aurais plutôt tendance à dire attention, il faut que je préserve les couches sociales les plus basses de la Ville. Donc travailler sur les tarifs. Parce que l'impôt porte avant tout sur les ménages les plus aisés. Mais si c'était l'inverse et qu'il est au-dessus, si la Ville de Melun était au-dessus de sa catégorie, j'aurais plutôt tendance à travailler sur l'impôt et pas sur les tarifs. C'est cette analyse, dont on a parlé mais qu'on n'a pas faite en commission, qui est extrêmement intéressante en terme de pilotage social des finances d'une ville. Parce que là, vraiment, on analyse le rapport de la dette, de l'impôt, et des tarifs, au niveau de revenu des habitants. Donc là-dessus, je vais être honnête, c'est marqué dans le rapport que le chiffre n'est pas bon par rapport au revenu par habitant, donc je ne vais pas vous le reprocher ; c'est confirmé puisqu'on a un taux qui est double de celui de notre catégorie de ville. Là-dessus, il faudra qu'on débâte de la prise en compte sociale des budgets. Et pas uniquement l'aspect comptable. Là, on est dans la validation de l'aspect comptable, mais il faut aussi réfléchir à des stratégies financières qui répondent à des catégories sociales. Et ça, je pense qu'il faudra peut-être, plutôt que de ne travailler que sur la comptabilité, comme je le dis souvent, je fais confiance aux services pour nous donner une comptabilité impeccable, c'est plutôt sur les aspects stratégiques des finances qu'il faut travailler, que sur leurs aspects comptables. Donc voilà sur ce point et je crois que Bénédicte avait d'autres aspects à poser.

Monsieur Vogel : Bénédicte Monville de Cecco.

Madame Monville de Cecco : Oui. Juste, quand même, c'est important ce que vient de dire Claude. Ca veut dire que quand on est dans une ville comme la nôtre, il vaut mieux travailler à baisser les tarifs et à faire en sorte que les classes sociales les plus défavorisées aient accès à l'ensemble des tarifs de la Ville, qu'à travailler, à faire comme vous l'avez fait, augmenter considérablement les impôts en début de mandat ; il faut le rappeler, Monsieur Kalfon a bien fait de le rappeler, parce qu'il y a des gens qui l'oublient, mais vous les avez quand même augmenté de 12 % en arrivant. Il y a un certain nombre de choses que j'aimerais dire. Certaines ont déjà été dites donc je vais simplement les rappeler. La sous consommation structurelle, ce n'est pas un vain mot comme ça. Monsieur Kalfon a parlé de sous consommation structurelle. Ca veut dire qu'il y a des travaux que vous budgétez et que vous ne réalisez pas. Je prends un exemple comme ça, qui est assez frappant, dans la Ville mais aussi dans la Communauté d'Agglomération, ça concerne le développement des mobilités douces. Vous faites des choix là aussi. Et vous faites le choix de ne pas réaliser des investissements qui, en l'occurrence, sont nécessaires à la vie de tous les Melunais et on en parlait tout à l'heure. Je voulais revenir aussi, il y a des choses qui se cachent un peu dans les détails. Par exemple, vous dites, les charges de gestion sont stables, voire même elles ont légèrement baissé. Parmi ces charges de gestion, on observe qu'il y a les transports collectifs. C'est à dire qu'il y a les bus, parce qu'il faut parler français à un moment, il y a les bus qui servent à emmener nos gosses faire du sport ou aller visiter tel ou tel truc. Et ça, ça baisse, de 15 %. Donc, est-ce que ça veut dire que les enfants ont moins l'occasion de se déplacer qu'ils n'avaient l'occasion de le faire ailleurs ? Que les écoles... Madame Wojeik, vous me répondrez après, mais si vous voulez bien me laisser parler sans parler vous-même, ça m'arrangerait.

Madame Wojeik : Votre ton péremptoire et agressif, c'est fatigant.

Madame Monville de Cecco : Moi, je ne parle pas quand vous parlez, Madame Wojeik. Je vous ai simplement demandé de ne pas parler en même temps que moi parce que je vous entends, voilà. Donc du coup, ça c'est une vraie question. Est-ce que cette baisse sur les

transports signifie que les enfants sortent moins, qu'ils ont moins accès aux transports collectifs ? Ensuite, sur les droits de mutation. Vous dites il y a 21 % de droit de mutation supplémentaires. Qu'est-ce que c'est ? Des gens qui vendent ? Des gens qui achètent ? On ne sait pas. C'est les deux, mais dans quelles proportions ? Vous avez énormément construit de logements sur la ville, énormément. Comme vous l'avez rappelé vous-même, les produits de cession ont été très importants l'année dernière ; et c'est ce qui a permis d'augmenter la capacité d'autofinancement de la Ville, et de diminuer son encours de dette. Vous avez énormément construit de logements. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que la Ville est vraiment attractive ? Est-ce que ces logements sont vraiment achetés ? Est-ce qu'il y a beaucoup de gens qui s'en vont ? On aimerait bien savoir ça aussi. Et là, il n'y a rien qui nous permet de le dire. Ensuite, je voudrais revenir sur les agents. Parce que c'est la chose qui m'a le plus frappée en lisant votre budget. Effectivement la masse salariale augmente très peu malgré le fait que vous avez recruté. Et comme l'a dit François Kalfon, si ça augmente peu malgré le fait que vous avez recruté, c'est parce que vous avez déplacé du personnel à la CAMVS. Ce personnel ne dépend plus de la mairie, il dépend de la CAMVS. Est-ce que cela s'est fait avec leur accord ? Est-ce que leurs conditions de travail à la CAMVS sont les mêmes que celles qu'ils avaient quand ils étaient à Melun ? Ensuite, vous nous dites que le service est resté constant dans la Ville et qu'il n'y a pas de diminution de service rendu malgré le fait que, puisque vous avez embauché des policiers municipaux, et que le nombre d'agents n'a pas bougé, c'est que nécessairement il y a moins de monde pour rendre le service que vous rendiez avant. Alors moi, je n'ai pas le même son de cloche. On me parle d'un délai d'attente de deux mois maintenant pour avoir un passeport à Melun. Je ne sais pas où est la vérité, mais j'aimerais bien avoir votre avis parce que je ne pense pas que les habitants qui se sont adressés à nous pour nous dire que maintenant c'était plus difficile d'avoir accès aux services nous ont raconté des histoires. Donc voilà, des questions précises là. Ensuite, je pense qu'on reviendra sur l'eau. Et puis, moi, je m'étonne de la somme globale que vous mettez de côté, que cette somme ne soit pas utilisée, que cette somme ne serve pas à améliorer le quotidien des gens. Moi vraiment, c'est un choix politique que vous faites, mais vraiment ça m'étonne. C'est une somme considérable, et on en parlera précisément pour l'eau parce que vous savez que ça a été un de nos chevaux de bataille, de faire en sorte que l'eau soit moins chère à Melun, et moins polluée aussi, on va y revenir peut-être, on aura l'occasion d'en reparler ; mais en tout cas, comment se fait-il que vous n'augmentiez pas, par exemple, les prestations sociales ? Pourquoi il n'y a pas plus de prestations sociales dans la Ville ? Vous me dites, oui on donne pas mal d'argent aux associations mais comme vous nous l'avez déjà précisé lors du vote du budget, l'argent donné aux associations reste le même, l'argent donné aux associations n'augmente pas, il reste le même, alors même que nous savons très bien que les besoins de la population augmentent, parce que la population se paupérise comme partout ailleurs en France – je ne reviendrai pas sur les disparités de traitement entre les associations dont j'ai déjà parlé tout à l'heure. Mais en tout cas, on aurait besoin d'avoir un tissu associatif qui soit beaucoup plus soutenu par la Ville. Comment se fait-il que tout cet argent, que vous mettez de côté, ne serve pas justement à donner la possibilité aux associations d'améliorer les politiques sociales ? Et puisque quand même vous avez parlé de l'ANRU, puisqu'il y a un élément sur l'ANRU dans cette délibération, ça va nous permettre de parler un tout petit peu de ce programme de rénovation urbaine. Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur Millet, que vous alliez reconstituer l'offre de logement social. C'est-à-dire que, à la fin de l'opération, on aurait le même nombre de logements sociaux sur la ville que ce qu'on avait auparavant. Moi ce que je sais, c'est qu'aux Mézereaux, la tour qui a été démolie, qui était une tour de logements sociaux, à la place, on a construit 110 logements en accès à la propriété. C'est-à-dire qu'on a démoli du logement social pour construire du logement en accès à la propriété. Je vais vous poser la question et je vais le faire exprès, Monsieur Millet, je vais vous poser la

question. Je voudrais être bien sûre qu'à la fin de ces opérations de rénovation, on ait le même nombre de logements sociaux sur la ville et de toutes les catégories. Attendez, vous allez me répondre après. Et puisqu'on parle de rénovation urbaine, juste quand même faire état du fait ici qu'un Nouveau Programme de Rénovation Urbaine est en cours sur la Ville de Melun, qu'il va concerner les quartiers de Schuman, Beauregard, Chateaubriand, Lorient, que les habitants de ces quartiers sont toujours inquiets et mobilisés pour savoir ce que vous allez faire. Que pour ce qui concerne les habitants de Schuman, mais aussi les habitants de Chateaubriand, ils ne veulent pas de destruction ; et que ce qu'ils veulent par-dessus tout c'est être associés pleinement aux décisions que vous allez prendre et qui les concernent d'abord, c'est-à-dire qu'ils veulent pouvoir décider de ce qui va se passer pour eux. Voilà, c'est une parenthèse mais il se trouve qu'on parle de l'ANRU dans cette délibération alors ça me permet de le dire. Et maintenant je voudrais des réponses à mes questions : pourquoi vous ne donnez pas cet argent aux associations pour faire du travail social ? Pourquoi vous n'utilisez pas cet argent pour introduire enfin une tarification au quotient familial à Melun, ce qui n'existe pas encore dans l'accès aux services culturels, sociaux, etc. de la Ville ? Pourquoi vous gardez tout cet argent, ça n'a strictement aucun sens à notre idée ? Est-ce que les transports collectifs – le fait que vous stabilisiez vos frais de gestion en diminuant les transports collectifs qui sont offerts à nos enfants, moi personnellement, je ne suis pas d'accord. Le fait que vous stabilisiez la gestion de la Ville en faisant peser davantage de travail sur les agents, ou bien en passant par des trucs numériques du type Mairie Plus, qui augmentent l'attente et qui rendent plus compliqué l'accès aux services, moi ça je ne suis pas d'accord non plus. La qualité du travail des agents passe aussi par le fait que les agents travaillent dans de bonnes conditions, et les Melunais ont le droit d'avoir de bons services, et les associations des subventions pour travailler.

Monsieur Mebarek : Merci à tous les deux pour votre intervention. Il y a beaucoup de choses, donc je ne vais pas forcément répondre à tout. Si j'oublie des éléments, n'hésitez pas à me le rappeler. Et par ailleurs, j'invite mes collègues de la Majorité à répondre et compléter mes propos, chacun dans les délégations qui les concernent. Monsieur Kalfon, le taux d'intérêt de la dette, effectivement, vous faites référence à ces 3 millions d'euros qui ont été empruntés dans le cadre d'une convention qui a été conclue avec la Caisse d'Epargne et figeant un taux à 4,93 %. Oui c'est vrai. J'avais expliqué la raison de ce taux puisqu'elle permettait de financer une partie de l'indemnité de remboursement anticipé du prêt, donc c'était la façon d'éviter que la Ville ait à payer d'un seul tenant une indemnité plus importante. Pour autant, ce qu'il faut regarder, c'est le taux moyen de la dette melunaise – il n'est pas à 5 % mais plutôt inférieur à 4 %. Par ailleurs, Monsieur Kalfon, vous savez bien que le taux de la dette évolue au gré des emprunts dans la Ville. On a des emprunts qui ont été mobilisés il y a dix ans, à un moment où les taux étaient plus importants. Aujourd'hui, les taux sont exceptionnellement bas, mais ils vont commencer à augmenter en cours d'année et peut-être atteindre les 2 % l'année prochaine. Donc en réalité, cette histoire de taux usuraire dont vous parliez tout à l'heure, c'est vrai à l'instant T, mais ça n'a pas de sens à l'échelle de l'intégralité de la dette de la Ville. Par ailleurs, pour monter là encore les efforts considérables qui ont été entrepris par la Ville sur ce terrain-là, la Ville, c'est la deuxième année consécutive, c'est le cas en 2018 et c'était le cas en 2017, qu'elle n'a pas recours à une ligne de trésorerie. C'est un procédé qui assez fréquent. La ligne de trésorerie est là pour financer de la trésorerie sur du court terme en investissement. Et depuis deux ans, la Ville n'a pas recours à cette ligne de trésorerie, ce qui contribue à réduire très nettement ses charges financières. Vous disiez également, complètement à rebours de ce que je disais pendant mon intervention, que les dépenses de fonctionnement continuent à augmenter. Non, elles augmentent de 0,19 % mais quand on regarde les dépenses à caractère général, elles sont toujours en réduction depuis cinq

ans. Les dépenses de personnel, elles ont été réduites il y a deux ans, elles ont été quasiment proches de 0 l'année dernière, l'année d'avant pardon, et en 2017 elles sont maîtrisées à 1.50 %. Et quand vous disiez que c'est une sorte de confusion parce qu'en réalité on profite des transferts qui ont été faits à la CAMVS, moi, les chiffres que je vous ai donnés ce soir, ils sont neutralisés de ces transferts. C'est évident que je ne vais pas vous donner des chiffres dans lesquels on profite de l'aubaine des transferts à la CAMVS. Les chiffres sont les plus nets qui soient. Concernant la politique d'investissement, moi il y a un truc que je n'accepte pas, c'est quoi le terme. La sous consommation. Depuis 2012, 2012 – 2017, 100 millions d'euros d'investissement. Je ne parle pas du BP, je parle des consommations effectives. Je suis sur le Compte Administratif, Monsieur Kalfon. Lorsqu'on agrège l'ensemble des dépenses des comptes administratifs 2012 – 2017, 100 millions d'euros. Donc arrêtez de parler de sous consommation. Il n'y a pas de sous consommation. On a dépensé 100 millions d'euros en quelques années. Et par rapport à ces investissements structurants dont vous parliez – je mets de côté l'entretien de nos équipements et de nos voiries etc., considérons que ce n'est pas du structurant, admettons.

Monsieur Kalfon : Vous n'allez pas me dire que c'est important de boucher les nids de poule.

Monsieur Mebarek : Non mais je ne suis pas sur des nids de poule, je suis sur des requalifications complètes de voirie que l'on a entreprises depuis le début de ce mandat. Mais quand j'isole cet aspect-là, et que je retiens ce qui a été inauguré, et donc exécuté en termes de crédits, et puis inauguré en votre présence Monsieur Kalfon -- on était tous contents de boire la petite coupette à la fin de la cérémonie et célébrer ces inaugurations. Depuis 2014, on a inauguré l'Escale, on a inauguré trois écoles maternelles, on a inauguré le Conservatoire, et on a inauguré le Complexe Sportif. Donc ça si ce n'est pas du structurant.

Monsieur Kalfon : Le Conservatoire, ce n'est pas ce mandat.

Monsieur Mebarek : Ha, on l'a inauguré dans ce mandat. Monsieur Kalfon, on l'a inauguré dans ce mandat avec des crédits de paiement qui ont continué à être dépensés sur le mandat présent. Donc, ça, si ce ne sont pas des dépenses structurantes, je ne sais pas ce que c'est.

Monsieur Kalfon : Je faisais référence à votre programme Melun Cap 2020. Aucun des investissements ne sera réalisé.

Monsieur Mebarek : On va y venir, Monsieur Kalfon, ce n'est pas vrai. Monsieur Kalfon je continue. Dans vos dépenses structurantes, vous évoquiez les places urbaines en disant que c'était inadmissible. Oui, mais, Monsieur Kalfon, vous avez contribué vous-même à la cacophonie sur le sujet. Vous avez contribué à pourrir le débat sur le tracé du TZen, je suis désolé, avec des positions contradictoires par rapport à ce que vous annoncez à la Région et dans le Conseil Municipal.

Monsieur Kalfon : Vous faites preuve de mauvaise foi. Faites votre boulot...

Monsieur Vogel : Monsieur Kalfon, laissez parler Kadir.

Monsieur Mebarek : Vous avez pris le mauvais exemple parce que les places urbaines, oui, elles sont liées au TZen. Le TZen, s'il n'est pas encore sorti de terre, ce n'est pas du fait du Maire de Melun ou de la Majorité, c'est du fait d'un ensemble ; ça commence au Département, à la Région, et tous les acteurs politiques du territoire, qui n'ont chacun pas

payé dans le même sens.

Monsieur Kalfon : Le Président du Département sera ravi de savoir ce que vous lui reprochez.

Monsieur Mebarek : Feu. Feu le Président du Département. Je ne parle pas du Président actuel. Je poursuis. Les projets structurants, moi je considère qu'à Melun, on les a accomplis. Ceux qui ne sont pas de notre ressort, ils vont finalement sortir de terre. On parlait du TZE, ça y est le calendrier est acté et pour terminer le sujet, je reconnais que ce n'est pas une dépense de la Ville, quoique le sujet était mentionné dans le programme municipal. Et l'hôpital, on va l'inaugurer la semaine prochaine avec les élus melunais, avec la sénatrice, et avec le Maire de Melun, l'hôpital n'est certes pas inscrit dans nos Crédits de Paiement – quoiqu'on a certains éléments de raccordement que l'on retrouvera dans nos Crédits de Paiement. Si l'hôpital n'est pas structurant, je ne sais pas ce que c'est. La fiscalité, je ne vais pas refaire le débat.

Monsieur Vogel : Monsieur Kalfon, laissez-le parler. Ecoutez, il y en a marre. Il y en a vraiment marre. Laissez-le parler.

Monsieur Millet : Si vous faites un grand discours, je me fais fort de vous interrompre toutes les deux minutes, comme vous le faites avec Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : Merci Gérard. Alors que je sache, aujourd'hui nous votons le Compte Administratif 2017, et non le Budget 2018, encore moins le Budget 2019. Cette question je vous invite à la reposer lorsque nous voterons le budget de l'année suivante. Concernant le Compte Administratif, aujourd'hui je constate simplement un produit fiscal et je ne parle pas de taux. Cette hausse de fiscalité, je ne refais pas le débat, elle a été décidée en début de mandat parce que le gouvernement socialiste de l'époque...

Monsieur Kalfon : C'est de notre faute encore !

Monsieur Mebarek : Mais oui, Monsieur Kalfon. Le gouvernement socialiste de l'époque, alors je ne remploie pas le terme que j'avais utilisé – vous vous souvenez, j'avais parlé d'escroquerie, vous me l'aviez fait enlever, j'avais reconnu que c'était un mot pas approprié. Bref, nous en étions en 2014 et nous venions de constater que les dotations avaient baissé beaucoup, beaucoup plus que ce que le gouvernement Ayrault avait annoncé dans un premier temps. Voilà, je ne reviens pas sur le débat. Maintenant, sur la fiscalité future à Melun, je vous renvoie aux débats que nous aurons dans les prochains budgets à Melun. Madame Monville de Cecco, les questions que vous évoquiez tout à l'heure, certaines étaient communes, je n'y reviens pas, les transferts, c'est neutralisé dans ce que j'évoquais tout à l'heure.

Madame Monville de Cecco : Non ce n'est pas les transferts. Comment se fait-il que vous arriviez à maintenir une masse salariale à peu près équivalente alors même que vous avez embauché des policiers municipaux. C'est donc qu'il y a des agents qui n'ont pas été remplacés ou bien des transferts. Là, vous me dites que non ce ne sont pas les transferts. Et vous nous dites qu'il y a des agents qui n'ont pas été remplacés. Donc ma question c'est – ça c'était la question de François mais je la reprends à mon compte, je la fais mienne – ma question, c'est qu'est-ce que ça veut dire en charge de travail pour les agents de la Ville ? Parce que ça c'est important quand même. Il y a des femmes et des hommes qui travaillent à nous rendre les services que la Ville nous rend. Et ces femmes et ces hommes, je suis désolée,

mais s'il faut qu'ils rendent le même service avec une population qui augmente – parce que, comme vous l'avez dit, la population de la Ville augmente -- donc il faut qu'ils rendent un service encore plus important même puisque la population de la Ville augmente. Or, ils sont vraisemblablement moins nombreux, à part les policiers municipaux qui voient, eux, leurs effectifs augmenter. Donc la question que je vous ai posée, d'ailleurs ce n'est même pas une question. C'est que moi, je ne suis pas d'accord avec ce choix politique.

Monsieur Mebarek : Alors, Madame Monville de Cecco, une chose déjà est claire. C'est que l'ensemble des postes normés de la Ville, à chaque fois que nous constatons un départ, nous compensons ce départ -- sur la petite enfance, sur le champ éducatif, à chaque fois que nous avons un départ, nous le compensons ; c'est légal, et par ailleurs, c'est également une nécessité. Après sur le fait que malgré les recrutements de Police Municipale vous constatez une stabilité, c'est aussi des choix de gestion que nous avons décidés depuis déjà quelques années. Lorsque nous avons décidé, en anticipation d'ailleurs de ce que le législateur a fait, de passer les avancements des échelons du mini au maxi, cette décision avait été prise par la Ville avant même que le législateur l'impose à toutes les collectivités. Donc ça, ça a généré une réduction de cette masse salariale. On a également pris un certain nombre de décisions sur la monétisation des comptes épargne temps, puisque ça a été supprimé. Par ailleurs, on le dit, on a fait le choix de ne pas systématiquement remplacer tous les départs à la retraite. Mais lorsque l'on choisit de ne pas remplacer un poste, on évalue bien la situation. S'il y a un risque de dégrader la qualité du service, on compense. Et d'ailleurs, les services sont les premiers à relayer leurs difficultés auprès du Maire ou des élus en disant, là il est parti à la retraite, ce n'est peut-être pas un poste normé mais il est indispensable. Et on n'est pas complètement borné pour ne pas faire ces recrutements. La question de cette stabilisation de la masse salariale est un enjeu majeur. Malgré cette stabilisation, on continue à être à un niveau largement supérieur aux moyennes. Vous allez me dire c'est de l'arithmétique, c'est de la moyenne, ce n'est pas humain et j'en conviens. Mais pour autant à un moment donné, la réduction des charges à caractère général, on aura fait la fin ; enfin l'exercice va toucher à sa fin. A un moment donné, on ne peut plus réduire ces charges à caractère général, au risque de dégrader le service. La seule façon de baisser structurellement nos dépenses, c'est la masse salariale. Ca s'explique par des transferts à l'Agglomération, mais ça s'explique également par des choix de mutualisation, de nouvelle organisation. Ces choix, on les a faits. C'est ce qui explique cette réduction de la masse salariale. Lorsqu'on met en place Mairie Plus, ce n'est pas que Mairie Plus, que du numérique, non. Mairie Plus, c'est un nouveau service dans lequel on a mis ensemble, dans un service unifié, des personnes qui, auparavant, travaillaient séparément, chacun dans son domaine, avec un partage d'expérience et de savoir-faire qui n'existait pas. Maintenant elles travaillent ensemble et cette mutualisation fait qu'on a moins besoin de recruter lorsqu'un agent quitte sa fonction. Donc sur ces choix politiques, in fine, ça a un impact sur la masse. Maintenant, sur la qualité du service, moi, ce que je constate, c'est qu'on a un guichet unique pour l'ensemble des services à la population, avec des conditions d'accueil des Melunais qui sont, ô combien plus confortables que ce qu'elles n'étaient dans l'ancien Hôtel de Ville. Vous citiez les passeports. Mais la problématique des passeports, vous allez dire qu'on se défoule sur l'Etat, mais oui. C'est l'organisation souhaitée par l'Etat qui centralise sur un certain nombre de villes, sur le département, la gestion de ces passeports numérisés. Melun n'accueille pas que les Melunais, si on n'accueillait que les Melunais, on n'aurait pas les problèmes dont vous parliez. Mais aujourd'hui, le service Etat Civil accueille des habitants des villages avoisinants, et pas forcément de l'Agglomération. On peut aller jusqu'à 20 ou 30 kilomètres à la ronde parce que c'est l'une des quelques villes qui traite le sujet passeports. Et d'ailleurs, ce sujet-là n'est pas propre aux passeports, on le retrouve au niveau des cartes d'identité depuis cette année. Donc. Autre élément, Madame Monville de

Cecco, je reviens sur le personnel, vous parliez des effectifs et peut-être que finalement il y a une contrainte, une charge plus importante sur les agents. Sauf si vous pouvez nous remonter des éléments, on n'a pas ces éléments. Mais on a des réunions très régulières avec les syndicats au titre des CTP -- avec un débat très ouvert et très transparent avec les syndicats, vous pourrez échanger avec eux, on n'a pas de difficultés -- on ne constate pas que depuis deux-trois ans, il y a une souffrance des agents parce qu'il y a une nouvelle organisation en termes de mutualisation ou de maîtrise de la masse salariale. Je n'ai pas d'éléments permettant de dire l'inverse. Sur les transports, non on n'a pas réduit les transports pour le scolaire ou le sport. Simplement c'est technique. Nous avons payé sur les rattachements de l'exercice 2016, un mois de facturation 2017. En réalité, en 2017, nous avons été facturés onze mois et pas douze, ce qui a généré cette réduction. Après, le service n'a pas été réduit pour autant. Je crois que j'ai fait le tour. Dernier point : les sommes que nous mettons de côté. Ces sommes-là, c'est majeur de les conserver parce qu'on doit, sur les sept années qui viennent, financer des lourds programmes. Vous parliez de renouvellement urbain, et bien le renouvellement urbain c'est 36 millions d'euros. Les trois phases de l'Ecoquartier avec ce que ça va impliquer en terme d'équipements scolaires, crèches, et autres voiries, c'est l'équivalent également de 35 millions d'euros. Les nouvelles écoles – nous allons devoir, d'ici 2022, inaugurer l'extension de l'école Decourbe, dix classes supplémentaires, qui viendra s'ajouter à l'école de l'Ecoquartier qui aura également une douzaine de classes. Le promoteur immobilier, effectivement, il a une taxe et on va financer une partie de ces travaux avec la taxe d'aménagement. Mais vous imaginez bien que ce n'est pas le promoteur immobilier qui va financer l'intégralité de l'école, puisque c'est un besoin qui est plus général que son propre programme. Globalement, sur l'école Decourbe, la taxe d'aménagement serait l'équivalent de deux classes. Cette école Decourbe, ces dix classes, c'est également un restaurant scolaire et la possibilité également d'utiliser ces espaces en centres de loisirs. Il est fondamental de conserver nos marges de manœuvre aujourd'hui, de les mettre en réserve, parce que le recours à l'emprunt que nous souhaitons réduit, ça se poursuivra dans les années qui viennent. Et la meilleure façon pour les générations de Melunais et les générations d'élus qui viendront est de réduire notre dette de façon à retrouver des marges de manœuvre pour Melun. J'aurais eu plaisir à dire on va affecter 80 % de ces excédents pour faire la dépense fonctionnement ou de service, mais ça ne serait pas raisonnable. Voilà, merci de votre attention.

Monsieur Vogel : Monsieur Guyard. Et après, Monsieur Kalfon.

Monsieur Guyard : Oui. Alors c'est peut-être anecdotique au regard de tout ce qui a été dit, mais ça me faisait réagir de vous entendre parler de l'Etat Civil. Quand on regarde le billet de 100 euros, l'Etat Civil représente 2.20 euros, là où la dette représente 6.07 euros – je ne parle pas du sport, du développement urbain, de la sécurité, tout ça c'est en-dessous du prix de la dette. L'anecdote sur l'Etat Civil : en demandant un renouvellement de carte d'identité, pour se mettre en règle, un acte citoyen finalement, on se présente aux guichets de Mairie Plus, et à ce moment-là, après un temps d'attente certain, on nous répond que le service est débordé et qu'il conviendra d'aller à Dammarie ou à Saint-Fargeau pour renouveler sa carte d'identité. Je m'en offusque légèrement, je leur explique que je paye des impôts conséquents à Melun, et que j'aimerais bien ma carte d'identité soit traitée sur place. A ce moment-là, j'obtiens un rendez-vous plus de trois semaines après pour pouvoir traiter ma carte d'identité. Et je ne parle pas du passeport qui est toujours en attente. La qualité du service, on ne peut pas dire qu'elle soit de qualité. Et quand je vous entends vanter les mérites de tout ça, excusez-moi mais ça me fait réagir.

Monsieur Mebarek : Le fait que vous ayez été renvoyé à Dammarie les Lys, ça traduit bien ce

que je disais. Aujourd'hui les communes qui sont concernées, face à l'afflux de demandes qui vient de toute part, sont contraintes de se décharger auprès de collègues d'Etat Civil d'autres collectivités. Donc effectivement c'est tombé sur vous, je le regrette, mais peut-être que votre place a été prise par une personne qui habite à La Chapelle Gauthier ou même à Nangis. Et ça malheureusement on n'y peut rien. Quand l'utilisateur vient et qu'il demande à renouveler son passeport, on a une obligation vis-à-vis de l'Etat de traiter la demande.

Monsieur Guyard : On a l'obligation effectivement, il faudra peut-être le rappeler aux services.

Monsieur Vogel : Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : D'abord, peut-être une question qui n'est pas centralement sur le budget mais qui peut nous intéresser. Il y a une nouvelle politique publique, alors il y a des effets d'annonce, souvent, qui ne sont pas suivis des faits, de Monsieur Macron, sur une sorte d'attractivité des centres-villes, renouvelant, soi-disant...

Madame Monville de Cecco : Tu parles du Ministre de l'Economie d'Hollande.

Monsieur Kalfon : Je parle du Président de la République.

Madame Monville de Cecco : Il faut le préciser.

Monsieur Kalfon : Je suis factuel, je parle à tout le monde. Je connais Monsieur Macron, je lui parle. Il n'empêche qu'il a fait une annonce -- ça n'a rien de polémique, vous allez voir, c'est juste que je veux que nous soyons proactifs quand c'est nécessaire et ne pas réduire ce débat à une forme de confrontation stérile -- de crédits nouveaux, il a doté d'1.5 milliards d'euros la lutte contre la désertification des centres-villes. 5 milliards d'ailleurs, c'est encore plus, vous voyez. La question c'est : est-ce que c'est la recustomisation de crédits existants, c'est souvent le cas dans l'Etat, ou est-ce que ce sont des crédits nouveaux ? S'est-on saisi de l'opportunité ? Même si on n'en est qu'à l'annonce, c'est une question qui est posée. Ensuite, je voudrais, calmement, je pense que Monsieur Mellier a eu raison d'être courroucé et de réagir à mes excès de langage, parce que, fondamentalement ce qu'il se passe, et vous n'avez pas répondu, Monsieur Mebarek, à une question pourtant vraiment intéressante, y compris pour notre équilibre budgétaire de Madame Monville de Cecco sur les droits de mutation qui sont en augmentation mais dont on sait bien, on parle de foncier, on parle de cession de biens immobiliers, que tout ça n'est pas éternel -- remontée sur les taux d'intérêts, il y a des éléments de récession -- cette recette un peu providentielle peut ses tarir. J'ai donc envie de dire que vous avez, parce que j'ai regardé dans le détail aussi les dotations de l'Etat, dotations X ou Y, dotations finalement de l'Agglomération, du Département, et au cumul, on a un résultat stable du versement des dotations, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités. On a une opportunité sur la pyramide des âges. Bref, en finances locales, je le dis sans polémique, c'est tout ce que nous avons lu, il y a, finalement, un alignement des astres qui est intéressant. Ca n'arrive pas tous les jours qu'on ait autant d'opportunités à la fois. Même si nous critiquons, c'est votre stratégie, vous vendez du foncier, mais le foncier, c'est comme tout le reste, vous l'avez précisé sur la capacité à gagner dans les charges de fonctionnement, tout ça ce n'est pas éternel. Donc, à un moment donné nous on vous dit, en termes d'attractivité de la Ville, en terme d'équité, passée la polémique, vous avez fait passer vos limites sur ma personne, modeste conseiller de l'Opposition que je suis, je le prends, j'ai les épaules larges, mais tout cela n'est pas très sérieux, convenons au moins de ça. Donc, nous

vous disons, j'ai dit les baisses d'impôts – il y a des gens qui trouvent que l'impôt est important, structurant, etc., il a augmenté de 12 % -- on veut quand même vous entendre sur, vous avez dit « on a des investissements structurants, j'ai une gestion en bon père de famille », je garde ça de côté, et peut-être pas dans ce conseil mais il y a encore cette opportunité-là, d'une réorientation qui viserait, et vous voyez, je suis encore plus modeste qu'au début, parce que je ne veux pas que par le ton polémique que j'utilise, le débat soit évacué polémique contre polémique, nous vous demandons, donc, peut-être dans un cadre informel, peut-être dans une commission des finances, peut-être dans le cadre d'une commission générale, d'avoir un débat en dehors des exercices, alors nous l'avons à chaque fois, on y consacre le temps nécessaire, un peu dépassionné, sur, finalement, recettes / dépenses. Et je vais élargir ma demande. J'ai dit rendez l'argent aux Melunais, c'est-à-dire annuler leurs impôts. Mais, Madame Monville de Cecco a dit autre chose et c'est une autre orientation que je peux rejoindre, on ne peut pas tout faire, il faut être réaliste et, j'allais dire, raisonnable. Elle dit arrêtons les hausses de tarifs municipaux. Les hausses de tarifs municipaux, les hausses d'impôts ? Quel geste, et je le dis très tranquillement pour que nous soyons entendus, au lieu de dire, comme vous l'avez fait Monsieur Mebarek, et avouez que c'est un peu dilatoire, on est dans le cadre du débat sur le Compte Administratif, ce n'est pas maintenant, OK d'accord. J'ai envie de dire, les années du mandat elles passent, et les gens, quand on leur prend dans leurs poches, ils ne vivent pas au rythme des réunions, même si nous en avons le respect, nous ne sommes pas contre les corps intermédiaires, nous les respectons, et vous aussi. Nous vous demandons d'ouvrir solennellement, soit par une commission générale, soit lors d'un débat public, que fait-on de cet alignement des astres sur le plan des finances publiques ? Et je vais même vous dire une chose, parce que j'ai envie d'être très ouvert ce soir, on peut dire la chose suivante : si on faisait un débat citoyen avec les Melunais, certains pourraient nous dire, je suis prêt à avoir des tarifs municipaux plus élevés, ou je suis prêt à ce qu'on n'annule pas la hausse d'impôt parce que je préfère avoir de la sécurité. Mais d'autres nous diront peut-être que ça suffit, et que maintenant l'effort est à porter plutôt sur notre pouvoir d'achat par le biais de quelque chose que vous maîtrisez en direct, c'est-à-dire vos tarifs municipaux et votre pression fiscale. Voilà le sujet que nous vous posons. Vous voyez, moi j'ai mon opinion, j'ai dit annuler les hausses d'impôts, mais d'autres points de vue ont été exprimés dans le Conseil, et, allez, faisons un choc de confiance, et un choc démocratique à Melun, et moi je suis prêt à ce qu'il y a des structures, que vous pourrez choisir, qui peuvent être indépendants, et puisqu'il y a beaucoup de dépenses de communication, faisons-faire un sondage auprès des Melunais pour savoir à quoi nous affectons, finalement ces clignotants qui passent du rouge à l'orange – moi, je dis plutôt l'orange, vous, vous dites le vert ; pour vous il est à moitié vide, pour moi il est à moitié plein, ou inversement – mais pour le coup, utilisons l'opportunité de ce débat, vous avez la possibilité de mettre dans la boucle les Melunais sur un débat général et pas que dans la comm, il y a plein de pistes. Qu'est-ce que vous nous répondez ? Parce que pour l'instant, à part Majorité / Opposition qu'on a l'habitude d'entendre, sur les sujets fondamentaux on ne vous a pas entendu. J'ai essayé d'élever le débat. Je m'excuse auprès de Monsieur Millet de m'être emporté, voilà, je prends sur moi. Essayons collectivement de prendre sur nous, les uns, les autres, et de cheminer.

Monsieur Mebarek : Monsieur Kalfon, je vous sais gré de votre ouverture, et d'un débat apaisé. Mais par contre, quelle démagogie ! Ouvrir un débat avec les Melunais sur doit-on ou pas baisser les tarifs ou les impôts, s'il vous plaît, Monsieur Kalfon. Que ce débat on l'ait ici, je veux bien. Mais vous nous imaginez à grand renfort de sondages adressés aux Melunais, question n°1 : souhaitez-vous baisser les impôts ? question n°2 : une baisse des tarifs ? Ce n'est pas démagogique ça, Monsieur Kalfon ? Que le débat, on l'ait entre nous, entre élus, qui avons été démocratiquement élus, nous dans la Majorité et vous dans l'Opposition, et

qu'ensemble on traite démocratiquement de la question, pourquoi pas, c'est notre rôle. Ouvrir un débat avec les Melunais je ne crois pas. Maintenant je réitère ce que je disais Monsieur Kalfon, moi cette question, vous parlez de l'alignement des astres et des planètes, effectivement elles sont alignées, y compris les droits de mutation que vous évoquiez tout à l'heure. C'est ce que je dis depuis tout à l'heure, et la réponse à la question de Madame Monville de Cecco, c'est la raison pour laquelle il est indispensable que les excédents que nous réalisons, nous les conservions en anticipation d'une dégradation de cet alignement et nos marges de manœuvre fiscale étant proches de zéro, il sera indispensable d'utiliser cet excédent. Donc l'alignement des planètes, je le confirme mais il m'incite à conserver ces excédents. Sur la question de la fiscalité, là encore, je ne botte pas en touche. Je veux bien dans le cadre de la construction du budget que nous aurons en 2019, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires que nous aurons en 2019, que ce débat soit évoqué à la fois en commission et en conseil ; et la fumée blanche, ou noire, je ne sais pas, sortira de la cheminée.

Monsieur Vogel : Henri et Gérard.

Monsieur Mellier : Juste un mot. Je suis content, effectivement, que Monsieur Kalfon ait baissé le ton. Mais sur le fond, quand Kadir a présenté le billet, ce n'était pas démagogique. C'est vraiment la répartition de comment on se servait des impôts des Melunais ou de l'argent collecté au niveau des services. Et le débat, on l'a déjà eu, mais peut-être pas assez approfondi : c'est comment finance-t-on les services publics locaux ? Et si vous avez une autre solution, Monsieur Kalfon, que de les financer soit par l'impôt, soit par les usagers, il faut vraiment que vous déposiez quelque chose en haut niveau, parce que depuis des générations, il n'y a que ces deux moyens de financer les services publics, et vous le savez bien. Quelle est la répartition ? Quelle est la clé ? Où on met le curseur ? Si vous regardiez, mais on n'a peut-être jamais eu le temps de le faire, le coût des services et que vous voyiez comment on finance tout ça depuis des générations, et moi je suis personnellement favorable à ce que la solidarité c'est l'impôt. Ça ne me semble pas aberrant que l'on finance les crèches par l'impôt. Si on devait financer le coût des crèches uniquement par l'usager, il n'y a pas un Melunais, même le plus riche, qui pourrait mettre son enfant dans une crèche. Et si on devait faire payer le prix du repas réel effectivement tel qu'il nous revient, il n'y a pas un Melunais qui le payerait non plus. Donc, je crois que tout ça on le sait au fond de nous-mêmes. Parce que si vous étiez de l'autre côté, si vous étiez à la place du Maire de Melun, vous tiendriez le discours inverse, j'en suis absolument certain ; je connais, je fréquente depuis quarante-et-un ans les élus, et quelle que soit leurs opinions politiques, ils ont toujours ce dilemme-là de savoir à un moment donné où on met le curseur. Quant à l'affaire du quotient familial, c'est un peu un marronnier ici. Parce que le quotient, on l'a introduit complètement pour la restauration scolaire. On peut discuter des tranches. Pour les crèches, le quotient est normé par la CAF, on ne peut même pas y toucher, c'est un quotient national. Donc il y a un quotient total qui existe. Mais, même quand on fait ça, il reste un coût résiduel. Une fois qu'on a collecté, par le quotient, la totalité des recettes des crèches, vous savez combien ça coûte une crèche ? Vous savez quel est le déficit normé d'une crèche ? Vous savez combien d'agents il faut pour une crèche ? Bah je serais curieux de savoir si vous le savez. Moi je le sais parce que j'en ai monté quelques-unes avec les élus, effectivement, pendant des années. Et ça coûte très cher. Et c'est normal que ce soit l'impôt qui finance tout ça. Je crois qu'il faut être un petit peu raisonnable et ne pas s'envoler sur des planètes différentes. Et je dirai un dernier mot sur ma délégation, et plus précisément le transport scolaire. Non seulement on ne les a pas diminués bien au contraire, mais on les a augmentés puisqu'on a transformé le transport qui était affecté à la piscine à cause de sa fermeture, et on a redistribué l'argent qui était affecté en transport piscine qui n'existe plus, en transport scolaire. Donc on ne peut pas dire qu'on a diminué les transports.

S'il y a une école dans Melun qui vous a dit ça, il faut me le dire tout de suite. Moi je suis dans presque tous les conseils d'école, ce n'est pas ce que j'ai entendu, et j'ai même dit le contraire. On a récemment redistribué les crédits supplémentaires pour les écoles et le transport. Et puis une autre mesure qu'on a prise, j'espère que vous l'approuvez celle-là, c'est qu'on fait marcher nos enfants et qu'il y a moins de transport effectivement de courte distance.

Monsieur Vogel : Gérard.

Monsieur Millet : Bien, oui. Je vais essayer de répondre à Madame Monville de Cecco, quoique j'ai déjà donné la réponse mais enfin, ou je me suis mal fait comprendre, ou je me suis demandé si de votre part ce n'est de la fausse naïveté, le PRU, il prévoyait des démolitions, c'était même le cœur de l'opération puisqu'il faisait la synthèse de toutes les politiques qui ont été menées sur la ville depuis trente ans. Alors, pendant une certaine période, on travaillait uniquement sur l'humain, après on a travaillé uniquement sur les bâtiments et Jean-Louis Borloo a fait la synthèse des deux quand il a lancé sa politique de la ville et le renouvellement urbain. Et justement, il fallait travailler sur l'humain, et sur les structures, sur l'habitat, avec des démolitions. Bien entendu, l'idée, c'était aussi de compenser les démolitions. Et à Melun, on a appliqué strictement la règle du un pour un. Autant on démolissait de logements, autant on en reconstruisait. Mais une demande qui était dans le PRU, c'était aussi de ne pas reconstruire les logements sociaux à l'emplacement où ils étaient précédemment. Alors effectivement, aux Mézereaux, on a détruit non pas une tour mais un bloc d'immeubles et puis une petite barre. Et pour avoir de la mixité sociale, on n'a pas reconstruit les logements sociaux à l'endroit où ils étaient, on les a reconstruits ailleurs. Un certain nombre d'opérations se sont faites en centre-ville, ou dans le sud de Melun, opérations dans lesquelles on a reconstitué l'offre. Donc l'offre a été reconstituée au un pour un, c'est-à-dire pas terminée puisqu'une partie de la reconstitution de l'offre va se faire sur l'Ecoquartier. Mais là on aura une mixité avec du logement social et de l'accession à la propriété. Donc oui les logements sont reconstruits en nombre égal, à équivalence de catégorie, c'est-à-dire qu'il y a eu une étude au cas par cas – les locataires que l'on relogeait avaient plusieurs possibilités, certains d'entre eux ont saisi cette occasion, puisque c'était une possibilité qui était offerte, pour changer de quartier, voire changer de commune, voire changer de région, en fonction de projets personnels, d'autres ont choisi de passer en accession à la propriété à ce moment-là, et d'autres ont été relogés dans des appartements où chaque cas a été étudié de façon à ce que la différence de loyer soit toujours supportable. Il n'y a aucun problème à ce niveau-là. Et, si dans le NPRU il y a des démolitions, ce que le NPRU impose, si vous ne voulez, Madame Monville de Cecco, aucune démolition sur les quartiers des Hauts de Melun, et bien on n'aura pas de NPRU, c'est clair. Parce que le projet pouvait laisser une certaine ambiguïté au départ, ce n'est plus le cas maintenant, l'accent est mis sur la nécessité d'un certain nombre de démolitions. Alors que ces démolitions doivent être choisies avec tact et après consultation des habitants concernés, oui, maintenant si vous ne voulez pas de NPRU, dites-le tout de suite.

Monsieur Vogel : Madame Monville de Cecco.

Madame Monville de Cecco : Non, non. Je voudrais juste préciser une chose déjà, et après je vais vous répondre, Monsieur Millet. Nous ne demandons pas que les 9 680 000 euros qui correspondent au résultat de clôture soient entièrement affectés (...) ce que nous demandons avec Claude, et on a déposé plusieurs fois des amendements au budget pour ça, c'est que les services rendus par la Ville, eux aussi, bénéficient du quotient familial, c'est-à-dire moins on

gagne, moins on paie, plus on gagne, plus on paie. Et là où je vous rejoins complètement dans l'exposé que vous avez fait, Monsieur Mellier, je suis entièrement d'accord que l'impôt est important. C'est notre contribution à la vie collective, et je pense que personne ici ne va remettre ça en cause. D'ailleurs je rappelle qu'une partie de la population ne parle pas d'impôt direct mais paie bien des impôts indirects et ils sont très nombreux. Nous payons tous des impôts, que nous payons ou pas tous des impôts directs. Il faut maintenir cette contribution de chacun à la vie collective, et que chacun paie en fonction de ses moyens, et que chacun puisse bénéficier de la solidarité collective en fonction de ses besoins. Et c'est bien pour ça que d'introduire le quotient familial sur les tarifs du Conservatoire, sur les tarifs de la piscine, sur les tarifs du sport, etc. nous semble être une mesure de justice sociale que nous pourrions faire quand on sait qu'on a pratiquement 10 millions d'euros de résultat de clôture en positif qu'on pourrait affecter pour aider à l'accès à ces services municipaux. J'en clos là, on en a déjà parlé plusieurs fois. Pour revenir maintenant sur l'ANRU et le NPRU. Si vous avez bien entendu ce que j'ai dit tout à l'heure, c'était que 1/ je suis bien contente de vous entendre dire que l'on restaure l'offre de logement social dans son intégralité, ça c'est important. Mais vous ne pouvez pas nier que quand vous transformez un quartier, vous transformez la vie des gens qui vivent dans ce quartier. Donc quand on démolit dans un endroit pour reconstruire dans un autre, les gens ne sont pas des pions. On ne les prend pas là pour les mettre là simplement parce qu'on a décidé que dans ce quartier là il ne fallait plus 40 % de logement social mais qu'il en fallait 20. Les choses sont beaucoup plus compliquées que ça, parce que justement, on parle d'êtres humains. Et ce que je vous ai dit, et que je répète ici, c'est que les gens doivent être associés aux décisions qui sont prises et qui les concernent. C'est-à-dire que oui, moi je suis contre les démolitions quand les gens des quartiers concernés disent qu'ils ne veulent pas de démolition. Et je pense qu'il faut écouter les gens et faire en fonction de ce qu'ils veulent. Et puis, juste une chose, parce que ça fait le lien avec ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur Mebarek, et ça c'est très important. Quand vous avez dit que oui on peut en parler ici, mais on ne peut pas en parler ailleurs qu'ici. Moi je ne suis pas d'accord avec ça. Moi je pense que tout le monde est raisonnable et tout le monde peut prendre part aux décisions, et il faut par contre avoir l'ensemble des informations, il faut être informé pour pouvoir ensuite se former puis exprimer son opinion. Il faut informer ces gens-là de ce qui peut être envisagé pour eux, et il faut que ce soit eux qui prennent la décision au final. Il n'y a aucune raison pour que des gens qui ne vivent pas dans ces quartiers prennent la décision pour les gens qui y vivent. C'est une décision qui les concerne, bon sang. Je trouve ça scandaleux. Je ne l'accepterais pas pour moi-même, je ne vois pas pourquoi on devrait l'accepter pour les autres.

Monsieur Vogel : Merci Madame Monville de Cecco. Je voudrais vous répondre, et puis répondre à Monsieur Kalfon. On ne vous a pas attendu pour consulter la population, il n'y a pas que vous qui êtes en train de consulter la population et nous qui ne consultons personne, c'est le contraire. Vous êtes en train de tirer la couverture à vous, c'est très politicien, mais je veux juste rétablir les choses, on ne vous attend pas pour consulter la population.

Madame Monville de Cecco : Non mais je ne vais pas vous laissez dire que j'ai tiré la couverture à moi, d'accord ?

Monsieur Vogel : Laissez-moi finir !

Madame Monville de Cecco : Parce que je suis élue ici depuis quatre ans, et ça fait quatre ans que je dis la même chose, ça fait quatre ans qu'on en parle, alors je ne vais pas vous laisser dire que je tire la couverture à moi, OK ? Excusez-moi, je ne suis pas une politique, je suis

juste une militante qui a atterri dans un Conseil Municipal, et moi je ne tire pas la couverture à moi. Je défends des principes politiques, et toujours les mêmes.

Monsieur Vogel : Est-ce que je peux parler ? On ne vous a pas attendue pour défendre les principes politiques.

Madame Monville de Cecco : Et moi je ne retourne pas ma veste. Je ne passe pas des LR à Agir à En Marche quand ça m'intéresse.

Monsieur Vogel : Oh là, là ! Ca, c'est pas de la politique ça ?

Madame Monville de Cecco : Ca, c'est vous.

Monsieur Vogel : Ca, c'est moi, OK. Vous me laissez finir ?

Madame Monville de Cecco : Vous m'attaquez.

Monsieur Vogel : Mais je ne vous attaque pas. Dites donc, qu'est-ce que vous avez mangé ce midi, vous ? Alors, il faut rester calme. Ce que je vous dis, c'est qu'on a besoin que vous nous disiez qu'il faut écouter la population. Etre à l'écoute de la population, moi je ne vous attends pas pour ça. Je suis un grand démocrate. Voilà, on est d'accord là-dessus. Ensuite, dans ce que vous avez dit, vous savez que 68 % de notre budget sont des dépenses de personnel. C'est pour ça que, Kadir, ce qu'il est en train de faire, c'est d'assainir les dépenses de la Ville. L'action, c'est comme ça qu'elle s'explique, et sans diminuer la qualité des services que nous rendons aux habitants. D'où Mairie Plus avec, ça vous aimez bien, la mutualisation des services. Maintenant, Monsieur Kalfon, moi je suis d'accord. Vous voyez, on est en train d'assainir. On est en train de faire quelque chose pour diminuer notre endettement qui, par le hasard de la vie, est ce qu'il est aujourd'hui, mais bon, vous le connaissez mieux que personne. Donc, on est en train d'assainir nos finances, mais ne vous inquiétez pas, nous tous ici, la Majorité municipale, dès que nous constaterons que nous pourrions baisser les impôts, nous le ferons, et nous n'avons pas non plus besoin qu'on nous le dise, que vous nous le disiez. On le fera tous seuls, et on vous surprendra peut-être. Mais pour l'instant, ce qu'on est en train de faire, c'est qu'on assainit nos finances. Et Kadir est en train de réussir ça. Et je voudrais le remercier pour ce qu'il fait, bien que ce soit difficile de parler avec vous, là, qui l'interrompez toutes les trois minutes. Madame Monville de Cecco, c'est moi que vous interrompez, alors il y en a un pour chacun de nous, voilà. Maintenant je vous propose qu'on passe à la discussion sur le budget eau, pour que je ne sois pas obligé de sortir deux fois, je repasse la parole à Kadir.

Monsieur Mebarek : On va rendre à César...les élus sont là pour donner ces orientations en matière d'équilibre, mais c'est aussi un travail quotidien des services, quels qu'ils soient, et des services financiers en particulier, qui sont là en tant que pilote de cette politique. Moi je tiens vraiment à les féliciter pour le travail qui est accompli depuis plusieurs années maintenant.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

PROCEDE à l'élection de son Président pour le vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal.

Monsieur Gérard Millet est désigné en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif du Budget Principal.

ARRETE le Compte Administratif 2017 présenté par le Maire (document annexé à la présente délibération)

ARRETE les résultats de l'exercice 2017 selon le détail ci-dessous pour le **Budget Principal** :

➤ solde net de fonctionnement	5 520 302,07 €
➤ solde brut d'investissement	6 369 332,41€
➤ solde des restes à réaliser	-2 197 820,45€
➤ solde net d'investissement	4 171 511,96€
➤ Résultat global de clôture	9 691 814,03€

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières tel qu'il est annexé au Compte Administratif 2017.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

15 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Mebarek : Il vous est proposé, conformément à ce que j'ai dit tout à l'heure, de prendre acte des résultats de clôture tels que je vous les ai exposés précédemment, et de confirmer l'affectation du résultat de l'exercice 2017 de la manière suivant : 5 520 000 euros affectés au financement de la section investissement, étant précisé que d'un point de vue comptable, cette affectation se traduira par l'inscription dans le BP de 5 520 000 euros à la ligne « Excédents de fonctionnement capitalisés ». Je pense qu'on peut passer au vote, Gérard.

Monsieur Millet : Oui, voilà. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Alors là, je précise quand même. Tout à l'heure, j'ai parlé de l'analyse que j'avais faite qui nécessite une analyse sociale des finances. Donc pourquoi nous votons contre cette affectation du résultat ? Parce que nous pensons qu'une part plus grande devrait être affectée à la diminution des tarifs sociaux, c'est pour ça. C'est la logique du calcul que je vous avais fait tout à l'heure.

Monsieur Millet : D'accord. Je passe au vote. Donc, vote contre ? Abstention ? Donc adopté.

Adopté par 6 voix contre et 26 voix pour, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des résultats de clôture du Budget de la Ville de l'exercice 2017, qui

s'établissent de la manière suivante :

Résultat de la section de Fonctionnement (A)	Déficit	
	Excédent	5 520 302,07 €
Solde brut d'investissement reporté (1)	Déficit	
	Excédent	6 369 332,41 €
Restes à réaliser en investissement	Dépenses	2 623 570,20 €
	Recettes	425 749,75 €
Solde des restes à réaliser (2)	Déficit	-2 197 820,45 €
	Excédent	
Solde net d'investissement (B = (1+2))	Déficit	
	Excédent	4 171 511,96 €
Résultat global de clôture (A+B)	Déficit	
	Excédent	9 691 814,03 €

CONFIRME l'affectation du résultat provisoire de la section de fonctionnement, soit **5 520 302,07 €** au financement de la section d'investissement ;

PRECISE que cette décision se traduit de la manière suivante dans le Budget Primitif 2018 :

Section d'Investissement :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 5 520 302,07 €

16 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE EAU

Monsieur Mebarek : Il est proposé de constater que le Compte de Gestion correspond en tous points au Compte Administratif de la Ville de Melun, de prendre acte, et d'arrêter ce Compte de Gestion tel qu'il est décrit dans la note de présentation.

Monsieur Millet : Je pense qu'il n'y a pas de questions. Donc je procède au vote. Vote contre ? Abstention ? Donc Adopté.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

ARRETE le Compte de Gestion 2017 dressé par le Trésorier Principal, visé par l'Ordonnateur ;

DECLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

17 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE EAU

Monsieur Mebarek : On passe au Compte administratif du budget Eau, ça va être rapide. Il est proposé de constater, dans le cadre de ce budget annexe, un résultat global de clôture de 224 410 euros, avec des dépenses d'exploitation qui, en 2017, dépenses de fonctionnement, se sont élevées à 705 000 euros. L'essentiel de ces dépenses de fonctionnement, ce sont les dotations aux amortissements qui sont effectuées, les intérêts de la dette à hauteur de 160 000 euros, et la participation aux frais de personnel – vous savez, ce sont des agents qui sont dans le budget général de la Ville et le budget annexe vient donner une participation pour financer ces postes. Concernant les recettes permettant de financer ces charges de fonctionnement, elles s'élèvent en 2017 à 923 000 euros. L'essentiel de ces recettes étant portées par le reversement de la surtaxe eau par Veolia au bénéfice de la Ville de Melun – comme elle le fait à Dammarie les Lys et aux autres communes bénéficiaires du service de l'eau. En ce qui concerne l'investissement, il a été porté, en 2017, à 554 000 euros. L'essentiel de ces dépenses d'investissement concerne des travaux d'adduction des canalisations sur l'ancien quartier Gaston Tunc, donc Cité Jardins, sur lequel des logements en accession à la propriété sont actuellement en construction, puis par ailleurs des déplacements de réseaux dans le cadre des travaux de rénovation de l'avenue Charles Péguy. Et enfin, dans le cadre des travaux dont on parlait tout à l'heure, de livraison des logements, rue du capitaine Bastien. Pour financer ces investissements, essentiellement les dotations aux amortissements à hauteur de 413 000 euros et des subventions versées par l'ANRU, la CAMVS ainsi qu'une participation de la SODEARIF qui est le promoteur qui construit les logements, rue du Capitaine Bastien. Voilà pour les éléments essentiels de ce budget annexe.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions sur ce budget annexe eau ? Madame Monville de Cecco.

Madame Monville de Cecco : Oui. Enfin, ce qu'on observe sur l'eau, c'est que, en fonctionnement on a très peu bougé, et en investissement on passe... alors attendez, j'ai pris des notes...

Monsieur Vogel : Vous voulez qu'on vous aide ?

Madame Monville de Cecco : Non, non, non. Il y a tellement de pages dans ce budget que pour s'y retrouver.

Monsieur Bourquard : Je prends la suite, je voudrais intervenir sur un point. Un petit point simple. C'est vrai qu'en investissement, tout n'a pas été réalisé. Je pense qu'il y a des excédents qui sont réalisés. On a vu dans le rapport de Veolia qu'il y a des gros problèmes de perte d'eau en ligne. Je pense qu'il faut peut-être, à un certain moment, flécher les investissements, à la fois sur ce qui est à réaliser parce qu'on en a besoin dans l'urbanisation, mais aussi peut-être régler le problème. Parce que si on ne le paye pas directement par notre facture d'eau, cet argent-là on le paye par nos impôts. Donc ça serait peut-être une bonne chose de travailler un peu là-dessus.

Monsieur Vogel : D'accord. Oui, Madame Monville de Cecco.

Madame Monville de Cecco : En fait, c'est sur l'eau, en fonctionnement, en 2016 – je compare des choses qui sont comparables – le résultat à la clôture est de 38 000 et quelques, alors que celui de 2017 montre 218 000 en fonctionnement. Alors j'étais très étonnée de ce

gap en fait, je ne comprenais pas pourquoi on passait, d'une année sur l'autre, à autant de différence. Mais c'est peut-être moi qui...

Monsieur Mebarek : L'explication de cette hausse du résultat d'exploitation, on l'a. Ce sont des régularisations comptables. L'explication est en haut de la page 2. On a une augmentation de 24 % des recettes d'exploitation par rapport à 2016 ; c'est essentiellement des régul. sur les années antérieures, donc des versements en fait, de recettes, qui étaient plutôt affectées aux années passées et qui ont été reversées sur 2017. Voilà. Et ce résultat global de clôture qui est dopé par conséquent, il nous permet de financer des investissements. D'ailleurs, lors du Vote du Budget Eau, je vous avais indiqué qu'on allait financer des travaux importants sur ce service de l'eau, et ce résultat permet en partie de financer ces travaux d'investissement.

Madame Monville de Cecco : Alors, je n'ai pas fini. Puisqu'on parle de l'eau. J'ai su qu'au dernier Conseil Municipal, Madame Wojeik, vous vous étiez offusquée que nous parlions du fait que l'eau distribuée à Melun était polluée. Donc je le redis ici. Nous l'avons d'ailleurs écrit dans le bulletin municipal. L'eau distribuée à Melun est polluée en pesticides. Elle dépasse très largement les taux autorisés en France, et elle explose les taux de la Communauté Européenne qui sont plus bas que les nôtres. Il y a quatre items qui sont contrôlés, parmi lesquels les pesticides, et vous allez dire que là aussi je tire la couverture à moi, mais c'est quand même des sujets sur lesquels j'ai travaillé depuis quatre ans avec régularité. Alors, il est vrai, que l'Agence Régionale de Santé écrit sur le papier qu'elle nous envoie que cela n'a pas eu pour conséquence d'empêcher la distribution de l'eau. On ne sait pas comment l'ARS a pris cette décision-là, en vertu de quoi elle décide que là, bon bah finalement, ça dépasse les taux mais ce n'est pas grave, on peut continuer à distribuer l'eau polluée et à la faire boire aux gens. Ensuite je vais vous dire une chose. On mesure l'atrazine, on ne mesure pas les dioxines. Or, on sait très bien qu'il y a beaucoup de dioxines dans notre environnement. Il n'y a pas que des dioxines à Maincy. Ça me permet de dire, Monsieur Vogel, que je trouve inadmissible que vous fassiez appel, mais ça vous le savez, et c'est une discussion qu'on aura par ailleurs. Je trouve inadmissible que vous fassiez passer l'argent avant la santé des gens, avant la vie des gens.

Monsieur Vogel : Il faut arrêter de prendre ce ton-là. Parce que je ne vais pas passer pour... c'est inadmissible ce que vous venez de dire là ! De dire que je fais passer l'argent avant la santé des gens, réfléchissez un peu à ce que vous dites. Faites un peu d'auto censure avant de parler, non mais oh.

Madame Monville de Cecco : Pourquoi vous faites appel alors ?

Monsieur Vogel : Mais l'appel, c'est un droit démocratique. C'est normal. Dans n'importe quelle république et état démocratique, le droit à l'appel est un droit fondamental du citoyen. Vous n'allez pas menacer les gens de ne pas faire appel ?

Madame Monville de Cecco : Non. Mais il y a plein de choses qu'on a le droit de faire et qu'on ne fait pas parce qu'on estime qu'il est plus juste de ne pas les faire.

Monsieur Vogel : Mais peut-être qu'il y a des bonnes raisons de faire appel.

Madame Monville de Cecco : L'argent. La bonne raison, c'est l'argent.

Monsieur Vogel : Mais non, ça peut être le droit. C'est peut-être un petit peu plus compliqué

que ce que vous pensez, Madame Monville de Cecco.

Madame Monville de Cecco : Non, non. J'ai bien étudié le dossier, et on en parlera à un autre moment.

Monsieur Vogel : Avant de critiquer, il faut réfléchir. Et ne pas dire n'importe quoi.

Madame Monville de Cecco : Avant de faire appel, il faut savoir ce qu'on fait.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas si simple. Il n'y a pas les gens qui ont de l'argent, ceux qui veulent prendre de l'argent. Il y a les bons, les méchants. Vous avez une vision complètement manichéenne de la société. Il faut un peu sortir de là. C'est beaucoup plus complexe que ça la vie. Oui. Est-ce que vous avez lu l'arrêt ? Est-ce que vous avez lu la décision ?

Madame Monville de Cecco : Mais qu'est-ce que vous racontez ?

Monsieur Vogel : Vous n'avez même pas lu la décision.

Madame Monville de Cecco : J'ai lu la décision.

Monsieur Vogel : Ah oui ? Et vous avez lu les motifs de la décision ?

Madame Monville de Cecco : J'ai lu les motifs de la décision.

Monsieur Vogel : Ah oui ? Ah oui ? Et vous ne trouvez pas qu'il y a quelque chose de bizarre là-dedans ?

Madame Monville de Cecco : J'ai même discuté avec Madame Lepage, si vous voulez le savoir, de ça. Et je trouve honteux que vous fassiez appel.

Monsieur Vogel : Et moi, je trouve honteux que vous me parliez sur ce ton.

Madame Monville de Cecco : Mais nous en parlerons à un autre moment, Monsieur Vogel.

Monsieur Millet : Madame Monville de Cecco nous donne une belle démonstration de ce que serait un tribunal devant un jury au moment de la Révolution française, par exemple. Et bien, elle enverrait beaucoup de monde à l'échafaud !

Madame Monville de Cecco : Vous avez un problème avec la Révolution française ?

Monsieur Millet : Moi je vais vous surnommer Fouquier-Tinville maintenant.

Madame Monville de Cecco : Vous avez un problème avec la Révolution française, Monsieur Millet ?

Monsieur Vogel : Allez-y continuez.

Monsieur Kalfon : C'était assez hors sujet je crois.

Monsieur Vogel : Ouai, complètement. Ouai.

Madame Monville de Cecco : Donc, moi je voulais : sur l'eau, comment se fait-il qu'à Melun, on distribue de l'eau polluée ? Alors que celui qui nous distribue l'eau, c'est Veolia, que l'eau est une des plus chère de Seine et Marne, vous ne réussissiez pas à faire que le délégataire...

Monsieur Vogel : On est encore hors sujet.

Madame Monville de Cecco : Non.

Monsieur Vogel : En ce moment, on vote le Compte Administratif. On n'est pas sur l'eau, sur la qualité de l'eau. On est sur le Compte Administratif, ce n'est pas pareil.

Madame Monville de Cecco : Donc vous ne voulez toujours pas me répondre. C'est une question que je vous ai posée il y a trois conseils municipaux.

Monsieur Vogel : Mais il n'y a pas de question à poser, vous êtes hors sujet. On n'a pas à répondre sur une question hors sujet.

Madame Monville de Cecco : Ah bon, c'est hors sujet ? La qualité de l'eau est hors sujet d'une délibération sur le budget eau ?

Monsieur Vogel : Oui, exactement.

Madame Monville de Cecco : Savoir que nous buvons de l'eau polluée, c'est hors sujet au Conseil Municipal de Melun ?

Monsieur Vogel : Oui. Donc on ne vous répondra pas.

Madame Monville de Cecco : D'accord. Donc c'est parfait, c'est formidable. Quelqu'un qui va lire le compte-rendu du Conseil Municipal verra que vous avez considéré...

Monsieur Vogel : Que vous posez des questions sur des sujets auxquels on ne répond pas.

Madame Monville de Cecco : ... que discuter de l'eau polluée à Melun c'est hors sujet.

Monsieur Vogel : Bien.

Monsieur Millet : Enfin, Madame Monville de Cecco, je dirai quand même un mot, parce que l'eau que fournit Melun, la Préfecture de Seine et Marne a imposé à un certain nombre de communes de la Brie de se raccorder à l'eau de Melun, donc c'est que cette eau n'est pas si mauvaise. Ou alors vous allez traiter le Préfet d'empoisonneur. Partie comme vous êtes, remarquez, ça ne m'étonnerait pas.

Monsieur Vogel : Allez. Monsieur Kalfon.

Madame Monville de Cecco : Non mais vous êtes extraordinaire, elle est polluée en pesticides, répondez-moi là-dessus.

Monsieur Vogel : Monsieur Kalfon.

Madame Monville de Cecco : Et pourquoi vous ne faites rien auprès de Veolia pour que ça

change ?

Monsieur Vogel : La parole est à Monsieur Kalfon.

Madame Monville de Cecco : Vous ne me répondez pas sur le fait qu'elle est polluée en pesticides ? Non, ça ce n'est pas grave.

Monsieur Vogel : On a déjà répondu. Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Oui. Simplement, je peux partager sur le fond un certain nombre de choses qui ont été dites, je fais l'explication de vote pour mon groupe. Comme d'habitude, nous sommes contre le principe d'un affermage, comme on dit, de gestion privatisée des eaux de Melun, avec tous les problèmes de transparence que ça peut poser. Ça a été dit ici et au Conseil Communautaire relatif à un certain nombre de sujets, notamment d'ordre judiciaire. Moi, je m'abstiendrai sur ce budget pour les raisons que nous évoquons à chaque fois qu'il y a ce budget annexe eau, qu'on puisse peut-être avancer dans ce Conseil, chacun ayant pu s'exprimer.

Monsieur Vogel : Je vais m'expliquer et donne la présidence à Gérard.

Monsieur Millet : Alors, nous allons commencer par le Compte Administratif du budget général.

Monsieur Bourquard : Monsieur Millet, juste, précisez-nous les numéros des délibérations, parce que je crois qu'il y a une délibération sur l'affectation du résultat, si vous pouvez séparer les...

Monsieur Mebarek : Celle-là on la présentera après, parce que Monsieur le Maire n'aura pas lieu de sortir de la salle.

Monsieur Millet : Oui. Donc je dis bien le Compte Administratif du budget général. Qui est contre ? Alors, abstention ? Vous comptez ?

Donc maintenant, le Compte Administratif du budget eau. Alors, contre ? Abstention ? Donc adopté. Monsieur le Maire peut réapparaître.

Monsieur Mebarek : Je poursuis l'exposé et puis il arrivera en cours.

Adopté par 2 voix contre, 24 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

PROCEDE à l'élection de son Président pour le vote du Compte Administratif 2017 du Budget annexe de l'eau.

Monsieur Gérard Millet est désigné en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif du Budget annexe de l'eau.

ARRETE le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de l'Eau présenté par le Maire (document annexé à la présente délibération) ;

ARRETE les résultats de l'exercice 2017 selon le détail ci-dessous pour le **Budget Annexe**

de l'Eau :

	Résultat 2017
⇒ Résultat de la section d'exploitation	217 899,13 €
⇒ Solde net d'exploitation	218 574,95 €
⇒ Solde brut d'investissement	-9 774,42 €
⇒ Solde des restes à réaliser en investissement	-25 204,50 €
⇒ Solde net d'investissement	5 915,64 €
⇒ Résultat global de clôture	224 490,59 €

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2017 du Budget Annexe de l'Eau définitivement closes.

18 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur Mebarek : Il est proposé de prendre acte des résultats de clôture tels qu'exposés tout à l'heure, et de confirmer l'affectation du résultat de la section d'exploitation de 218 574 euros au financement de la section d'investissement.

Monsieur Millet : Pas de questions ? Donc je mets au vote. Vote contre ? Abstention ? Donc adopté.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des résultats de clôture définitifs de l'exercice 2017 du Budget Annexe de l'Eau, qui s'établit de la manière suivante :

	Résultat 2017
⇒ Résultat de la section d'exploitation	218 574,95 €
⇒ Solde brut d'investissement	31 120,14 €
⇒ Solde des restes à réaliser en investissement	-25 204,50 €
⇒ Solde net d'investissement	5 915,64 €
⇒ Résultat global de clôture	224 490,59 €

CONFIRME l'affectation du résultat de la section d'exploitation soit 218 574,95 € au

financement de la section d'investissement

PRECISE que cette décision se traduit de la manière suivante dans le Budget 2018 :

- Section d'investissement

« 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé » : 218 574,95 €

19 - AVENANT A LA CONVENTION DE DÉMATÉRIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Monsieur Mebarek : Alors là, on va changer de sujet, tout en restant en finances. Il s'agit d'un avenant numéro 2 à une convention qui avait été passée avec l'Etat, qui organisait la méthode de transmission d'une manière dématérialisée des délibérations du Conseil Municipal dans le cadre du contrôle de légalité. Il est proposé, dans le cadre d'un avenant numéro 2, d'intégrer à cette convention des actes soumis au contrôle de légalité l'ensemble des actes budgétaires que sont le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire, les Décisions Modificatives, ainsi que le Compte Administratif. Cet avenant est joint à la délibération, voilà, il n'y a rien de particulier.

Monsieur Millet : Pas de questions ? Donc je mets au vote. Vote contre ? Abstention ? Donc adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne l'avenant n° 2, ci-annexé, à la convention ACTES du 5 novembre 2009, afin d'y intégrer la télétransmission des documents budgétaires à compter du 1^{er} juin 2018.

20 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100% DU PRÊT N° 73166, D'UN MONTANT TOTAL DE 4 155 865 € - ICF HABITAT LA SABLIERE - DESTINEE A FINANCER L'ACQUISITION DE 35 LOGEMENTS SITUES RUE MARCEL HOUDET A MELUN

Monsieur Mebarek : Il s'agit d'une garantie d'emprunt sollicitée par le bailleur social ICF HABITAT LA SABLIERE qui va acheter en VFA 35 logements destinés à du logement social rue Marcel Houdet. Vous savez, c'est ce programme qui a fait l'objet d'une cession de foncier à un promoteur qui y a construit du logement et sur ces 110 logements, 35 sont du logement social affecté à La Sablière qui nous sollicite pour une garantie d'emprunt à hauteur de 4 155 000 euros, emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur Kalfon : Sur ce programme, c'est juste l'obligation de la loi SRU les 35 logements ? Comment ça s'est passé ?

Monsieur Millet : Oui. Alors. Si vous voulez, c'est une histoire un peu ancienne. A l'époque, La Sablière, qui est la société de logement social SNCF, du moins à l'origine, est donc propriétaire d'immeubles, et était également propriétaire de ce qu'on appelait la Place Lebon, mais qu'on avait reçue de la SNCF pour le franc symbolique à l'époque, et avait envisagé une opération immobilière sur ce square Lebon. Ce qui, vous voyez Madame Monville de Cecco,

que la Ville tient compte de sa population, puisque nous avons abondé dans le sens des habitants, c'est-à-dire de conserver cet espace pour des jeux d'enfants, et nous avons proposé à La Sablière, quand l'opération sur les terrains rue Marcel Houdet s'est précisée, de prendre une option sur ce terrain. La Ville ayant racheté la majeure partie du square Lebon à La Sablière, il y a eu revente du terrain sur lequel sont édifiés ces 35 logements sociaux. Donc on passe au vote. Vote contre ? Abstention ? Donc adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : L'Assemblée Délibérante de Melun accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 155 865 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 73166 constitué de 3 lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : En contrepartie de la garantie d'emprunt, la Ville de Melun bénéficiera d'une réservation de 20 % des logements acquis.

21 - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2018 - DPV - APPROBATION DU PROGRAMME DES OPERATIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Sur la délibération numéro 21, une modification vous a été déposée sur table. Il s'agit d'une dotation de la Politique de la Ville. Il s'agit d'approuver le programme qui va être proposé à l'Etat dans le cadre du contrat qui va être signé avec lui sur cette dotation. Le programme finalement, tel que proposé ce soir, est un petit peu différent de celui qui vous a été initialement inséré dans le dossier. Donc, il vous est proposé d'adopter un programme à hauteur de 1 267 000 euros sur les sept opérations suivantes – je ne vous rappelle pas de quoi il s'agit, la Politique de la Ville vous la connaissez par cœur – la rénovation de la toiture du Groupe Scolaire Beauregard, pour laquelle une forte dotation est sollicitée puisque sur un coût de 154 000 euros, il est sollicité 123 000 euros de subvention. Dans le cadre du dédoublement des classes situées en REP d'ailleurs, j'ai une interrogation,

Henri, l'achat de mobilier sur les huit écoles, situées en REP, pas en REP plus, parce qu'on n'a pas huit écoles en REP plus ?

Monsieur Mellier : Non on en a deux.

Monsieur Mebarek : Voilà, c'est REP tout court. Donc dans le cadre du dédoublement des classes, on sollicite 50 000 euros au titre de l'achat de matériel, 40 000 euros pardon, pour les REP et REP plus. Aménagement de la Place Saint François, 93 000 euros.

Monsieur Kalfon : C'est une bonne nouvelle, nous avons beaucoup lutté.

Monsieur Mebarek : Nous n'avons pas beaucoup résisté, puisque c'était indiqué dans nos projets.

Monsieur Kalfon : Vous avez beaucoup tardé, c'est tout.

Monsieur Mebarek : On en est au stade de solliciter la subvention. Opération importante de voirie, nous sollicitons 900 000 euros pour une requalification complète de la rue Jacques Oudot, qui se situe sur un territoire qui bénéficie de cette dotation puisqu'il est à la jonction de l'EQPV. La rénovation de la passerelle de l'Almont à hauteur de 44 000 euros, donc des dotations sollicitées à hauteur de 35. Et pour finir, deux opérations d'implantation de modules sportifs, vous savez c'est ce qui a déjà été intégré dans le parc de Spelthorne. Donc 37 000 euros de dépenses pour 30 000 euros de subvention pour Montaigu, et 41 000 euros de dépenses pour 33 000 euros de subvention pour les Mézereaux. Merci de votre attention. Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Oui je serais très bref. Bien sûr qu'on ne peut que soutenir ces opérations-là pour des quartiers en Politique de la Ville puisqu'elles sont au bénéfice des habitants. Simplement j'invite la Ville, et donc sa Majorité, à être vigilante sur le fait que les montants de subventions demandés sont très élevés, qu'en général, ce n'est pas accordé à 100 % bien loin de là. Il est tard, on ne peut pas avoir de l'attention sur tous les dossiers malheureusement, mais on serait aussi particulièrement vigilant à ce que vous ayez un plan B dès lors que vous ne receviez pas 100 % du montant de la subvention demandée. Je vais le dire autrement : il ne faut pas que ça bloque les opérations qui sont inscrites, parce que quand je vois les niveaux d'engagement que vous demandez sur certaines opérations, je crains fort que nous n'y arrivions pas. La simple classification zonage ne va pas suffire à justifier toutes les opérations. Je vois bien l'aide au dédoublement, je vois moins bien les requalifications de voirie sur la rue Oudot.

Monsieur Mebarek : Sur la voirie on a déjà eu...

Monsieur Kalfon : Donc quel est le plan B un peu ?

Monsieur Mebarek : Alors, attendez attendez. Sur la voirie, ce n'est pas la première opération. On en a eu une aux Mézereaux, avec la requalification de la rue du Chemin de Melun à Trois Moulins qui permettait de desservir l'EHPAD. Ca avait été accepté et largement financé à l'époque. Concernant ces opérations, il n'est pas acquis qu'on ait des hauts niveaux. Mais pour autant, le programme qu'on vous propose ce soir a déjà fait l'objet de discussions avec la Préfecture. La Préfecture nous demandant d'éviter de trop saupoudrer nos opérations, et d'en mettre trop, de manière à pouvoir percevoir des montants de subventions importants. Donc

l'enveloppe qui est affichée ce soir, elle est, nous l'espérons, en cohérence avec nos échanges du moment. Maintenant, tant que le contrat n'est pas conclu, on verra. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Oui. La passerelle de l'Almont, c'est celle qui est située entre le marché et la Seine ? Non. Ah d'accord.

Monsieur Vogel : Bien. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme ci-dessous présenté au titre des opérations d'investissement 2018 éligibles à la Dotation Politique de la Ville, priorisées comme il suit :

➤ **1 / Rénovation et étanchéité de la toiture du groupe scolaire Beaugard**

Coût hors taxe : 154 185 €

DPV sollicitée : 123 348 €

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion Sociale.

➤ **2 / Achat Mobiliers + matériels informatiques dans le cadre du dédoublement de classes sur 8 écoles situées en REP+.**

Coût hors taxe : 49 744.03 €

DPV sollicitée : 39 795.22 €

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion Sociale.

➤ **3 / Aménagement de Place Saint François**

Coût hors taxe : 319 410 €

DPV sollicitée : 93 331.60 €

Projet s'inscrivant dans la thématique Habitat et Cadre de Vie

➤ **4 / Requalification de la Rue Jacques Oudot**

Coût hors taxe : 1 140 800 €

DPV sollicitée : 912 640 €

Projet s'inscrivant dans la thématique Habitat et Cadre de Vie.

➤ **5 / Rénovation de la passerelle sur l'Almont**

Coût hors taxe : 44 595 €

DPV sollicitée : 35 676 €

Projet s'inscrivant dans la thématique Cadre de Vie.

➤ **6 / Installation d'un module sportif dans le parc Créma – Quartier Montaigu**

Coût hors taxe : 37 150.83 €

DPV sollicitée : 29 720.66€

Projet s'inscrivant dans la thématique Cadre de Vie.

➤ **7 / Installation d'un module sportif dans le quartier Les Mézereaux**

Coût hors taxe : 41 542.50 €

DPV sollicitée : 33 234 €

Projet s'inscrivant dans la thématique Cadre de Vie.

Total DPV sollicitée : 1 267 745.49 €

DIT que ces opérations seront financées dans le cadre des autorisations de programme du Budget 2018 et que les crédits de paiement correspondants aux actions débutant en 2018 seront inscrits au Budget 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'État la convention d'attribution des subventions au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2018.

22 - ACQUISITION D'UN BATEAU - CONVENTION ENTRE LE CLUB D'AVIRON DE L'UNION SPORTIVE MELUNAISE ET LA VILLE DE MELUN

Monsieur Boursin : Il s'agit là de l'acquisition d'un bateau pour le club de l'aviron. Je ne sais pas si la note de présentation elle se suffit à elle-même. Alors dans les faits, l'aviron nous remboursera sur cinq ans la totalité de la somme et à échéance, généralement, on leur revend à un euro.

Monsieur Kalfon : Oui juste une explication de vote. Bien sûr elle va être rapide, et j'espère humoristique. Vu comment Monsieur Mebarek rame depuis le début, on va soutenir le bateau.

Monsieur Vogel : Ooooh.

Monsieur Mebarek : Je ne rame pas trop.

Monsieur Vogel : Non, mais il soutient.

Monsieur Kalfon : Non mais si tu veux faire de l'aviron, tu fais de l'aviron, on est pour. Je prends l'engagement qu'on montera dans le bateau. Ca peut être au compte-rendu du Conseil.

Monsieur Mebarek : On va y aller ensemble.

Monsieur Vogel : Allez, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la présente convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

23 - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - JARDINS DE L'EUROPE - PROTOCOLE RELATIF AUX MUTATIONS FONCIÈRES APRÈS DÉMOLITION ENTRE L'OPH 77 ET LA VILLE DE MELUN DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION GLOBALE DU QUARTIER

Madame Tixier : Il s'agit là d'une délibération concernant la rénovation urbaine, et plus particulièrement les Jardins de l'Europe, anciennement Plateau de Corbeil. Il s'agit d'une délibération plutôt administrative qu'autre chose, puisqu'en fait, vous avez les détails concernant le protocole qui avait été signé le 10 juin 2014, qui avait pour objet de fixer les règles de cessions foncières. Ces cessions foncières ont dû être revues, puisque, entre autres, un des promoteurs qui avait souhaité participer à cette opération – Kaufman and Broad – a jeté l'éponge. Il s'agit de remettre de l'ordre dans ce protocole et il est proposé d'autoriser le Maire à signer ce nouveau protocole foncier.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Excusez-moi, mes yeux me font un peu défaut. C'est où exactement les Jardins de l'Europe ?

Madame Tixier : Nous parlions tout à l'heure de Gaston Tunc et Ferry, c'est là.

Monsieur Kalfon : D'accord. Est-ce que ça veut dire, parce qu'il y a finalement une délibération qui vise à intégrer ce défaut, si je puis dire, de Kaufman and Broad, qu'il y a un appel à manifestation d'intérêt sur un autre promoteur ?

Madame Tixier : Ca y est, ça a été fait. Puisqu'en fait le programme de Nexity ayant été commercialisé plutôt rapidement et de façon satisfaisante...

Monsieur Kalfon : ... satisfaisante, ils ont pris une deuxième tranche.

Madame Tixier : Voilà.

Monsieur Kalfon : D'accord.

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote. Opposition ? Pardon ? Monsieur Coulleau ne peut pas prendre part au vote des délibérations 23 et 24. Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la nouvelle rédaction du protocole relatif aux mutations foncières entre la Ville de Melun et de l'Office Public d'Habitat de Seine-et-Marne en vue de la restructuration des Jardins de l'Europe, ci-joint.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau Protocole Foncier nécessaire au bon déroulement opérationnel de l'aménagement du secteur ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

DIT qu'en application de l'article L.2131 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée aux entités suivantes :

- Office Public d'Habitat de Seine-et-Marne
- Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne
- Groupement TUP – Maître d'œuvre PRU
- Concessionnaires concernés

24 - PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE - MÉZEREUX - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'OPH 77 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PARKING SOUTERRAIN DE LA RUE LAVOISIER

Madame Tixier : S'agissant là aussi donc, dans le cadre du PRU, d'une remise en perspective de ce qui avait été fait. C'est-à-dire que la dalle rouge que tout le monde connaît dans le quartier des Mézereaux était entretenue et traitée par l'OPH. Or, nous avons découvert qu'il n'y avait pas de lien juridique entre l'OPH et la Ville de Melun au sujet de cette dalle. Il s'agit de faire une convention d'occupation du domaine public à titre précaire et gratuit, et révocable pendant toute la durée des travaux de réhabilitation que l'OPH est en train de faire. Donc c'est une signature de convention entre l'OPH et la Ville de Melun.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? Adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention d'occupation temporaire à titre gratuit et révocable entre la Ville de Melun et l'Office Public d'Habitat de Seine-et-Marne ci-annexée en vue de l'implantation de la base vie et des travaux de réhabilitation de la dalle de stationnement rue Lavoisier.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Convention d'occupation ainsi que tous les documents s'y rapportant.

25 - CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'AMÉNAGEUR SAS ' LA PLAINE DE MONTAIGU ' POUR LE LABORATOIRE D'ACTIONS WOODI DE L'ÉCOQUARTIER - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Madame Tixier : Là, il s'agit de l'Ecoquartier. J'ai eu déjà l'occasion de vous parler de ces sujets dans le domaine de l'innovation, et que nous souhaitons porter haut et fort des affirmations politiques, donc de profiter de cet Ecoquartier pour répondre à de nouveaux usages et modes de vie urbaine. Il a donc été imaginé par la Plaine de Montaigu, qui est donc l'aménageur – je rappelle que c'est une SAS formée de Crédit Agricole Immobilier et Loticis ; l'un étant chargé de la construction des immeubles collectifs et l'autre de la construction des maisons individuelles – de proposer une démarche de nommer le laboratoire d'actions Woodi. C'est un groupe de réflexion et d'action qui aura pour ambition de répondre aux nouveaux usages de modes de vie urbains, en plaçant bien évidemment l'environnement, l'économie,

l'écologie, au cœur des sujets. L'idée étant bien sûr de fédérer les énergies autour du patrimoine naturel économique et culturel, et de créer et participer à des actions en vue d'accélérer la transition et économiser les ressources. A ce titre, ce laboratoire actions verra le jour par la signature d'une convention entre Monsieur le Maire de la Ville et la SAS La Plaine de Montaigu.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Sur l'ensemble, la question que je voulais poser, c'est en fait quelles sont les cibles en termes de public, de personnes, de cette convention ? Est-ce que c'est une convention ciblée uniquement sur les acteurs ? Ou aussi sur les habitants ? Ou tout du moins, ceux qui, petit à petit, arriveront ?

Madame Tixier : Ah bah bien sûr que là, la participation des habitants, bien évidemment, sera souhaitée. Dans la mesure où, là, pour l'instant, il s'agit déjà de pouvoir faire un constat des richesses que porte ce territoire de 65 hectares -- je veux parler, par exemple, des zones naturelles, je veux parler des bois par exemple, le bois de Montaigu, 13 hectares, a déjà fait l'objet et va faire l'objet d'une étude par des spécialistes, et l'objet d'un traitement particulier. L'idée, c'est de développer de l'économie autour du bois, c'est de créer également, en accord avec le Lycée Benjamin Franklin de La Rochette, une nouvelle filière de formation à destination des jeunes, entre autres sur le chanvre et les matériaux peu ressourcés, de façon à pouvoir créer, dans l'avenir, des emplois pour les jeunes Melunais qui pourraient donc faire cette formation et être embauchés par les entreprises qui construiront, je rappelle pendant plus de dix ans, sur l'Ecoquartier, par exemple.

Monsieur Vogel : Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Ecoutez, malgré votre talent, dont vous ne manquez pas, moi, je ne vois pas l'intérêt de ce truc. Je lis la convention elle-même. S'il s'agit de faire de la concertation sur, y compris des espaces boisés qui n'appartiennent pas à l'aménageur, et qui n'ont pas vocation à être urbanisés, et c'est bien heureux ainsi, je ne vois pas la valeur ajoutée que ce soient les deux promoteurs qui fassent, en notre nom collectif, des espèces d'études ou des ateliers urbains. Mais expliquez-moi, parce que, honnêtement, à part du social et du greenwashing des promoteurs, je ne vois pas l'intérêt de ce truc. Ou alors c'est parce que je suis bête.

Madame Tixier : Ah non.

Monsieur Kalfon : Mais je ne comprends pas. Si c'est pour faire de la comm, ils n'en ont pas besoin. Vous leur avez donné une belle bulle de vente en bois avec marqué WOODI dessus, OK ils vendent leurs programmes, on est content pour eux. Mais de là à cautionner ça, moi je ne vois pas l'intérêt.

Madame Tixier : Non, mais on ne demande pas une caution en fait, puis que la Ville va être parfaitement acteur.

Monsieur Kalfon : Oui, j'ai vu que la gouvernance, c'est trois – trois. Trois, promoteurs, trois, la Ville.

Madame Tixier : Tout à fait.

Monsieur Kalfon : Bah écoutez, excusez-moi. Le destin de ce quartier, ce n'est pas la parité entre les promoteurs privés et la Ville.

Madame Tixier : Alors, peut-être me suis-je mal exprimée.

Monsieur Kalfon : Mais je lis la convention, ce n'est pas vous. C'est écrit, gouvernance. Mais à quoi ça sert, en fait ?

Madame Tixier : Ca sert à aller chercher, aussi, des acteurs et des partenaires, à l'extérieur.

Monsieur Kalfon : Mais ce n'est pas aux promoteurs de faire ça.

Madame Tixier : Et pourquoi ils ne le feraient pas ? C'est un partenariat qu'on fait avec eux. Ils ont des moyens qu'ils peuvent mettre à disposition de ce quartier, profitons-en. Ca ne coutera strictement rien à la Ville de Melun. C'est juste un réseau, en fin de compte, dont on peut profiter. Alors j'en veux pour preuve en exemple, le réseau Construire en Ile-de-France, Construire en Chanvre en Ile-de-France, par exemple, j'en veux pour preuve la Fédération des Villes...

Monsieur Kalfon : Mais vous n'avez pas besoin de ça, vous avez beaucoup de talent. Vous pouvez décrocher votre téléphone et les avoir.

Madame Tixier : Vous êtes très gentils mais je n'en ai pas assez.

Monsieur Kalfon : Non mais sérieusement. A part leur faire de la pub, et montrer que ce sont des gens écoresponsables, etc., je ne vois pas notre valeur ajoutée en tant que collectivité sur ce dossier.

Madame Tixier : Mais ça n'a rien à voir.

Monsieur Kalfon : Mais c'est quoi le résultat de ce truc alors ?

Madame Tixier : Bah attendez, on va déjà le lancer.

Monsieur Kalfon : Il vaudrait mieux savoir pourquoi on s'engage dans une convention avec les aménageurs promoteurs qui sont déjà bien heureux de gagner des sous sur le foncier. Il n'y a pas besoin en plus de leur faire prétendre qu'ils remplissent une mission d'intérêt général, ce n'est pas le cas.

Madame Tixier : Et pourquoi pas ?

Monsieur Kalfon : Ah alors c'est votre vision des choses pour le coup. De la discussion jaillit la lumière. Ce n'est pas votre vision, ça c'est clairement leur morale et la nôtre, ce n'est clairement pas la même.

Madame Tixier : Mais là, on n'est pas en train de parler de morale, Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Oui je vois bien.

Madame Tixier : On est juste en train de parler de pouvoir profiter de réseaux et d'acteurs.

Monsieur Kalfon : Mais pour quoi faire ?

Madame Tixier : Mais pour arriver à rentrer dans cette disposition que nous souhaitons tous, sur justement la moralisation de ce secteur de promotion immobilière, qui peut justement aller au-delà par rapport aux ambitions politiques fortes d'un Ecoquartier.

Monsieur Kalfon : Je vais vous dire franchement, je trouve ça fumeux, je n'ai pas été éclairé par la discussion.

Madame Tixier : Bon, bah je suis navrée. On prendra un café un jour.

Monsieur Kalfon : Non mais attendez, Crédit Agricole Immobilier qui va nous expliquer la morale dans la promotion immobilière. Là, attendez. Prenez un groupe de citoyens, ce sera un peu plus efficace, non ? Parce que c'est le renard libre dans le poulailler libre votre histoire-là.

Madame Tixier : Décidément, je m'exprime très mal ce soir et je m'en excuse.

Monsieur Kalfon : La convention n'est pas plus claire.

Madame Tixier : Lorsque je parle, entre guillemets, de la moralisation immobilière, je dis justement qu'il s'agit en effet d'aller chercher des acteurs qui vont donner une incitation qui soit à la fois en direction de l'aménageur par rapport à ce que doit être un écoquartier. Un écoquartier, vous savez qu'il est régi par des règles, des critères, que l'on doit avoir au fur et à mesure de l'existence de cet écoquartier. Bah si vous n'écoutez pas, mes explications vont être juste simples.

Madame Monville de Cecco : Pour abonder dans le sens de ce que vient de dire Monsieur Kalfon, autrement dit, vous pensez que ces gens-là, ceux-là mêmes qui vont gagner beaucoup d'argent en ayant détruit, quand même, une partie de nature non négligeable, vont finalement réussir à démontrer qu'ils seraient vertueux en matière d'environnement, en étant associés à des projets autour de cet écoquartier, qui seraient des projets écologiques. C'est absurde. Franchement, c'est absurde. Il est évident, que là, vous leur servez simplement à faire du greenwashing, comme il vient de le dire, c'est-à-dire, qu'ils vont dire qu'ils sont soucieux de l'environnement là où, justement, ils ne le sont pas. La preuve étant, c'est qu'ils viennent de réaliser une opération immobilière sur un bois, et ils ont détruit des terres qui, jusque-là, étaient des terres en friche ou des terres boisées. Donc voilà, vous leur servez à ça. Par contre, si on veut parler, et c'est dommage parce que finalement on parle de ça au lieu de parler des projets que vous pouvez avoir autour du chanvre, autour de tout ça, qui sont par contre, pour le coup, des projets vachement intéressants. Mais comme l'a dit François Kalfon, on n'a franchement pas besoin de ceux-là mêmes qui détruisent l'environnement pour gagner beaucoup d'argent, et qui grâce à ça vont pouvoir raconter une toute autre histoire.

Madame Tixier : Mais c'est justement parce que nous serons liés qu'ils ne raconteront pas l'histoire seuls.

Monsieur Vogel : Bien. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Je connais un petit peu ce type d'opérations parce qu'il y en a d'autres. Mais le problème, c'est qu'à chaque fois, dans ces opérations, il y a toujours quatre acteurs. Il

y a effectivement les communes ou les intercommunalités et les promoteurs, et il y a un autre acteur qui est généralement les CAUE. Parce que, comme disait, Bénédicte, il faut équilibrer les choses. Et comment se préoccupe-t-on que la société civile soit aussi présente ? C'est le quatrième acteur. Et donc là, effectivement, dans ce projet, on ne le retrouve pas totalement. Ce n'est pas que le projet soit mauvais, c'est qu'effectivement on ne retrouve pas les équilibres qui permettent à ce projet, quand il sera totalement abouti, que les habitants se l'approprient. Je ne dis pas que c'est une mauvaise chose. Il y a eu des bons projets qui se sont faits, dans ce style-là, avec des entreprises ; il y en a aussi des mauvais. Donc je pense que là peut-être, dans la convention, il aurait fallu intégrer d'autres partenaires. Le CAUE étant le plus tractionnaire, mais aussi la société civile. Il y a des réseaux d'habitants, des gens qui vont être acteurs qui devraient aussi être intégrés. Parce qu'effectivement, il faut pondérer un peu les entreprises. C'est leur boulot de se vendre, mais il faut avoir de l'autre côté...

Madame Tixier : Vous avez tout à fait raison, et c'est exactement ce qui va se passer. Dans les réflexions que nous sommes en train de mener, on est bien dans l'idée de pouvoir se faire accompagner par des gens, dont le CAUE, qui est une réunion, en fin de compte, de gens très motivés, déjà impliqués dans beaucoup de réalisations, et qui ont cette philosophie. Bien évidemment, nous en sommes au tout début de la réflexion, et on abondera, de tout un tas de réflexions que nous aurons en provenance d'expériences qui auront été faites ailleurs, et qui ont été réussies.

Monsieur Vogel : Bien. Oui, Madame Monville de Cecco.

Madame Monville de Cecco : Non simplement sur l'Ecoquartier, c'est une question. On avait parlé de la dénomination des rues de l'Ecoquartier. Nous vous avons fait deux propositions, Emilie Carles et Thomas Sankara. Thomas Sankara étant un grand président de la république burkinabè et grand président écologiste dans le monde. Je voudrais en rajouter un troisième, c'est André Gorz, qui a été très important en France pour l'écologie. Je voulais savoir quand est-ce que nous aurons une réponse et une conversation sur les noms.

Madame Tixier : Eh bien, pour l'instant, les noms de la première phase ont été actés et délibérés, et pour l'instant, nous sommes assez loin de la phase deux, donc ne vous faites pas de souci, vous n'êtes pas en retard. Ne vous inquiétez pas, on vous le dira le moment venu.

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 6 voix contre et 26 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de Convention-cadre précité à conclure avec l'aménageur SAS « La Plaine de Montaigu »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention-cadre et tous les documents y afférents notamment les conventions spécifiques propres à chaque composante du projet et toutes demandes de subventions.

PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET DE L'INFORMATION DU DEMANDEUR (PPGDID) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

Monsieur Rodriguez : Merci de Monsieur le Maire. Depuis le 15 février 2016, le Plan Partenarial de Gestion s'intègre dans les orientations de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui en assure la gouvernance. Il définit les orientations destinées à satisfaire le droit à l'information du demandeur et à assurer l'efficacité et l'équité dans la gestion des demandes. Il a pour objectif de placer le demandeur au cœur de l'instruction de son dossier, de son inscription au fichier commun de la demande jusqu'à l'attribution d'un logement social tout en lui permettant d'en comprendre les différentes étapes. Il doit pour cela bénéficier de l'ensemble des informations nécessaires afin de mieux appréhender les règles d'attribution et les délais d'instruction de sa demande. Le demandeur doit pouvoir devenir acteur de sa demande en prenant en compte les informations précises et complètes qui lui seront délivrées et le cas échéant pour mieux qualifier sa demande. Le PPGDID prévoit les conditions locales d'enregistrement de la demande de logement social ainsi que les fonctions assurées par le dispositif de gestion partagée de la demande. Il est adopté pour 6 ans, fait l'objet de conventions d'application entre l'EPCI, les organismes HLM, l'Etat et les réservataires notamment, de bilans annuels soumis pour avis à la CIL et de bilan triennaux soumis pour avis à l'Etat et à la CIL. Le plan repose sur trois axes principaux : la mise en place d'un service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social ; l'organisation, avec l'ensemble des acteurs, de la gestion partagée des demandes de logement social ; et la gestion des demandes spécifiques des ménages nécessitant un traitement particulier. C'est bon ? Merci. Je rappellerais qu'on a voté au mois de janvier à la CAMVS, et que ce vote s'est fait à l'unanimité.

Monsieur Vogel : On vote ? Opposition ? Abstention ? C'est de nouveau l'unanimité.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable Au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et de l'Information des Demandeurs (PPGDID) de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine, ci-annexé.

27 - F.I.S.A.C. CENTRE-VILLE AIDE A LA RENOVATION DES VITRINES COMMERCIALES

Madame Stentelaire : Je vais vous parler de rénovation et du FISAC, autrement dit du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce. Pour rappel, ce programme a pour objectifs principaux de développer et de redynamiser le commerce de centre-ville, de moderniser les devantures commerciales afin d'améliorer l'esthétisme du cœur de Melun, et donc de renforcer l'attractivité. Je vous rappelle également que la prise en charge peut aller jusqu'à 58 % du montant Hors Taxes des travaux éligibles, avec un plafond de subvention de 4 000 euros. Le 08 novembre dernier, un dossier de subvention a été validé en commission d'attribution. Il s'agit de la boulangerie Le Caprice située rue Saint Ambroise. Compte-tenu des faits exposés, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les arrêtés

d'octroi de subvention pour l'aide à la rénovation de cette vitrine commerciale, et d'accorder une subvention d'un montant de 3 190 euros à Monsieur Neuville pour le projet de rénovation de sa vitrine pour sa boulangerie Le Caprice, située au 13 rue Saint Ambroise à Melun.

Monsieur Vogel : Merci Catherine. Oui, Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Je réinscris ma remarque de tout à l'heure tout en soutenant, bien sûr, cette attribution, sur les fameux 5 milliards de soutien aux centres-villes dont j'espère que nous nous saisisons. Mais cette attribution, nous la soutenons, nous l'avons toujours soutenue et nous continuerons de la soutenir.

Monsieur Vogel : D'accord. Et vous savez qu'on a été retenu dans le cadre des 5 milliards ? On a notre première réunion demain, voilà je vous l'apprends, j'apprends une bonne nouvelle à Monsieur Kalfon, on a une réunion demain avec la DDT, pour savoir un peu tout ce à quoi nous pourrions utiliser la somme d'argent qui n'est pas encore fixée. Mais à Melun, ce genre de choses... Mais en tout cas, on est l'une des 222 villes retenues dans le cadre de ce plan.

Monsieur Kalfon : Et on arrête la publicité pour les grandes surfaces.

Monsieur Vogel : Ca fait partie de l'opération. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Oui, donc par rapport à la dernière fois, je le répète. Ce qui serait très intéressant, c'est de vraiment aider les commerçants à travailler, pas que sur l'aspect esthétique des devantures, c'est indispensable, mais aussi sur tous les aspects d'économies d'énergie qui peuvent être travaillées, à la fois sur la qualité du vitrage et aussi sur la qualité de l'éclairage. C'est aussi intéressant pour eux économiquement de faire des économies.

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer les arrêtés d'octroi de subvention pour l'aide à la rénovation de vitrines commerciales.

ACCORDE une subvention de **3.190,00 €** à Monsieur Neuville pour le projet de rénovation de sa vitrine « **BOULANGERIE LE CAPRICE** » située 13 rue Saint Ambroise à Melun.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux.

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 20 (immobilisations incorporelles), article 20422 (subventions d'équipement aux personnes de droit privé) du Budget.

PRECISE que l'Etat remboursera à la Ville l'avance des subventions pour la part FISAC de la façon suivante :

COMMERÇANT	PARTICIPATION NETTE DE LA VILLE	REMBOURSEMENT PAR LE FISAC	MONTANT TOTAL VERSE PAR LA
------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

			VILLE
BOULANGERIE LE CAPRICE	1650,00 €	1540,00 €	3190,00 €
TOTAL	1650,00 €	1540,00 €	3190,00 €

28 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA CRECHE MULTI ACCUEIL AFC

Madame Vernin : Il s'agit d'une convention d'objectifs que l'on présente annuellement entre la Ville de Melun et l'association de gestion de crèche de multi accueil Les Petits Bergers. C'est une structure d'accueil mixte, qui dispose aussi bien d'une halte-garderie que d'une crèche. Depuis 1983, une convention est signée tous les ans, de mise à disposition gratuite de locaux, et de versement d'une subvention qui s'élèvera, pour cette année, à 65 150 euros. En échange, la crèche s'engage à maintenir l'accueil des enfants de 0 à 4 ans révolus. C'est pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur Vogel : Bien, pas de questions ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association de gestion AFC.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

29 - PERSONNEL TERRITORIAL - NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA VILLE

Monsieur Vogel : Deux raisons.

Monsieur Bourquard : Monsieur le Maire, c'est à ce moment-là que je vous demande une motion de renvoi, pour la bonne raison que dedans, il y a les considérants et diverses choses à prendre en compte – l'avis du CHSCT et l'avis d'un autre organe...

Monsieur Vogel : Comité technique

Monsieur Bourquard : Voilà. Je vous rappelle que pour toute délibération, vous devez fournir tous les documents qui permettent de constituer la décision des conseillers municipaux. Ces documents ne nous ont pas été fournis. Donc soit effectivement vous faites une interruption de séance pour nous les fournir maintenant, soit vous le reportez à une date suivante.

Monsieur Vogel : Les avis ont été pris, mais ce que dit Monsieur Bourquard, c'est qu'ils n'étaient pas dans le dossier. Ce n'est pas à fournir, Monsieur Bourquard, me dit notre Directrice des Ressources Humaines.

Monsieur Bourquard : Je ne vous dis pas que c'est à fournir ou pas à fournir. C'est marqué « Vu l'avis du Comité technique », moi je ne l'ai pas vu. Je ne peux pas me décider si je ne le vois pas, vous m'excuserez.

Monsieur Vogel : L'avis était favorable. On aurait dû mettre « Vu l'avis favorable du Comité technique ». J'allais vous le dire d'ailleurs.

Monsieur Bourquard : Monsieur le Maire, vous vous permettez de refuser les vœux alors que je les envoie largement avant le Conseil Municipal. Moi je vous dis, je n'ai pas vu les avis. Surtout que je vous l'ai déjà rappelé à d'autres délibérations. A chaque fois on est obligé de vous demander quel a été cet avis. Parce que, moi, l'avis, je veux bien, mais je ne l'ai pas.

Monsieur Vogel : L'avis favorable. Je vous le dis, l'avis était favorable. Alors, il va falloir que vous me fassiez confiance ou votiez contre.

Monsieur Bourquard : Non, non, non. Là, je vous demande de retirer la délibération parce que l'information – la loi dit que tout conseiller municipal doit être informé.

Monsieur Vogel : Je ne retirerai pas la délibération. Je ferai voter sur cette délibération.

Monsieur Bourquard : Mais, Monsieur le Maire, est-ce que vous respectez la loi ?

Monsieur Vogel : Je respecte la loi.

Monsieur Bourquard : Non. La loi dit que vous devez donner tous les documents qui permettent à chaque conseiller municipal de constituer son avis. Comment ça ce n'est pas vrai ? Dites-moi, quels articles de loi vous permettent de ne pas le respecter.

Monsieur Vogel : Si le visa avait manqué, ou si nous n'avions pas consulté le Comité technique ou le CHSCT, vous auriez raison. Mais nous l'avons fait, nous l'avons visé, alors nous sommes dans les règles.

Monsieur Bourquard : Ce n'est pas de ça dont je vous parle.

Monsieur Vogel : Vous pouvez faire un deuxième recours au Tribunal Administratif.

Monsieur Bourquard : Monsieur le Maire, ce n'est pas de ça que je parle. Je vous dis que dans le Code des Collectivités Territoriales, il est dit que les délibérations doivent être prises avec toute l'information nécessaire. Je n'ai pas cette information.

Monsieur Vogel : Bon, ben vous considérez que vous ne l'avez pas. Moi je considère que l'information qui vous a été donnée est suffisante. Monsieur Kalfon.

Monsieur Bourquard : Attendez ! Où est l'avis du Comité technique ? Et du Comité d'hygiène ?

Monsieur Vogel : Mais vous ne vous arrêtez pas Monsieur Bourquard. Moi, je vous dis qu'il y a eu un avis favorable du Comité technique et du CHSCT, que nous avons visé cet avis, donc vous nous faites confiance...

Monsieur Bourquard : Non je ne vous fais pas confiance. Exposez-moi l'avis qui a été donné.

Monsieur Vogel : Bon, j'en ai un peu assez. Je vous dis que cet avis existe, qu'il est favorable, que c'est un double avis du CHSCT et du Comité technique, et puis ça s'arrête là.

Madame Monville de Cecco : La démocratie, c'est quand ça vous arrange.

Monsieur Vogel : Non. S'il vous plaît. Monsieur Kalfon.

Madame Monville de Cecco : Ah bah si. C'est quand ça vous arrange, la démocratie.

Monsieur Vogel : Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Sur ce sujet-là, vue la taille des dossiers, on a plus de six cents pages, une de plus, ça ne nous dérangerait pas. Et ça permettrait de régler un certain nombre de problèmes. Je vois que les services, de bonne foi, nous disent ces choses-là. La remarque ayant été faite par le passé, est-ce qu'engagement peut être pris de transmettre par la voie d'un email, ce fameux visa, puisqu'il existe ?

Monsieur Vogel : Bien sûr.

Monsieur Kalfon : Et peut-être qu'à l'avenir, quand nous devons prendre ce type d'avis, sur la foi d'une consultation des instances représentatives du personnel, que nous puissions, puisque c'est indiqué – évidemment pas de mauvais procès sur le fond, je ne voudrais pas que cela soit préjudiciable, moi je voterai pour, mais qu'il soit inscrit au compte-rendu du conseil Municipal, peut-être avec votre accord, que nous soient transmis ces documents. Si les documents ne nous sont pas transmis, on reposera la question, naturellement.

Monsieur Vogel : D'accord. On fait comme ça. C'est positif comme démarche.

Monsieur Bourquard : Attendez ! Monsieur le Maire, depuis le début de votre mandat, on vous pose les mêmes questions.

Monsieur Vogel : Vous, vous avez l'air moins positif dans votre démarche.

Monsieur Bourquard : Je l'ai été jusqu'à maintenant.

Monsieur Vogel : Non mais, regardez. La proposition que fait Monsieur Kalfon est très raisonnable.

Monsieur Bourquard : Mais on vous l'a déjà faite.

Monsieur Vogel : Laissez-moi parler. Si nous n'avons pas cet avis, si nous ne parvenons pas à vous donner cet avis, vous pourrez remettre en cause l'ensemble. Mais comme on va vous le donner, et bien vous aurez eu l'information. Pour l'instant, il faut me faire confiance.

Madame Monville de Cecco : C'est exactement ce qu'on vous demandait, de pouvoir l'avoir. Et ce qu'on vous demandait aussi, ce que Monsieur Bourquard vous a demandé, c'est de l'avoir à l'oral éventuellement, s'il n'avait pas été communiqué. Mais de nous dire simplement, il est favorable...

Monsieur Vogel : Mais il est favorable, je l'ai déjà dit deux fois.

Madame Monville de Cecco : Oui, vous l'avez dit, mais j'imagine que l'avis est un peu plus motivé qu'un avis favorable. Ce n'est pas un avis de conseil de classe.

Monsieur Vogel : Mais non, c'est juste un avis favorable.

Madame Monville de Cecco : Ah c'est un avis genre conseil de classe ?

Monsieur Vogel : Bien sûr, comme on fait d'habitude.

Madame Monville de Cecco : D'accord.

Monsieur Kalfon : Bon allez, on avance.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 2 voix contre et 30 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE :

- Le Règlement Intérieur ;
- Le Règlement des congés et des autorisations spéciales d'absence ;
- Le Règlement du Compte Epargne Temps ;
- le Règlement d'utilisation des véhicules municipaux ;
- la Charte numérique.

ABROGE les délibérations n° 2010.9.36.169 du 23/09/2010 et n° 2014.07.21 du 10/07/2014 relatives au Compte Epargne Temps.

30 - PERSONNEL TERRITORIAL - COMPTE EPARGNE TEMPS

Monsieur Vogel : Alors, ce que je ne vous ai pas dit, c'est que ce règlement consistait à mettre à jour le texte du règlement précédent pour tenir compte de la loi du 20 avril 2016. Ca, c'est l'un de ses objets. Et il avait aussi pour objet d'ajouter toute une série de règles qui n'étaient pas prévues précédemment, donc des annexes, qui ont été approuvées par le Comité technique et le CHSCT. Règlement annexe qui concerne : l'utilisation des véhicules de service, les règles de congés, et le Compte Epargne Temps. C'est la raison pour laquelle nous en arrivons à la délibération 30, qui concerne le Compte Epargne Temps. Ce qui se passe ici, c'est que, jusqu'à présent nous étions bien dotés d'un CET mais aucun règlement n'en fixait les conditions – les règles d'ouverture, les règles de mise en œuvre, de gestion, de fermeture du CET, il n'y avait rien de précis. Donc ce texte a pour objet de fixer les règles, et bien sûr en

accord avec le Comité technique et le CHSCT. Voilà.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions sur le CET ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Règlement du Compte Epargne Temps ci-annexé.

31 - PERSONNEL TERRITORIAL - FIXATION DES TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur Vogel : Alors vous savez que les avancements de grade, du fait de la situation financière de la collectivité, étaient gelés depuis déjà quatre ans. Donc il était temps de les dégeler pour permettre au personnel d'être motivé, d'être récompensé, et nous avons procédé à un dégel progressif, puisque ce sont des personnels très nombreux qui attendaient et qui étaient en mesure de réclamer une promotion. Monsieur le DGS.

Monsieur Olivier : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Donc, Monsieur Vogel s'était engagé à dégeler l'avancement et c'est pour ça qu'un gros travail a été commencé par la DRH avec les chefs de service, et avec les organisations syndicales pour définir un certain nombre de critères objectifs permettant de classer au mérite, en fonction des compétences des agents, en fonction de leur manière de servir, en fonction aussi – et même surtout – des missions qu'ils occupent, sur la conformité avec les différents grades auxquels ils étaient promouvables. Tout ce travail a été réalisé. Il y a eu un Comité technique en mars, le 15 mars, pour valider cela avec les syndicats – beaucoup de leurs propositions ont été retenues, exemple lorsque deux agents se retrouvaient avec un même nombre de points, l'ancienneté permet de faire la différence. Ça c'est donc le premier point sur les grilles de critères. Et puis deuxième aspect, évidemment, c'était la définition d'un taux pour les avancements. Alors, compte-tenu effectivement des contraintes budgétaires, on était parti sur un taux de 20 % pour toutes les catégories, et dans la discussion avec les syndicats, on a décidé de monter ce taux à 30 % pour la catégorie C. Voilà. Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Merci Jean-Baptiste. Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Non, juste une explication de vote. Ce n'est jamais assez. On pourrait en discuter pendant des heures. Mais là, pour le coup, je me comporte en syndicaliste. C'est-à-dire, tout ce qui est un peu plus, comme on dit dans le combat syndical, dans la gamelle, ne peut qu'être un point pris. Nous soutenons cette augmentation.

Monsieur Vogel : D'accord. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE pour les grades de catégorie A et B un taux de promotion de 20 % et pour les grades de catégorie C un taux de promotion de 30 % lorsque les statuts particuliers ne prévoient pas un

ratio d'avancement de grade spécifique.

APPROUVE les critères sur lesquels seront fondés les nominations (dossier individuel d'avancement ci-annexé).

ABROGE la délibération n° 2008.4.41.138 du 10 avril 2008.

32 - PERSONNEL TERRITORIAL - FIXATION DE LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

Monsieur Vogel : C'est dans le cadre de la préparation des élections professionnelles du 06 décembre 2018. Nous avons rencontré les syndicats pour fixer les modalités des élections et la composition et le fonctionnement des instances consultatives. Au terme de la négociation, il y a eu une validation par les syndicats et par le Comité technique. Donc, en ce qui concerne la composition du Comité technique, je vous propose de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires du collège des représentants du personnel, de maintenir le paritarisme numérique en fixant à cinq les représentants titulaires de la collectivité, et de recueillir l'avis des représentants titulaires de la collectivité lors des votes au sein du Comité technique. Voilà.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Dans la troisième décision, « décide de recueillir l'avis des représentants titulaires de la collectivité lors des votes au sein du Comité technique », est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu en quoi, concrètement, ça consiste ?

Monsieur Olivier : Le fait qu'on passe à cinq ?

Monsieur Vogel : Le fait de recueillir l'avis des titulaires de la collectivité lors des votes.

Monsieur Olivier : Oui, ça c'est l'organisation paritaire.

Monsieur Vogel : Qu'est-ce que vous trouvez de bizarre là-dedans Monsieur Bourquard ?

Monsieur Olivier : Ca, c'est d'un commun accord avec les organisations syndicales.

Monsieur Vogel : C'est le processus décisionnel.

Monsieur Bourquard : Il est bien évident que même si on constitue ces organismes, évidemment que c'est pour recueillir des avis. Pourquoi a-t-on besoin de dire qu'on recueille l'avis ?

Monsieur Vogel : C'est le texte.

Monsieur Bourquard : C'est les règles qui imposent ça ?

Monsieur Vogel : Oui, bien sûr. Donc. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du Collège des représentants du personnel.

DECIDE de maintenir le paritarisme numérique en fixant à 5 le nombre des représentants titulaires de la Collectivité.

DECIDE de recueillir l'avis des représentants titulaires de la Collectivité lors des votes au sein du Comité Technique.

33 - PERSONNEL TERRITORIAL - FIXATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHS-CT)

Monsieur Vogel : Là, nous vous proposons, en accord avec les syndicats, en accord avec le CHSCT de fixer à six le nombre de représentants titulaires du collège des représentants du personnel, de maintenir le paritarisme numérique en fixant à six le nombre des représentants titulaires de la collectivité, et de recueillir l'avis des représentants titulaires de la collectivité lors des votes au sein du CHSCT.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du Collège des représentants du personnel.

DECIDE de maintenir le paritarisme numérique au sein de cette instance en fixant à 6 le nombre des représentants titulaires de la Collectivité.

DECIDE de recueillir l'avis des représentants de la Collectivité lors des votes au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail.

34 - AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'URGENCE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE EN FAVEUR DES COMMUNES ET DES GROUPEMENTS DE COMMUNES D'ILE DE FRANCE TOUCHES PAR LES INONDATIONS DE JANVIER-FEVRIER 2018

Monsieur Mebarek : C'est une délibération qui vous a été posée sur table compte-tenu de la tardiveté de l'information qu'on a obtenue de la Région. En séance du 15 mars, la Région a voté le principe d'une subvention d'urgence dans le cadre des inondations. Montant plafonné à 50 000 euros en investissement, 10 000 euros en fonctionnement. Il s'agit vraiment de subventions destinées à parer aux besoins immédiats, il ne s'agit pas d'investissements. Donc on vous a indiqué sur la note les travaux urgents qui ont été mis en œuvre dans le cadre des inondations. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention

auprès de la Région, étant précisé que, dans l'éventualité où les indemnisations assurance viendraient couvrir l'intégralité des dépenses, nous devrions rembourser ces subventions, qui sont plutôt des avances et non pas des subventions définitives si le remboursement de l'assurance est total. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Alors je m'aperçois qu'une délibération tardive est présentable. Je m'étonne du fait qu'il y ait deux poids, deux mesures, entre la Majorité et l'Opposition. A savoir que dans un cas, une délibération tardive est retenue à l'ordre du jour, et dans l'autre un vœu qui n'était pas tardif ne l'est pas. Donc je m'étonne des modalités de traitement.

Monsieur Mebarek : Je vais répondre à cette question, Monsieur Bourquard. La proposition de la Région est enfermée dans des délais. La plateforme mise en place reçoit les demandes jusqu'au 15 avril. Donc il était clair que cette délibération, on avait intérêt à la présenter. Certes le montant n'est pas énorme, on parle de 50 000 euros en investissement et 10 000 euros en fonctionnement, mais c'est quand même quelque chose et il était absolument indispensable de passer cette délibération aujourd'hui.

Monsieur Vogel : Monsieur Guyard. Pardon.

Monsieur Bourquard : Oui, mais si vous voulez, ce n'est pas spécifiquement moins important ou plus important.

Monsieur Mebarek : Mais on aurait perdu 60 000 euros.

Monsieur Bourquard : Non mais attendez, moi votre travail je le respecte. J'attends que le même travail que je fais dans la rédaction des vœux ou des délibérations soit aussi respecté. Je ne suis pas contre, et même je vais vous dire, on va certainement voter pour. Mais, j'attends de vous, le même respect dans le travail d'un conseiller municipal, c'est tout.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas exactement la même situation, quand même. Il y a un vœu et une délibération, ce n'est pas la même chose. Monsieur Guyard.

Monsieur Guyard : Juste de la même façon, je vois que chacun est pressé de rentrer chez soi. J'aurais tout de même une question, même tardive, à vous poser que je n'ai pas pu vous adresser avant ce Conseil. J'aimerais que vous ne terminiez pas ce Conseil avant que j'ai pu poser ma question.

Monsieur Vogel : On délibère là-dessus. Enfin, on vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les travaux et les dépenses de fonctionnement à réaliser suite aux inondations de janvier et février 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande d'aide au titre du Fonds d'urgence en faveur des communes franciliennes et groupements touchés par les

inondations de janvier et février 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Guyard : Oui rapidement, puisque j'apprends la chose en séance. Le CISPD s'est réuni aujourd'hui. Je siégeais auparavant, à Melun, au CISPD, en tant que représentant de l'Opposition. Or, ce conseil a été transféré à l'Agglomération. Vous vous étiez engagé par le passé, Monsieur Vogel, publiquement à me convier à ces réunions.

Monsieur Vogel : Oui, tout à fait.

Monsieur Guyard : Une fois c'est un oubli. Quand l'histoire se répète, ce n'est plus un oubli, ça devient un geste politique.

Monsieur Vogel : On s'en occupe.

Monsieur Guyard : Je tiens à ce que l'Opposition continue d'être représentée à Melun sur un sujet aussi important.

Monsieur Vogel : Il y avait des représentants de l'Opposition.

Monsieur Guyard : Mais pas Melunaise. Et ça pose problème.

Monsieur Vogel : Et je m'étais engagé à votre égard, je le reconnais, et j'avais donné des instructions. Je ne sais pas pourquoi on ne vous a pas invité, il faut réparer ça. J'en prends acte, Monsieur Guyard. On en prend acte.

Monsieur Bourquard : Monsieur le Maire, donc les trois petites questions, s'il vous plaît, que j'ai à poser ce n'est pas énorme. La première c'est qu'on a été alerté par des associations sur la suppression de la fête des associations qui était prévue le 09 juin. La question, c'est pourquoi ? Je fais toutes les questions, vous y répondrez. Deuxième question : existe-t-il un contrôle des chantiers sur la voie publique ? Dans la mesure où sur celui de la rue Albert Moreau, les habitants se sont plaints du fait qu'aucun cheminement piéton n'a été préparé par l'entreprise, et j'ai les photos qui vous montrent les gens qui cheminent dans la rue en même temps que les voitures et les bus. Et la troisième question : il y a une information qui circule dans les milieux de santé comme quoi la reprise de la partie privée du Centre Hospitalier serait faite sous réserve de l'urbanisation de la totalité de la Butte de Beauregard. Voilà les trois questions que j'avais à poser.

Monsieur Vogel : Je vous réponds très vite. La troisième, je ne suis pas au courant de cela. La deuxième, en ce qui concerne le chantier rue Albert Moreau ?

Madame Wojeik : Il y a eu une matinée, en effet, où l'entreprise qui intervient sur site a été déficiente en matière de sécurité. Ça a été remis en ordre dès que cela a été constaté par la maître d'œuvre qui suit ce chantier.

Monsieur Bourquard : Euh non. Moi, j'ai les photos sur cinq jours différents, avec les gens qui cheminent dans la rue parce que d'un côté il y a un trou, et de l'autre côté l'entreprise garait son matériel sur le trottoir. Un voisin en particulier pourra vous le confirmer.

Madame Wojeik : Moi j'avais l'information d'une demi-journée. Si c'est le cas, c'est désolant

et regrettable, on a un agent sur le terrain quasiment tous les jours sur ces chantiers – sur ce chantier-là en particulier mais également sur d'autres. Il se peut que ces jours-là, il y ait eu une déficience de l'entreprise. Je suis désolée. Mais j'y suis allée moi-même hier matin et même lorsque le cheminement existe bien, les gens sont quelques fois inconscients ou inconséquents et cheminent sur la chaussée. Mais je savais qu'un matin il y avait eu un problème, je pensais que cela avait été réglé une fois pour toutes. Il en sera fait retour à l'entreprise.

Monsieur Millet : J'habite cette rue. Je n'ai pas eu à me plaindre. Ce qui est vrai, si vous voulez, c'est que le cheminement piétonnier était sur un trottoir qui n'était pas goudronné et pour cause, puisqu'il avait été décapé et qu'il y a eu une période où le chantier avançait mais on ne pouvait pas tout faire en même temps. Et c'est vrai que beaucoup de piétons, plutôt que d'aller sur la partie qui était un peu en terre battue disons, préféreraient marcher sur la route. Mais le défaut de cheminement piétonnier, je ne dis pas que ce n'est pas arrivé une fois ou deux, c'est souvent le cas dans ce genre de chantier. Mais ça n'a pas été la règle. Par contre, c'est vrai que beaucoup de gens préféreraient marcher sur le bitume, donc sur la route, plutôt que sur le trottoir qui était en terre battue.

Monsieur Bourquard : Oui, je pense que ce n'était pas ça. C'était les jours où les deux trottoirs étaient condamnés par l'entreprise. Là-dessus, un truc, sur ce genre de chantier, on peut très bien, quand il y a deux voies de circulation, condamner une voie de circulation et la consacrer aux piétons et aux vélos.

Monsieur Vogel : D'accord. La dernière question, c'était la suppression de la fête des associations. Il n'y a pas de suppression, on a organisé la fête des associations avec les centres sociaux sur les espaces jeunes, etc. Donc elle aura lieu dans ce cadre-là, il n'y a pas de suppression. Voilà. Merci. Bonsoir. Merci de votre endurance.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h30.